

PIERRETTE LAFOND

**PROMENADE EN ENFER**

**Les livres à l'Index de la bibliothèque (fonds ancien)  
du Séminaire de Québec : prolégomènes à un objet oxymore**

Mémoire présenté  
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval  
dans le cadre du programme de maîtrise en Ethnologie et patrimoine  
pour l'obtention du grade de Maître ès art (M.A.)

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE  
FACULTÉ DES LETTRES  
UNIVERSITÉ LAVAL  
QUÉBEC

2011

## Résumé

---

Longtemps soumises à la censure ecclésiastique, certaines bibliothèques conservaient, dans une section surnommée l'*Enfer*, des livres prohibés faisant figure d'oxymores dans la constitution de sa collection. Par l'étude de l'un des rares corpus de livres à l'Index encore existants, cette recherche s'intéresse au paradoxe du livre de bibliothèque défendu appréhendé dans sa dimension d'objet de culture matérielle. Objet de médiation sociale et culturelle, et objet de mémoire occultée, porteur de marques subséquentes au contexte de soumission à l'interdit de lecture, l'inventaire et l'examen de ces traces permettent de reconstituer la biographie d'objet du livre censuré et de découvrir la présence d'acteurs impliqués au fil de son histoire tumultueuse. L'analyse de ce corpus remis en huis-clos dévoile également des similitudes symboliques de condition de *communitas* envers l'ensemble des ouvrages de la collection régulière, endossant un statut de perpétuelle marginalité qui expliquerait la conservation de ces ouvrages mis à l'Index plutôt que leur destruction.

## Remerciements

---

Pour sa réflexion sur l'objet qui a largement inspiré mes recherches, j'adresse à mon directeur de recherche, M. Laurier Turgeon, toute mon appréciation, particulièrement pour son engagement remarquable dans la discipline ethnologique comme chercheur et directeur de l'*Institut du Patrimoine culturel*, par lequel j'ai été encouragée à rédiger des articles, présenter diverses communications lors de colloques internationaux et participer à des séminaires fascinants, dont l'un à l'Université Harvard. Mes remerciements vont également à M. Denis Saint-Jacques qui agit à titre de co-directeur en littérature et que je considère comme un véritable *puits de savoir* dans son domaine (ce contre quoi il protestera avec sa modestie coutumière), et dont l'importante contribution à la monumentale *Vie littéraire au Québec* constitue pour mes travaux une œuvre de référence essentielle. Merci pour le soutien, les échanges fructueux, la mise en perspective et les conseils toujours judicieux.

Le travail de recherche que suppose la rédaction d'un mémoire est un processus solitaire et souvent confrontant envers soi-même. Mais c'est aussi le territoire magique de la curiosité, propice aux rencontres des sensibilités et des intelligences. J'adresse un merci appréciatif à mes collègues du Musée de la civilisation, particulièrement à Monique Lippé, Sylvie Bergeron, Marie-Paule Robitaille et Valérie Laforge pour nos échanges stimulants, ainsi qu'à Hélène Dionne pour son indéfectible soutien. À Martine Malenfant, dont le méticuleux travail de traitement catalographique du fonds ancien sera béni par des générations de chercheurs, ma reconnaissance et mon amitié. À Marie-José des Rivières, autrefois du Musée et désormais de l'Université Laval, une cordiale pensée. À Martine Roberge, professeur d'ethnologie et vice-doyenne aux études de la Faculté des Lettres, dont la confiance, le soutien et la disponibilité ont fait une différence. À des amis chers : Catherine-Cécile Dubuc et Laurent Lebel, mon appréciation pour les commentaires avisés et les encouragements chaleureux.

La sagesse populaire proclame que « Lorsque Dieu ferme une porte, il ouvre une fenêtre », tant il est vrai que le cours de la vie oblige parfois nos passions à muter, bien qu'elles ne meurent jamais. Je voudrais dédier ce mémoire à mes trois poussins, Élisabeth, Thomas et Laurence, qui ravissent leur mamie avec leurs « pourquoi » et leurs « comment » incessants. En émettant le

vœu, chers petits, que jamais vous ne cessiez de les poser. Tout comme à mes enfants, Jonathan, David et Kathy Ann, en les remerciant de simplement sourire aux extravagances de leur mère.

Enfin, à Patrick, l'essentiel, pour tout l'amour tout court. Et si grand.

Le mot de la fin sera pour boucler la boucle et revenir aux origines. À ma mère, Jacqueline Roy, qui n'a pas complété sa 5<sup>e</sup> année et qui a vécu la majeure partie de sa vie d'adulte sous le joug de la censure cléricale. La rédaction de ce travail a coïncidé avec la période où sa propre mémoire s'effritait chaque jour davantage. Bien qu'elle ne se souvienne plus de m'avoir lu tous ces livres quand j'étais enfant, elle sourit encore à mes taquineries. Merci...

## Sommaire

Résumé .....	i
Remerciements .....	ii
Sommaire.....	iv
Liste des abréviations et des illustrations.....	viii

## Aux sources de ce mémoire. *L'étincelle*

Avant-propos. <i>Code d'accès pour l'Enfer</i> .....	2
Introduction. <i>Livre fermé, à huis-clos. Braise de mémoire, silencieuse</i> .....	4
« Tous ces livres sont à toi », ou, Le livre à l'Index exposé .....	4
Le livre : un générateur d'univers .....	6
Pertinence et actualité du sujet étudié : livre et censure, un duo historique.....	8
Une collection particulière méconnue .....	10
Parcours annoncé d'une promenade en <i>Enfer</i> .....	11

## Le cadre conceptuel et opératoire. *Combustion lente*

### 1. Problématique. Les livres à l'Index et la bibliothèque comme microcosme

1.1 La puissance d'un oxymore.....	14
1.2 Le problème spécifique de recherche. L'objet : le livre censuré. Le lieu : l' <i>Enfer</i>	
1.2.1 L'objet.....	16
1.2.2 Le livre censuré.....	17
1.2.3 Le lieu.....	18
1.2.4 L' <i>Enfer</i> .....	19
1.3 Les sources de réflexion et d'inspiration : le cadre conceptuel.....	21
1.3.1 Livre et culture matérielle : sous le texte, il y a l'objet .....	21
1.3.2 Le lieu du livre à l'Index : l' <i>Enfer</i> et sa <i>communitas</i> .....	24
1.3.3 Les domaines connexes de recherche .....	24
1.3.3.1 La littérature.....	25
1.3.3.2 La censure .....	25
1.3.3.3 L'histoire de la lecture, du livre et de l'imprimé .....	27
1.4 Les limites du sujet d'étude.....	28
1.5 Question et hypothèse de recherche .....	28
1.6 Le cadre opératoire et méthodologique .....	29
1.6.1 Le modèle opératoire.....	29
1.6.2 Le terrain, le corpus .....	30
1.6.3 La méthodologie.....	30
1.6.3.1 La méthode d'observation et l'inventaire .....	30
1.6.3.2 Les indices recherchés .....	30
a) Dans l'inventaire bibliographique.....	30
b) Dans l'inventaire typologique .....	31
1.6.3.3 Les outils utilisés : création d'un bordereau informatisé .....	32
1.6.3.4 La collecte des données : méthode de compilation.....	33
1.7 Le terrain : Le Séminaire de Québec et sa bibliothèque .....	34

## Le corpus. *Bûcher ardent*

<b>2. La genèse. Le livre comme objet d'interdiction, rappel historique</b>	
2.1 Livre et censure.....	39
2.2 Le livre comme objet de polémique .....	40
2.3 Le livre comme objet de méfiance du pouvoir religieux .....	40
2.4 Le livre sous haute surveillance .....	42
2.5 Le livre et la censure au Québec.....	43
2.6 Lectures et bibliothèques : des pratiques culturelles réglementées .....	44
<b>3. Le dévoilement. Portrait d'une <i>communitas</i></b>	
3.1 Le livre à l'Index, sujet de censure .....	46
3.2 La bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec.....	46
3.2.1 La sous-collection <i>Enfer</i> .....	47
3.2.2 Une exception : l' <i>Encyclopédie</i> de Diderot et d'Alembert.....	47
3.3 Portrait d'une collection interdite .....	48
3.3.1 Lecture diachronique : époques, langues et lieux .....	48
3.3.1.1 Les époques.....	49
3.3.1.1.a L'ancienneté du corpus : Le catalogue Dudevant .....	50
3.3.1.2 Les langues .....	51
3.3.1.3 Tableau par provenance (pays).....	52
3.3.1.3.a Données croisées : Époques et pays.....	53
3.3.1.3.b Données croisées : Langues et pays.....	54
3.3.2 Lecture systémique : Sujets, auteurs et agents du livre interdit .....	54
3.3.2.1 Les grands sujets de censure.....	55
3.3.2.1.a Les ouvrages hérétiques ou hétérodoxes.....	55
3.3.2.1.b Les ouvrages contre la religion.....	57
3.3.2.1.c Les ouvrages contre la morale .....	58
3.3.2.1.d Miscellanées.....	59
3.3.2.2 Les auteurs .....	59
3.3.2.3 Les éditeurs .....	60
3.4 Les zones grises : l'état de clandestinité .....	62
3.5 Un premier portrait esquissé.....	64
<b>4. L'examen. Traces, marques et stigmates</b>	
4.1 Le livre dans sa matérialité et la teneur de son témoignage .....	65
4.1.1 Sélection des éléments colligés.....	66
4.2 Typologie des reliures des livres prohibés .....	67
4.3 Censure et librairie : livres à l'Index portant un sceau de libraire.....	69
4.4 La marque initiale de l'exclusion : la cote indicative <i>Index / Enfer</i> .....	70
4.4.1 Neutraliser le pouvoir du livre : le sceau du SQ .....	71
4.5 Dialogue intime avec le livre censuré : inscriptions, annotations et <i>marginalias</i> .....	72
4.5.1 Les notes relatives à l'auteur ou à la publication de l'ouvrage.....	73
4.5.2 Jugement porté sur l'œuvre.....	74
4.5.3 Soulignements ou commentaires concernant le texte.....	76
4.5.4 Informations diverses.....	76
4.6 Les marques de l'exclusion : ratures, excisions et autres stigmates.....	77
4.7 La vie du livre avant l' <i>Enfer</i> : biographie d'objet et <i>ex-libris</i> .....	78

<b>5. L'origine. Provenance cachée ou propriété avouée dans un contexte de censure : les <i>ex-libris</i> comme marqueurs d'appropriation</b>	
5.1 Les signes de l'appartenance .....	79
5.2 Les <i>ex-libris</i> : histoire et symbolisme .....	79
5.3 Les <i>ex-libris</i> du corpus à l'Index de la bibliothèque du Séminaire.....	80
5.4 Les lecteurs de livres à l'Index dévoilés : les sous-collections.....	82
5.4.1 Propriétaires ecclésiastiques.....	82
5.4.1.1 Sous-collection du Collège des Jésuites .....	82
5.4.1.2 L'Hôpital général et les Récollets.....	84
5.4.1.3 L'Archevêché .....	85
5.4.1.4 Le clergé séculier .....	87
5.4.1.5 Le Séminaire de Québec .....	88
5.4.1.5a : L'abbé Antoine Parant (1785-1855) .....	88
5.4.2 Propriétaires civils, de langue française et anglaise .....	90
5.4.2.1 Propriétaires féminines.....	92
5.4.2.2 Sir James Stuart (1780-1853) .....	92
5.5 Propriétaire lecteur et châtiment.....	94
<b>6. Promenade en <i>Enfer</i>. Analyse générale</b>	
6.1 Le livre à l'Index comme objet de censure .....	95
6.1.1 Reliures et relieurs : l'art du paraître, l'art de durer .....	96
6.1.2 Libraires : un fructueux commerce d'arrière-boutique ? .....	96
6.1.3 La cote et le sceau : l'indice du huis-clos et l'indice du contrôle doxique ...	97
6.1.4 Les annotations et autres <i>marginalias</i> : sermonner l'hérésie .....	98
6.1.5 Les marques de désappropriation.....	100
6.1.5.1 Le corps du livre comme substitut du corps humain .....	101
6.1.6 Les <i>ex-libris</i> .....	102
6.1.6.1 Les lecteurs de livres à l'Index identifiés .....	103
6.2 Itinéraire biographique mouvementé d'un livre censuré .....	105
6.3 L' <i>Enfer</i> comme territoire d'une <i>communitas</i> .....	106
6.3.1 Uniformes dans l'adversité .....	106
6.3.2 Lire le livre.....	108

### Conclusion. *Sortir de l'Enfer*

---

La Promenade en <i>Enfer</i> est complétée .....	111
L'enfermement du livre : pour explorer ce qui est et ce qui reste.....	112
<i>Terra incognita</i> : perspectives de recherches futures.....	113
Le livre à l'Index dévoilé : leçons de mémoire.....	115

### Bibliographie

---

Bibliographie.....	117
--------------------	-----

**Annexes**

---

Annexe 1.1 Liste des bibliothèques consultées.....	129
Annexe 1.2 Validation bibliographique des données.....	131
Annexe 1.3 Règles de procédures de transcription des éléments bibliographiques .....	132
Annexe 2 Bordereau de saisie (modèle), base de données <i>Hadès</i> (File Maker) .....	134

## Liste des abréviations utilisées

---

BAnQ :	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BNF :	Bibliothèque Nationale de France
MAF :	Musée de l'Amérique française
MCQ :	Musée de la civilisation de Québec
SQ :	Séminaire de Québec

## Liste des illustrations

---

- Illustration no 1. Vignette commerciale du relieur Charles Hianveux..... P. 67  
 Tirée de : *Nouveaux élémens de physiologie* / par Anthelme Richerans, chirurgien en chef-adj. de l'Hôpital Saint-Louis [...], 3<sup>e</sup> éd. corr. et augm., Paris, Chez Crapart, Caille et Cravier, libraires, 1804.
- Illustration no 2. La cote manuscrite *Index / Enfer*..... P. 71  
 Tirée de : *Le chrestien interieur ou la conformite interieure que doivent avoir les chretiens avec Jesus-Christ ; divisé en huit livres qui contiennent des sentimens tous divins, tirez des escrits d'un grand serviteur de Dieu, de notre siecle* / par un Solitaire, Paris, Chez Claude Cramoisy, 1661.
- Illustration no 3. Ratures et annotations : restitution du nom de l'auteur dans un ouvrage anonyme [« Par M. de Berniere Louvigny »], nom d'anciens propriétaires raturés [« Guilliot chantre?? Exdono 1693 »] [« Exbibliotheca » ...?] ..... P. 73  
 Tirée de : *Le chrestien interieur*... ibid.
- Illustration no 4. Notes sur l'auteur d'un ouvrage anonyme..... P. 73  
 Tirée de : *Les instructions du rituel du diocèse d'Alet* / [Nicolas Pavillon, 1597-1677], dern. éd, Lyon, Chez la Veuve de Jean-Bapt. Guillimin, libraire, 1696.
- Illustration no 5. Marque de désappropriation, découpe du nom du propriétaire ..... P. 77  
 Tirée de : *La morale des Jésuites extraite fidèlement de leurs livres imprimez avec la permission et l'approbation des supérieurs de leur compagnie* / par un docteur de Sorbonne [attribué à Nicolas Perreault, 1624-1662], Mons, Chez la Veuve Waudret, à la Bible d'Or, 1667.
- Illustration no 6. Excision en milieu de la page de titre ..... P. 77  
 Tirée de : *Continuation de l'histoire universelle depuis l'an 1688 jusqu'à la mort de Clement XI, 1721* / de Messire Jacques Benigne Bossuet, évêque de Meaux. Amsterdam, Aux dépens d'Étienne Rogers, marchand libraire, chez qui on trouve un assortiment général de musique, 1722.

« J'aimerais lire le livre  
que s'arrachent le voyou et le prêtre. »

Félix Leclerc. *Carnet d'un flâneur*

Aux sources de ce mémoire.

*L'étincelle*

---

«Le serpent dit à la femme :  
Pas du tout ! Vous ne mourrez point !  
Mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez,  
vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux,  
qui connaissent le bien et le mal »

*Genèse 3 : 4-5*

## Avant-propos.

### *Code d'accès pour l'Enfer*

---

En juin 1995, « le site du Séminaire de Québec, le Musée du Séminaire, devenu Musée de l'Amérique française depuis 1993 et ses riches collections se joignent au Musée de la civilisation et à la Place-Royale » pour former un vaste complexe muséologique (Arpin, 1998 : 94). Les œuvres, les objets et les archives amassés par le Séminaire de Québec, institution séculaire établie en 1663, s'intègrent désormais à la collection nationale. Étant employée du Musée, j'ai assumé pendant quelques mois, en plus de ma fonction au Centre de documentation, une partie de la référence à la bibliothèque *historique* du Musée de l'Amérique française. Lorsque l'on m'a remis la carte magnétique donnant accès aux réserves sécurisées renfermant cet impressionnant fonds documentaire, j'ai demandé à la blague où était la section *Enfer*. J'ai d'abord découvert, remisés sur les rayonnages de *compactus* mobiles, des milliers d'ouvrages anciens qui avaient défié le temps. Baignées d'une lumière diffuse pour leur protection, des reliures de parchemin jouxtaient les ouvrages aux plats dorés sur cuir, des *in-folio* côtoyaient des couvertures usées et racornies. Mariant les origines géographiques, les langues et les époques, alignant incunables, journaux et brochures, livres rares de théologie, de science, de littérature ou d'histoire, cette extraordinaire bibliothèque témoignait de siècles d'enseignement, de recherches, de connaissances, de culture. Elle constituait en soi un univers multiréférentiel. Et partout une indescriptible odeur de papier, d'encre et de poussière flottait autour de ce corpus depuis longtemps reclus.

À ma stupéfaction, il s'y trouvait effectivement une section d'ouvrages mis à l'Index. Ces documents frappés d'interdit au fil des siècles par la censure ecclésiastique étaient là, accessibles, à la portée de *ma* main. J'ai fait le tour des rayons, découvrant ici et là un auteur connu ou un titre familier parmi ces œuvres prohibées qui, pour la plupart, étaient tombées

dans l'oubli. J'ai pris un livre au hasard et l'ai ouvert pour en parcourir quelques lignes. La voix d'une collègue m'accompagnant pour cette première visite de la réserve des livres du fonds ancien a retenti, déclarant qu'il était temps d'aller dîner. Plongée dans ma lecture, j'ai probablement répondu que j'arriverais dans quelques minutes. C'est là qu'elle m'a retrouvée après la pause du midi. Je n'avais pas bougé, subjuguée, hors du temps, absorbée dans la lecture de cette littérature particulière. Quelques années plus tard, au moment de déterminer un sujet pour mon mémoire de maîtrise, le choix s'est imposé de lui-même : ces livres-là m'attendaient depuis tout ce temps. Ils constituaient à la fois un univers à découvrir, un mystère à résoudre et une tentation teintée d'une séduisante ironie : une femme avait désormais libre accès à *l'Enfer* !

Difficile de résister ...

«Tu as sous-estimé le Diable, je ne suis pas encore convaincu.  
Un être qui s'attire la haine universelle doit bien être quelqu'un !»

Johann Wolfgang von Goethe (1749-1832) [cité dans]  
*Le Diable, autobiographie autorisée et illustrée.*

## Introduction.

*Livre fermé, à huis-clos. Braise de mémoire, silencieuse.*

---

### « Tous ces livres sont à toi », ou, Le livre à l'Index exposé

En 2006, l'exposition *Tous ces livres sont à toi* était présentée au Musée de la civilisation. Préparée l'année précédente par Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour inaugurer leur nouvel édifice, l'exposition raconte les débuts héroïques des bibliothèques publiques québécoises et le chemin parcouru pour définir et affirmer le droit à la culture et à la libre expression. Dans une mise en espace dynamique, le livre est présenté comme l'artefact principal au cœur des différentes installations, comme l'élément illustrant la trame narrative et comme le témoin du récit de sa propre histoire. Il est tour à tour *libre, érudit, moral, populaire*, etc., selon la thématique propre à chacune des 14 zones de l'exposition. Dans la section présentant *Le livre interdit*, Michel-Marc Bouchard<sup>1</sup> a choisi d'illustrer la « réalité troublante de la censure d'œuvres littéraires ou autres » au moyen de planches percées de niches grillagées, semblables à des meurtrières, au travers desquelles l'œil du visiteur, « tel un voyeur », découvre quelques livres censurés qui y sont enfermés. La scénographie de cette zone comporte également « les *Portes* qui gardaient anciennement *l'Enfer* à la Bibliothèque centrale de Montréal » (BANQ, 2005 : 28). Des portes lourdes et massives comme celles des prisons. Espace mythique reconstitué le temps d'une exposition.

La mise en scène est forte, puissamment évocatrice et sans équivoque : objet tabou, le livre prisonnier derrière ces portes fermées et grillagées suscite la curiosité en même temps qu'il éveille des réminiscences auprès du public visiteur ayant vécu l'époque, pas si lointaine, d'une

---

<sup>1</sup> L'homme de théâtre québécois agissait comme scénographe invité et directeur artistique de l'exposition.

censure réglementant les pratiques de lecture de toute une société. L'utilisation, dans l'exposition, d'une imposante porte faisant autrefois fonction de barrière physique entre lecteurs et livres défendus produit un effet saisissant. La scénographie la présente dans une dimension matérielle autant que symbolique et l'érige en un référentiel culturel collectif : cette barrière physique entre le lecteur et le livre représente l'inaccessibilité, la contrainte, le silence. L'installation reproduit ainsi l'huis-clos imposé autour du livre prohibé par le pouvoir religieux dominant : objet du désir de lecture désormais défendu, l'enclave où on le dépose devient un espace tabou auquel le commun des mortels n'a pas accès. Le livre à l'Index emprunte alors au registre sémiotique tout comme il projette un sens symbolique en devenant la représentation des lectures défendues, de leur puissance subversive, des proscriptions et des punitions qui y sont rattachées.

L'exposition puise dans un champ occulté de la mémoire collective en ravivant également, sur les plans historique, social, politique et littéraire, le souvenir des controverses passées, des luttes et des tensions autour du droit à la liberté de lecture. La trame narrative démontre que le cadre censorial au Québec, tant séculier qu'ecclésiastique, ainsi que le mouvement antagoniste qui l'a affronté ont, en effet, marqué l'édification de nos institutions culturelles dont celle de la bibliothèque tout comme l'évolution de nos identités sociales. Elle rappelle, tout en véhiculant la pensée morale et sociale de l'époque, que le contrôle que l'Église catholique a exercé avec rigueur pendant des siècles ne s'est dissous que depuis une quarantaine d'années<sup>2</sup> à peine. Il s'exerçait dans le cadre révélateur des représentations du pouvoir dominant et se traduisait dans la société par l'imposition d'un régime communautaire de sanctions et d'interdictions.

Le dénominateur même de la section interdite de la bibliothèque, l'*Enfer*, frappe l'imaginaire en nommant ce lieu du même nom que le péril encouru par le catholique qui transgresse l'interdit : les principes régissant le magistère de l'Église catholique évoquent la damnation éternelle<sup>3</sup> de l'âme du lecteur comme punition potentielle suite à la lecture des *mauvais livres*. Le

<sup>2</sup> L'historique de la censure sera plus longuement abordé au chapitre 2.

<sup>3</sup> La multiplication des écrits dangereux pour la foi et les mœurs constitue un fléau redouté et décrié par l'Église catholique au long des siècles. En 1849, le pape Pie IX écrit dans l'encyclique *Nostræ et nobiscum* : « Parmi les divers genres de pièges par lesquels les plus subtils ennemis de l'Église et de la société humaine s'efforcent de prendre les peuples, un des principaux est assurément celui qu'ils avaient préparé déjà depuis longtemps dans leurs criminels desseins, et qu'ils ont trouvé dans l'usage dépravé du nouvel art de la librairie ». L'abbé Louis Bethléem dans son essai de classification *Romans à lire et romans à proscrire*, qui fut largement diffusé, précise que « ... nul ne peut, sans

recul du temps, qui remet souvent toutes choses en perspective, permet de poser un regard sur ce phénomène et de débiter la réflexion en posant une question simple mais pertinente : considérant cette terrible symbolique accolée au terme *Enfer*, que cachait-on vraiment derrière ces portes dans les bibliothèques ?

### **Le livre : un générateur d'univers**

L'usage premier du livre l'associe naturellement à sa fonction usuelle : la lecture. Il est de l'ordre de l'évidence qu'un livre est un texte imprimé, publié et diffusé dont le lecteur prend connaissance. Et pourtant, cette dynamique entre l'objet et l'utilisateur emprunte implicitement une perspective plurielle dans ses pratiques autant que dans son cadre opératoire. Un livre est d'abord le produit d'une activité intellectuelle ou littéraire enchâssée dans un processus de créativité, d'expression et de rédaction. Par la suite, sa réception auprès du lectorat se module au gré des critères de valeurs esthétiques ou critiques du public visé. Certaines œuvres, après un parcours d'émergence, parviennent à s'inscrire comme des classiques d'une littérature nationale, voire universelle (Chartier D., 2000). Enfin, cette action de lire se décline à travers de multiples pratiques immatérielles de lecture, qui se sont constituées et ont évolué au fil de l'histoire et dont le cadre de la bibliothèque ne représente que le plus familier. Qu'elles soient individuelles ou collectives, oralisées ou silencieuses, ces pratiques s'appréhendent selon un rituel s'accomplissant dans les paramètres du quotidien, dans un espace privé ou public, lors d'activités intellectuelles ou ludiques (Chartier, 2001, 2003 ; Manguel, 1998 ; Lamonde, 2003). Le livre apparaît donc comme le résultat d'une chaîne d'opérations multiples depuis l'écriture, la production, la mise en marché jusqu'à sa réception auprès du lectorat en tant qu'objet de consommation et produit culturel.

Cette dimension du livre ne représente pourtant qu'une fraction de ce qui le définit. Symbole de la connaissance, d'abord mystique puis scientifique (Chevalier et Gheerbrant, 1982 : 579), le livre est aussi objet de pouvoir et de représentation. L'ampleur de son impact et de ses influences comme instrument de diffusion dans les sphères sociales, culturelles, intellectuelles, morales, économiques ou politiques qui ont prévalu au fil des siècles démontre le rôle

---

faute grave, poursuivre une lecture quelconque lorsqu'il se rend compte qu'elle constitue pour lui un péril prochain de péché mortel » (1932 : 27).

déterminant qu'il a joué dans la formation culturelle de l'Occident moderne (Febvre et Martin, 1999). Loin d'être un objet unidimensionnel, le livre génère au contraire une définition plurielle et plus riche qu'il n'y paraît. Henri-Jean Martin accorde au livre une influence et un statut allant bien au-delà de son rôle et de sa fonction de simple objet : « Le monde du livre n'est plus seulement celui de ses agents sociaux, on doit aussi prendre en compte la dimension du livre comme monde en lui-même » (2004 : 15). Cet objet né de la fabrique de la pensée exerce par la suite une influence transcendante sur la production même de la pensée humaine. Reflet-miroir d'une société, le livre génère en parallèle un univers distinct, cohérent et évolutif qui s'alimente aux sources de l'intellect et de l'imaginaire humains. Le *monde du livre*, comme celui créé par ce dernier, devient investi de pouvoirs signifiants qui vont bien au-delà des pages qui le composent (Martin et Delmas, 1988).

Ce cadre épistémologique prend un relief singulier lorsqu'il se situe dans un contexte de sujétion à la censure. Pour Daniel Fabre, la lecture fut longtemps un cérémonial aux circonstances précisément réglées au cœur duquel le lecteur est possédé par le livre. La censure devient alors le moyen d'empêcher ce « renversement du monde », pour contrôler et domestiquer la puissance que tout livre possède (2003 : 254). Dans un contexte d'occultation imposé par un pouvoir dominant, comme celui imposé par l'Église catholique et dans lequel la société québécoise a vécu depuis ses origines jusqu'au milieu des années 1960, non seulement le livre est-il le sujet de cette polémique mais il est également le véhicule dissonant de la controverse.

Le livre possède un statut unique : à la fois contenant et contenu de cette double spécificité qui le compose, il appartient autant à la culture matérielle comme objet issu de son époque, produit amalgame de l'imprimerie et des arts de la reliure, longtemps fabriqué selon une facture artisanale, qu'à la sphère de l'intellect comme support de l'écrit et médium de diffusion de l'imaginaire et des savoirs touchant tous les domaines de l'activité humaine. De plus, à titre de support physique « dépositaire » de l'esprit, le livre possède une autre distinction particulière : celui de la représentation. Le livre est associé à la connaissance, voire doté d'un pouvoir de révélation (Dethurens, 2005 : 17). Cette puissante image projetée par le livre explique la nécessité figurative de sa présence dans l'iconographie, par exemple dans les portraits officiels, comme objet symbole d'érudition et de compétence assurant la qualité et la pérennité du

pouvoir. Comme le précise Roger Chartier : « Le livre était marqueur d'autorité, une autorité qui venait, jusque dans le domaine politique, du savoir qu'il portait. (...) Par la représentation du livre, le pouvoir se fonde sur la référence au savoir. Il se donne ainsi à voir comme "éclairé". » (Chartier, 1997 : 84). Dans un contexte opposé, lorsque la lecture est soumise à un cadre de censure, la valeur d'usage distinctive et symbolique du livre interdit s'apparente plutôt à une intention séditeuse qu'il faut réduire en cendres (Porret, 1998a : 45-46).

### **Pertinence et actualité du sujet étudié : Livre et censure, un duo historique**

Il importe de se rappeler que l'histoire de la censure et celle du livre sont liées presque au point d'en devenir communes. L'un comme l'autre champ d'étude a fait l'objet de nombreuses recherches dont le survol sera effectué dans un chapitre subséquent. En marge des faits historiques, la notion de livres et de censure est également présente dans l'imaginaire collectif et se retrouve dans plusieurs œuvres littéraires. Au siècle des Lumières, le célèbre pamphlet de Voltaire, *De l'horrible danger de la lecture* (1765) utilise des procédés d'antiphrases systématiques afin de dénoncer les « méfaits » de l'imprimerie, dont il fait plutôt l'éloge<sup>4</sup>. Dans *Notre-Dame de Paris* (1831), l'affirmation « Ceci détruira cela » [le livre détruira l'Église] entraîne Victor Hugo dans un long aparté allégorique sur le pouvoir grandissant de l'imprimé au détriment de celui de l'Église. Une œuvre majeure de science-fiction, *Fahrenheit 451 : température à laquelle le papier s'enflamme et se consume* (1953), de Ray Bradbury, décrit une société futuriste où le livre est interdit et où le travail des pompiers consiste en un perpétuel autodafé. Il est intéressant de constater également que la notion de mise à l'Index est devenue dans le langage vernaculaire l'expression idiomatique signifiant *exclure, interdire, condamner, signaler comme dangereux*.

De cette perpétuelle présence de la censure, plus particulièrement dans l'histoire des livres et des bibliothèques, ainsi que des leçons à en tirer, Pierre Hébert et Marcel Lajeunesse affirment :

Il est sans doute éclairant de remarquer que le système théocratique ne doutait nullement de sa légitimité à censurer, appuyé sur la faiblesse originelle des humains

---

<sup>4</sup>Voltaire dénonce en fait l'obscurantisme en termes lapidaires : « ... Cette facilité de communiquer ses pensées tend évidemment à dissiper l'ignorance, qui est la gardienne et la sauvegarde des États bien policés... Il arriverait à la fin que nous aurions des livres d'histoire dégagés du merveilleux qui entretient la nation dans une heureuse stupidité. On aurait dans ces livres l'imprudence de rendre justice aux bonnes et aux mauvaises actions, et de recommander l'équité et l'amour de la patrie, ce qui est visiblement contraire aux droits de notre place... »

et la nécessité de faire une œuvre constante de redressement. Dans la société libérale, société des droits et de droit, la tension entre l'individu et sa société est le lieu d'une négociation, voire d'un constant combat. La censure passe ainsi d'un fait objectif, enchâssé dans les lois de l'Index, à une perpétuelle réinterprétation des limites de la liberté d'expression et de la nécessité de la contrainte. L'histoire de la censure nous rappelle à tout le moins que nous ne sommes jamais à l'abri d'actes de censure, des débordements de la régulation sociale, et ce, de quelque nature qu'ils soient (2005 : 106).

Il serait faux de croire que toutes les formes de censure soient désormais révolues et que le cadre censorial appartienne à une lointaine époque d'obscurantisme. Dans son ouvrage sur la censure, Jean Michel Ducomte (2007) démontre qu'au contraire les mécanismes de censure sont toujours à l'œuvre dans les sociétés démocratiques comme dans les régimes totalitaires, quoiqu'aujourd'hui avec de nouvelles armes de répression plus subtiles que les anciennes. Le récent ouvrage de Jean-Pierre Krémer et Alain Pozzuoli est né du constat que « depuis le début des années quatre-vingt-dix, jamais la censure n'a été aussi présente dans nos esprits et dans la vie quotidienne » (2007 : 9). Il déploie tout au long de ses 556 pages un florilège contemporain international des « grandes et des petites censures » touchant le domaine des arts et de la pensée humaine. La controverse sur l'interdiction imposée aux médias du Danemark en 2005, puis encore aujourd'hui à ceux du monde entier quant à la diffusion de caricatures utilisant l'image du prophète Mahomet pour dénoncer le terrorisme intégriste<sup>5</sup>, constitue peut-être l'exemple récent le plus éloquent illustrant la vitalité des forces antagonistes encadrant les libertés d'expression dans les pays démocratiques. Quant au *Dictionnaire de la censure au Québec : littérature et cinéma*<sup>6</sup>, il contient un tableau chronologique « non exhaustif » qui actualise jusqu'en 2000 des cas de censure québécois (Hébert, Lever, Landry 2006 : 663-679).

Comme artéfact d'une période révolue, le livre censuré s'impose comme une résurgence de la mémoire collective silencieuse sur un sujet longtemps tabou. Le terrain que représente une bibliothèque devient un microcosme dans lequel il est possible de discerner et de percevoir tout le rituel de régulation auquel sont soumis les livres prohibés. Le livre mis à l'Index apparaît

<sup>5</sup>Bien que la validation des contenus du site *Wikipédia* soit déficiente, il faut souligner l'article traitant de ce sujet et les sources premières citées, accessibles en ligne, dont les archives des journaux impliqués dans cette affaire. Voir : « Caricatures de Mahomet du journal Jyllands-Posten » [Contributeurs de Wikipédia, En ligne].

<sup>6</sup>Publié sous la direction de Pierre Hébert, Pierre, Yves Lever et Kenneth Landry, cet ouvrage constitue le premier répertoire analytique du genre qui présente, à travers plus de 300 entrées, une histoire de la censure au Québec.

comme un exceptionnel témoin à interroger, reliquat d'une longue histoire de contrôle entre le pouvoir dominant et les tenants du libéralisme et comme un vestige «du combat pour l'accès au livre [qui] joua un rôle fondamental dans l'évolution de la société québécoise (BANQ, 2005 : 4<sup>e</sup> couv.) ». L'intérêt d'un regard rétrospectif sur l'étude du phénomène des livres à l'Index réside dans la possibilité de mieux saisir la genèse des formes actuelles de contrôle social ou moral sur les pratiques culturelles. Il permet de s'approprier un passé occulté et de faire le pont avec le présent.

### **Une collection particulière méconnue**

Lorsque la loi de l'Index fut abrogée dans les années 1960, ces ouvrages interdits de lecture ont été reclassés parmi la collection régulière des bibliothèques en conservant leurs secrets. Dans un texte traitant de l'*Enfer*, l'historien Jesus Martinez De Bujanda déplore la disparition de ces corpus dont l'inventaire aurait fourni de précieuses données nominales culturelles. « Il est dommage qu'on n'ait pas gardé mémoire de ces fonds qui auraient été un élément important pour connaître le nombre et les titres des ouvrages mis à l'Index ou interdits par les autorités diocésaines, ou encore jugés malsains par les responsables des bibliothèques » (2006 : 244). L'une de ces collections a cependant été conservée et existe toujours dans la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec. Elle représente à cet égard une richesse précieuse et inédite à explorer, apparaissant comme l'un des derniers vestiges de ce genre encore présent dans une bibliothèque québécoise, tant il est rare de retrouver aujourd'hui un fonds dont l'intégralité des livres à l'Index a été préservée. Hormis une exposition tenue au Musée de l'Amérique française en 1993 (MAF20, 1993) et un article traitant de l'hétérodoxie religieuse dans cette collection (Drouin, 2005), cette bibliothèque au fonds exceptionnel n'a fait l'objet que de peu d'études jusqu'à présent. Au demeurant, même son histoire reste encore à écrire.

### **Parcours annoncé d'une promenade en *Enfer***

Tant il est vrai que « le livre devient ainsi le point de cristallisation de toute une culture et [qu'] il y a toujours quelque profit de comparer ce qui est à ce qui fut » (Schnyder, 2005 : 9), une étude de ce corpus exceptionnel permet d'emprunter un parcours inédit et fécond d'enseignement tant sur la pratique culturelle immatérielle qu'est la lecture, que sur ce qu'elle

fut lorsqu'encadrée par une autre pratique immatérielle, la censure. Les livres qui se retrouvent dans cette collection sont autant de témoins, de sujets ou d'objets de censure, selon le regard opposé du lecteur ou du censeur. Puisqu'ils existent, puisqu'ils sont là, ils nous permettent de refaire leur parcours. En empruntant cette fois-ci l'angle selon le livre, celui qui se retrouve au cœur de la censure.

Cette recherche empirique s'inscrit dans un cadre limité, soit celui de la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec et privilégie l'approche historique comme méthode de démonstration. Elle vise à considérer le livre à l'Index comme un objet de culture matérielle et à l'appréhender dans sa dimension d'objet physique. Elle s'intéresse également à l'espace physique créé par le territoire occupé par le livre censuré dans la bibliothèque, nommément identifié par un terme symbolique, l'*Enfer*. Notre recherche tente de reconstituer les étapes successives de son parcours en s'attardant particulièrement au statut d'exclusion et de marginalité qui caractérise le livre à l'Index, mis en marge d'une pratique culturelle immatérielle précise : la lecture. Par les données quantitatives et qualitatives résultant de l'inventaire et de l'analyse typologique, ainsi que par l'identification des principaux acteurs sociaux intervenant au cours de la trajectoire du livre censuré, cette étude vise à réaliser les étapes préalables d'une recherche éventuellement plus approfondie sur ce fonds inédit et actualiser les savoirs relatifs à ces ouvrages polémiques. La nature du sujet abordé comportant des éléments liés à la littérature et à l'histoire du livre et de l'imprimé, une codirection en littérature s'est avérée nécessaire pour cerner les différents acteurs littéraires impliqués et leur rôle comme agents de changements sociaux.

Le premier chapitre de ce mémoire expose la problématique ainsi que les domaines de recherche associés à notre sujet de recherche. Cette section aborde plus précisément les concepts relatifs aux statuts pluriels du livre comme objet matériel dans un contexte de censure, d'une part, et comment, d'autre part, la composition de la section interdite de la bibliothèque rappelle la constitution d'une *communitas*, selon le modèle développé par Victor Turner (1969). La méthodologie utilisée décrit ensuite le processus choisi, soit celui de l'inventaire et de l'établissement d'une typologie. Ce chapitre se termine avec la présentation du terrain d'étude : la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec.

Le deuxième chapitre, *La genèse : le livre comme objet d'interdiction, rappel historique*, présente un bref survol de l'histoire de la censure de l'imprimé (plus spécifiquement celle du livre) afin d'établir un cadre d'interprétation général nécessaire à une meilleure compréhension de la composition de ce corpus d'ouvrages anciens, compte tenu de son historicité.

Les chapitres suivants couvrent l'étude du corpus : le chapitre trois, *Le dévoilement : portrait d'une communitas*, permet de découvrir la composition de ce corpus de livres interdits avec la présentation diachronique et systémique des ouvrages présents dans cette collection. Le chapitre quatre, *L'examen : traces, marques et stigmates*, présente une typologie des indices matériels retrouvés dans ces ouvrages censurés et qui se présentent comme des signes d'exclusion exprimant leur état de marginalité. Le chapitre cinq, *L'origine : provenance cachée ou propriété avouée dans un contexte de censure...* lève le voile, grâce à l'inventaire des *ex-libris* relevés dans ces ouvrages, sur l'identité de différents propriétaires lecteurs qui ont transgressé l'interdit, et tente de reconstituer la biographie d'objet de certains titres jusqu'au point de rupture que constitue leur versement dans l'*Enfer* de la bibliothèque du Séminaire de Québec. Le chapitre six *Promenade en Enfer*, présente une analyse générale des données et un retour sur notre hypothèse de départ.

Le segment final de ce mémoire, *Sortir de l'Enfer*, explore les diverses identités révélées du livre censuré auxquelles s'ajoute désormais celle d'objet mémoriel. Bien qu'elle aborde les limites du sujet étudié dans le cadre de ce mémoire, elle s'attarde aux infinies possibilités des pistes de recherche ouvertes par les portes de l'*Enfer* enfin déverrouillées.

« L'objet est une relique de sa propre expérience,  
laquelle se renouvelle constamment »

Rebecca Solnit. *As Eve said to the Serpent*

Le cadre conceptuel et opératoire.

*Combustion lente*

---

« La censure, comme le diable,  
prouve son existence dans son acharnement  
à nous faire croire qu'elle n'existe pas. »

Jean-Jacques Brochier. *Censure, autocensure et art d'écrire*

## Chapitre 1

### Problématique. Les livres à l'Index et la bibliothèque comme microcosme

---

Lieux de conservation et lieux symboliques de la mémoire savante et de l'accession aux savoirs, certaines bibliothèques présentaient encore il n'y a pas si longtemps ce paradoxe d'acquérir et de conserver des ouvrages interdits par la censure ecclésiastique. Loin d'être détruits, ces livres mis à l'Index étaient conservés et faisaient figure d'oxymores dans la constitution des bibliothèques, lesquelles abritaient d'une part les « bons » ouvrages indispensables à l'acquisition des connaissances académiques et morales et, d'autre part, ceux qui étaient formellement interdits de lecture. Devant cette dichotomie de fonction et d'intention, les questions qui surgissent à l'esprit sont nombreuses : quels étaient les motifs justifiant l'acquisition et la conservation de ces ouvrages ? Sous l'angle historiographique de l'imprimé, quels étaient ces ouvrages proscrits frappés d'anathème ? Quelle en était la provenance ? De quel pouvoir séditieux étaient donc investis ces livres pour qu'il faille les interdire et les soustraire à la libre circulation ? Et comment se justifiait la pratique paradoxale de les conserver ? La vision ecclésiastique de l'époque considérant l'*Enfer* comme seule adresse possible du livre censuré dans la bibliothèque, qu'en est-il du *livre* lui-même et quel statut lui confère son séjour en ce lieu d'enfermement ?

#### 1.1 La puissance d'un oxymore

---

Ces nombreuses questions font émerger la singulière problématique du livre interdit, ainsi que les tensions, les contradictions et l'imposition de contrôle qui la composent. Dans ce combat pour l'accès autonome à la connaissance contre les forces de l'immobilisme, la bibliothèque

devient le reflet sociétal, le microcosme mémoriel de ces rapports de force. Dans un contexte de censure, le livre mis à l'Index émerge comme un objet investi d'une puissance occulte, suspecte, insoumise, de l'ordre de la contre-culture. Il devient un révélateur des dissensions sociales, morales, intellectuelles et culturelles. De plus, pratiques culturelles dynamiques et pratiques de lecture se confondent dans l'objet livre. Le discours des acteurs sociaux, la culture institutionnelle et leur influence sur la constitution de la bibliothèque sont ainsi traduits par le livre, celui qu'on intègre comme celui qu'on rejette.

Nous croyons que la dimension oxymorique de cet objet dans la composition d'une bibliothèque, par rapport aux ouvrages disponibles pour la lecture, peut servir de fil d'Ariane pour analyser et comprendre le pouvoir d'attraction et d'interdiction rattaché aux livres à l'Index, confinés dans la section *Enfer* en un perpétuel état de marginalité. Retranchés du circuit littéraire, officiellement et publiquement honnis par la société, circulant clandestinement<sup>7</sup>, considérés à la fois comme sources et produits d'immoralité ou d'anathème par les autorités, ils sont volontairement réduits au silence et remisés dans un espace à l'accès contrôlé. Ils demeurent pourtant investis d'un indéniable pouvoir d'influence et leur évocation enflamme encore les imaginations.

L'existence du corpus présent dans la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec nous a amenée à franchir les portes de l'*Enfer* afin de découvrir les livres qui y sont renfermés et à arpenter cette section interdite désormais accessible. L'historicité de ce corpus rendait intéressant d'explorer d'une part la notion d'objet présente dans le livre censuré et, d'autre part, celle indissociable du territoire de l'*Enfer* comme zone physique d'entreposage et espace symbolique. Cette collection de centaines de titres couvre quatre siècles de censure ecclésiastique et présente un exceptionnel panorama évolutif des tabous et des interdits de la société québécoise, de la Nouvelle-France au début du 20<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la censure démontre que le rapport de force, qui a prévalu entre les censeurs et l'objet censuré, a souvent été empreint d'une extrême violence. Les autorités ecclésiastiques considéraient ces « mauvais livres » comme autant de boîtes de Pandore renfermant tous les maux du monde, prêts à se répandre dans la société et à la contaminer au fil de la lecture de ces pages. En amorçant l'étude

---

<sup>7</sup> Le livre interdit est souvent un produit de contrebande économiquement rentable et sa popularité est publicisée par la sévérité même de l'interdit. Cet aspect sera abordé au chapitre 2 sur l'histoire de la censure.

de ce corpus, c'est plutôt l'analogie d'une poupée russe qui s'impose à l'esprit et dont les niveaux de sens, physiques, symboliques, intellectuels, sociaux et mémoriels, s'additionnent et s'emboîtent les uns dans les autres.

## **1.2 Le problème spécifique de recherche. L'objet : le livre censuré. Le lieu : l'Enfer**

---

### **1.2.1 L'objet**

Le livre mis à l'Index se présente comme un médiateur du lien social dont la multiplicité des rôles et des fonctions mérite qu'on s'y attarde. Son identité dans le temps est fluctuante, selon que le regard sur l'objet est porté par le censeur, l'auteur, le lectorat, l'imprimeur, l'éditeur ou même par le bibliophile. Ces représentations varient selon le système dans lequel il s'inscrit (historique, littéraire, moral, économique ou symbolique) et décrivent chacune à leur tour une réalité différente : un texte sacré d'une croyance hétérodoxe représentera une cause de damnation éternelle pour le catholique. Selon l'œil du lecteur, il sera lu et considéré comme libelle diffamatoire ou pamphlet révolutionnaire libérateur ; comme un libertinage mécréant ou encore comme un écrit philosophique. Il s'affichera comme littérature de contre-culture, produit de contrebande rentable ou objet de corruption des masses. Aujourd'hui, il apparaît comme un objet mémoriel (et muséal en ce qui concerne le corpus étudié). La liste des diverses attributions du livre censuré pourrait s'allonger. Elle illustre bien la problématique des différentes définitions de la valeur d'usage de l'objet et de la polysémie identitaire endossée par le livre interdit. Cette réalité une fois statuée nous incite plutôt, comme le suggère Gérard Lenclud, à « désertier le terrain de l'ontologie fondamentale » pour favoriser « l'ontologie appliquée » (2007 : 82) afin de suivre le livre à l'Index dans son parcours tumultueux sans risquer de nous perdre. Pour résoudre cette question d'identités multiples du livre prohibé, il nous faut tout d'abord « accorder le droit aux objets d'avoir des vies multiples » (Debary et Turgeon, 2007 : 5). Et nous croyons que les livres à l'Index font, sans aucun doute, partie de ces objets possédant de multiples vies.

Afin d'être en mesure de raconter ces histoires, nous supposons que le livre comme objet permet de constituer un récit inusité. En premier lieu, il convient d'établir que le livre dans sa

matérialité est un *objet* qui « porte la marque de l'usage qui en est fait » (Turgeon, 1997 : 244). Dans son étude sur le chaudron de cuivre, Laurier Turgeon fait la démonstration que les traces laissées par les usages permettent de reconstituer la trajectoire de l'objet. Elles permettent en outre de définir une fonction d'objet mémoriel comme médiateur dans un système d'échanges et de transferts culturels (Turgeon, 1997). Cette analyse a été déterminante quant au choix de privilégier l'approche en culture matérielle pour aborder ce corpus et dans l'articulation de notre raisonnement. Puisque le livre est un objet que l'on s'approprie personnellement ou collectivement, comment, à l'inverse, se traduisent les marques de l'exclusion ? Comme objet de censure, le livre endosse un statut particulier dans un contexte de contrôle qui, tout en l'excluant, le conserve cependant. On peut supposer que, lors de la mise à l'Index, le livre est susceptible de porter les empreintes physiques de la censure dont il est la cible et par lesquelles il est possible de comprendre et de raconter certains aspects de cette histoire occultée. Pour ce faire, nous allons nous pencher sur la « très concrète matérialité » du livre, sur son « instrumentalité », dans une tentative « de microphysique de l'objet » (Löfgren, 1996 : 148). Nous avons voulu vérifier en premier lieu si le livre, comme cible de la censure, en porte les traces dans sa matérialité.

### 1.2.2 Le livre censuré

Les livres composant notre corpus ont manifestement connu une succession de statuts : publications commerciales destinées à une diffusion publique, censurées et interdites de lecture, livres de bibliothèque d'enseignement catholique devenus objets muséologiques. Chacun de ces usages est susceptible de générer une trace distinctive dans la matérialité du livre et devient un élément essentiel à considérer. Bernard Blandin désigne sous le terme de « rencontres » ces contacts entre objets et utilisateurs dont le cumul alimente la construction sociale de la réalité autour de ces objets :

Chaque relation à l'objet *s'inscrit* à la fois dans la mémoire du sujet et dans l'objet : au schème social d'utilisation correspond une trace dans l'objet sous forme d'*affordances* ; au souvenir de l'expérience vécue correspond le symbole, etc. Cette double inscription n'est pas un processus instantané et nécessite un apprentissage : il faut une certaine forme d'habitude pour que la relation instrumentale devienne opératoire. Les *rencontres* successives avec un objet construisent dans la mémoire du sujet – et inscrivent en même temps dans l'objet – la *carrière de l'objet*, c'est-à-dire d'un côté, la série des statuts pris par l'objet au cours de ces *rencontres*, et de l'autre, les actes qui y ont été associés » (2002 : 182).

Cette identification nous permettrait de reconstituer les séquences successives de la vie de l'objet, utiles pour mettre en lumière certaines questions obscures, comme l'affirme Igor Kopytoff : « Biographies of things can make salient what might otherwise remain obscure. » (1986 : 65). Sa théorie sur les possibilités biographiques de l'objet exprime un questionnement similaire au nôtre : « Where does the thing come from and who made it ? (...) What are the recognized « ages » or periods in the thing's « life », and what are the cultural markers for them ? » (Kopytoff, 1986 : 66-67). Une approche similaire de la séquence des transformations du statut de l'objet est utilisée par Thierry Bonnot dans son étude sur les produits céramiques (2002) et sur la bouteille de cidre (2004). Il développe la notion de *biographie* ou *destin d'objet* pour expliquer les étapes et la diversité de ces statuts sociaux (objet industriel, social, patrimonial, utilitaire, etc.) qui lui sont attribués au long de son « existence ».

La pertinence d'emprunter cette démarche avec le sujet de notre étude se justifie si l'on considère que, comme produit artisanal ou manufacturé selon l'époque, le livre entre dans le cycle habituel de l'objet de production commercial conçu pour une diffusion marchande. La censure vient alors briser cette trajectoire en redéfinissant le statut de l'ouvrage, qui une fois taxé d'interdit, est condamné à la destruction, à la réclusion ou au commerce clandestin<sup>8</sup>. L'établissement de la biographie d'objet permet de soulever certaines questions relatives à la provenance, du point d'arrivée de ces ouvrages interdits dans la bibliothèque et du fait qu'ils ont certainement connu une « vie » avant le verdict de la censure. Cet aspect de la trajectoire du livre censuré n'a jamais véritablement été étudié, mais il est pourtant fondamental pour expliquer et démystifier la constitution de pareils corpus.

### 1.2.3 Le lieu

La bibliothèque est ce lieu qui, selon la pensée mythique, contient « tout le savoir du monde<sup>9</sup> » qu'elle doit par conséquent gérer. L'établissement de systèmes de classement devient nécessaire pour établir un ordre, une structure de la connaissance. Ce cadre s'érige en fonction du pouvoir

---

<sup>8</sup> Cette trajectoire brisée s'apparente à ce que Arjun Appadurai nomme « ex-commodities : things retrieved, either temporary or permanently, from the commodity state and placed in some other state » (1986 : 16).

<sup>9</sup> Cette paraphrase reprend volontairement le titre de l'exposition tenue en 1996 à la Bibliothèque Nationale de France soulignant l'inauguration de ses nouveaux espaces à Tolbiac, et qui retrace l'histoire de l'écriture, des encyclopédies et des bibliothèques depuis l'époque de Sumer jusqu'à l'ère numérique.

dominant qui l'impose selon sa vision morale et sociale des représentations du monde. Puisque la bibliothèque est conçue comme un espace clos « à l'imitation du monde immobile que Dieu a créé » (Wim de Vos, 2002 : 57), le pouvoir religieux seul peut décider de la validité de son contenu pour l'ensemble des croyants. Son jugement est réputé infaillible. À propos du système des schèmes classificatoires, Pierre Bourdieu affirme « [qu'il] ne se constitue en système de classement objectivé et institutionnalisé que lorsqu'il a cessé de fonctionner comme sens des limites et que les gardiens de l'ordre établi doivent, pour les défendre contre la contestation hérétique, expliciter, systématiser et codifier les principes de production de cet ordre, tant réel que représenté, bref constituer la doxa en orthodoxie » (Bourdieu, 1979 : 559). Puisque le monde est imparfait et que l'hétérodoxie y a cours, la bibliothèque réserve un espace connu sous le vocable d'*Enfer*, domaine du censeur dans lequel les mauvais livres sont condamnés à brûler symboliquement. Pour paraphraser ici une expression anglaise courante : *What's in a name ?* car nous pouvons effectivement nous interroger sur la puissance inhérente que ce nom incarne et insuffle à cette section de la bibliothèque. Ce lieu d'enfermement symbolique et physique mérite qu'on s'y attarde et qu'on le questionne. L'espace concret de l'interdit recelant les titres estimés dangereux pour l'âme et l'esprit, donne au *mauvais livre* son statut mythique et le consacre comme objet de curiosité, de mystère, nimbé d'une aura de sédition<sup>10</sup> dans l'esprit populaire. Une fois à l'Index, le livre interdit entre dans la légende et participe à la création de son propre mythe d'objet sulfureux. Quoique condamné dans l'*Enfer* de la bibliothèque au silence et à l'oubli, il se met pourtant à hanter et à nourrir la sphère de l'imaginaire.

#### 1.2.4 L'*Enfer*

Le statut même de ces ouvrages mis à l'Index, en marge de la production littéraire officielle, condamnés, dangereux et illégaux mais pourtant émergents, les confine à une existence marginale, d'une part à l'intérieur même de la bibliothèque, et de façon générale, en périphérie

<sup>10</sup>Lors de la condamnation publique du livre de Jean-Charles Harvey (1934), l'évêque de Montréal décide de ne pas appliquer dans son diocèse le décret cardinalice de l'interdiction « La bombe des *Demi-civilisés* avec ses allures de fruit défendu provoque plutôt une ruée vers les libraires de la métropole. Les copies s'envolent vite et l'effet est particulièrement contagieux chez les jeunes (...). En tout, il se vendra 3000 exemplaires du roman. « Une réclame comme il ne s'en est jamais vu ! s'exclame l'éditeur Albert Pelletier dans une lettre (...). Je me demande si, en conscience, je ne dois pas payer une commission au Cardinal comme agent de publicité. » Cité dans : Hébert, Lever, Landry (dirs.), 2006 : 181.

du corps social. Nous remarquerons que, comme objet de pouvoir et de représentation, le livre à l'Index se retrouve au centre d'un processus visant à en garantir la neutralité. Le livre subit dès lors le même sort d'exclusion, de clandestinité, d'anonymat et de punition à l'égal de celui réservé à son auteur et partage avec lui le même traitement d'ostracisme physique et moral<sup>11</sup>.

Nous croyons que leur statut s'apparente analogiquement à celui de *communitas*, selon la notion développée par Victor Turner (1969), et que les livres à l'Index s'inscrivent dans une dynamique rituelle de régulation sociale. Turner s'est particulièrement intéressé à l'étape liminaire, la composante médiane des trois séquences cérémonielles de la théorie des rites de passage élaborée par Van Gennep (1969, c1909). Les travaux de ce dernier ont démontré que, tout au long de sa vie, un individu fait face à de nombreux changements de situation ou d'état, lesquels empruntent chaque fois un schéma similaire d'étapes rituelles successives : d'abord celle de *séparation*, puis de *période liminaire* et enfin l'accession à un nouveau statut désigné par le terme d'*agrégation*. Turner définit la *liminarité*<sup>12</sup> comme une période critique où le statut devient ambigu « Liminal entities are neither here nor there » (1969 ; 96) et se démarque en opposition au système en place (1969 : 106). Ce besoin de maintenir la cohésion sociale explique, selon Turner, la perception de la présence des *communitas* évoluant en zones liminaires comme dangereuse et néfaste puisque s'inscrivant comme une contre-structure : « (...) that from the perspectival viewpoint of those concerned with the maintenance of structure, all sustained manifestations of *communitas* must appear as dangerous and anarchical and have to be hedged around with prescriptions, prohibitions and conditions » (1969 : 109).

Il nous semble que la bibliothèque, comme microcosme, renferme ultimement ce binôme d'opposition de dimension oxymorique : d'un part, la collection régulière contenant les ouvrages moralement et doctrinalement primés pour la lecture et, d'autre part, l'*Enfer* et sa *communitas* symbolique de livres marginaux, immoraux, ou dangereux, éléments de perdition conservés sous clé. C'est pourquoi, parallèlement avec le pôle d'étude objet / livre, nous avons voulu en second lieu appréhender celui du lieu / l'*Enfer*.

<sup>11</sup> Cette importante notion relationnelle, voire fusionnelle, du livre censuré et de son auteur sera plus longuement abordée au chapitre 4, consacré aux marques punitives infligées au livre.

<sup>12</sup> Cette traduction littérale du terme anglais *liminality* est fréquemment employée dans la prose ethnologique. Il sera cependant utilisé dans notre texte sous une forme italique.

### 1.3 Les sources de réflexion et d'inspiration : le cadre conceptuel

---

Du cadre censorial qui a existé dans notre société, le discours historiographique, s'appuyant sur les sources conventionnelles pour expliquer et raconter ce phénomène, s'est peu attardé jusqu'à maintenant à interroger l'objet au cœur du litige, nommément le livre lui-même. Le regard porté sur la censure a produit des analyses historiques, sociologiques, littéraires, économiques mais rarement ethnologiques. D'aborder ce champ de recherche en fonction de l'objet même - ou des usages de l'objet - permet de diversifier le cadre d'étude de ce phénomène. Si les archives du Séminaire offrent certaines sources permettant de reconstituer l'histoire de la bibliothèque depuis sa fondation, les indices deviennent nettement plus rares lorsqu'il s'agit du corpus des livres à l'Index. Le statut même de ces ouvrages prohibés rend compréhensible la discrétion entourant leur acquisition. Comment reconstituer une histoire dont il ne reste que peu de traces, sinon en se tournant vers l'objet même qui est au cœur de cette histoire ? L'affirmation de Roger Chartier : « Le plus souvent, le seul indice de l'usage du livre est le livre lui-même » (2003 : 114) nous ramène à un point de départ élémentaire, celui de la dimension matérielle du livre. Cet aspect s'est rapidement imposé comme étant un élément incontournable pour appréhender la constitution, les pratiques et les usages de ce corpus particulier. Mais aussi comme étant la seule clé permettant une reconstitution de pratiques immatérielles, tacites et non divulguées autour des livres à l'Index.

Cette préoccupation de la matérialité et du territoire de l'objet est au cœur de notre démarche. Elle a orienté la production de ce court bilan historiographique, qui esquisse les domaines de recherche dans lesquels s'intercale notre propre sujet d'étude portant sur le phénomène des livres à l'Index. L'étude d'un tel sujet s'inscrivant dans un contexte de recherches interdisciplinaires par la nature même du thème abordé, notre recherche s'appuie conséquemment sur des travaux appartenant à des domaines connexes, soit la littérature et l'historiographie du livre.

#### 1.3.1 Livre et culture matérielle : sous le texte, il y a l'objet

L'ethnologie, qui s'est constituée en discipline au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, étudie les comportements sociaux de l'homme et ses représentations s'inscrivant dans un système de

pratiques culturelles. Témoin des civilisations, l'étude de l'artéfact devient essentielle comme champ de savoir là où l'écrit n'existe pas. Depuis les études de folklore portant sur la signification de l'objet dans la tradition et sa représentation de la culture populaire (Séguin, 1967) jusqu'à « l'ethnologie du présent » (Althabe, 2001) la pratique ethnologique s'est particulièrement intéressée à la culture matérielle (Glassie, 1999). Au fil des ans, l'élargissement des sujets d'étude a fait éclater la diversité des regards sur l'objet. La multiplicité d'objets manufacturés de nos sociétés industrielles, outre leur fonction première, institue un système révélateur de la pratique sociale de consommation (Baudrillard, 1968) ou bien produit une nouvelle grammaire sémiotique par son cycle de vie, depuis sa production jusqu'aux usages de consommation (Douglas et Isherwood, 1996). Braudel a démontré que l'histoire du monde occidental peut se traduire et s'écrire par le biais de l'étude de sa culture matérielle (1979). Les nombreuses relations entre les hommes et les objets ont ainsi donné lieu à des études multidisciplinaires où l'objet acquiert un statut sémiotique jumelant les fonctions symbolique et utilitaire (Bajburin, 1996). L'objet participant à la construction de l'identité et de l'altérité, comme médiateur du lien social (Appadurai, 1986) ou médiateur psychique et affectif (Tisseron, 1999) a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs. D'autres ont esquissé en trajectoire les séquences successives de vie de l'objet (Bonnot 2002, 2004 ; Turgeon, 1997). Certaines tendances récentes placent l'objet comme épicerie des récits mémoriels. Cette reconstruction du passé par les objets permet de produire un contre-récit historique dont « les objets deviennent des acteurs à part entière, avec leur personnalité, leur histoire, leur mémoire » (Debary et Turgeon, 2007 : 3).

Ces diverses approches évolutives dans l'étude de la culture matérielle, Laurier Turgeon, dans un bilan critique, les réunit sous quatre thèmes : l'objet signe, l'objet témoin, l'objet social et l'objet mémoire (2007). Ces définitions offrent de précieuses pistes de réflexion permettant de circonscrire le rôle et la fonction du livre à l'Index, d'en décliner le sens et la symbolique et de l'interpréter dans un contexte pluriel. Si le livre apparaît comme un produit fabriqué ayant son propre cycle de vie, il devient porteur de fonctions sociales quant à son historicité comme véhicule des idées. Le contexte de la censure lui confère une dimension mémorielle comme objet de polémique et témoin de pratiques censoriales individuelles et collectives, de rapports d'autorité, d'idéologie et d'évolution dans les mentalités. Il nous semble que cet angle d'étude, celui de l'objet, est approprié et fécond d'enseignement : le livre à l'Index, comme objet social

controversé, nous entraîne de « l'autre côté du miroir », vers le « côté obscur » d'un système de pratiques - ou de *non-pratiques* - culturelles. Comme objet d'exclusion, il traduit une *expérience de négation*<sup>13</sup> et remet en cause les rapports avec l'objet.

Il faut admettre que le livre comme objet d'étude ethnologique se situe sur un chemin encore peu fréquenté par la discipline. Daniel Fabre déplorait que « les relations entre l'ethnologie et la chose écrite sont, en général, placées sous le signe du malentendu » (2003 : 239). Comme si l'écrit appartenait de fait à un univers qui serait étranger aux objets de l'ethnologie. Pourtant, il remarque que : « Si l'histoire sociale de l'alphabétisation, de l'écrit, du livre et de sa lecture exploite, de façon de plus en plus raffinée, les traces de ces pratiques, l'ethnologue peut être attentif à leur mise en œuvre, et, surtout, du discours si prolixe qui les prend pour thème » (2003 : 239). Ses travaux sur les pratiques de lecture dans les Pyrénées languedociennes au siècle dernier démontrent la médiation significative du livre dans la vie sociale locale et permettent de dégager son action dans le champ intellectuel. Le rôle du lecteur s'impose par sa distinction au sein de sa communauté puisque la lecture « les élève au-dessus de la grossièreté » (Fabre, 2003 : 245). Le livre possède un pouvoir indéniable que personne ne conteste. « Ce merveilleux phénomène met en évidence la nature de toute lecture : l'objet convoité, le livre, recèle en lui-même les clés de son déchiffrement, donc de sa prise de possession. » (Fabre, 2003 : 250). Le pouvoir du livre consiste à subjuguier le lecteur qui devient coupé du monde, habité par ce nouvel univers créé au fil de sa lecture. Nous pourrions constater que cette dimension onirique est souvent évoquée et condamnée par le discours autour du livre censuré.

Dans un article très pertinent à notre réflexion, Olivier Martin distingue deux approches différentes sur l'étude de la culture de l'écrit. La première met l'accent sur le livre comme support de l'écrit ; « la seconde approche sur le livre se situe là : chercher à saisir comment le livre, entendu cette-fois-ci comme objet matériel, s'insère dans l'espace social, joue un rôle et transforme éventuellement cet espace » (Martin, O., 2000 : 57-60). Il propose d'enquêter sur le livre comme objet qui devient alors un vecteur de relations, un objet de socialisation, un acteur

---

<sup>13</sup> L'expression est de Florence Pizzorni-Itie, telle qu'utilisée dans sa communication « Entre autres et sans les autres : les objets de l'exclusion » lors de la 8<sup>ème</sup> conférence de la Société Internationale d'Ethnologie et de Folklore (SIEF) et 3<sup>ème</sup> conférence de l'Association d'Anthropologie Méditerranéenne (ADAM) en 2004, *Entre autres : Rencontres et conflits en Europe et en Méditerranée*. Seuls les résumés de cette rencontre ont été publiés.

de la vie sociale et un révélateur d'identité. Notre étude participe à cette considération de l'étude de l'objet-livre qui génère un regard nouveau sur les pratiques sociales et culturelles.

### 1.3.2 Le lieu du livre à l'Index : l'*Enfer* et sa *communitas*

Le concept de *communitas* comme anti-structure a largement été exploité comme modèle d'analyse par de nombreux chercheurs autant dans le champ de l'anthropologie sociale que culturelle, comme le démontre Mathieu Deflem dans une analyse de la contribution de Turner dans l'étude des rituels (1991). Le lien de similitude entre la notion de *communitas* et notre corpus s'est fait à la lecture d'un texte de Daniel Terrolle (1996) sur l'analyse de la situation des S.D.F. (sans domicile fixe) en termes de rites de passage. Il s'emploie à démontrer « comment l'anonymisation se manifeste (...) à travers diverses procédures au moyen desquelles l'ensemble du corps social construit sa distance et sa défense envers ceux qu'il précipite inéluctablement dans la logique carcérale de l'étape centrale du rite : la liminarité » (1996 : 418). Ce traitement d'exclusion des S.D.F. « au profit de la cohérence et de la cohésion sociale » qui se constituent en *communitas*, possède *in extenso* de nombreux points communs symboliques avec le processus de censure auquel sont soumis les livres prohibés. Le point de rupture que constitue leur mise à l'Index les départage du corps social et les plonge dans l'ostracisme ou la clandestinité. En nombre grandissant, les exclus s'agglomèrent en périphérie de la société ou, métaphoriquement, sur les rayonnages de l'*Enfer* de la bibliothèque. Inclassables puisqu'étant hors des limites de classification de la société, ils sont (livres prohibés, S.D.F., hippies d'hier ou punks d'aujourd'hui) tous considérés comme différents, impurs ou dangereux. Envers tout ce qui est marginal, de partout comme de toujours, s'appliquent des rites d'exclusion marginaux (Douglas, 1992 : 114-115).

### 1.3.3 Les domaines connexes de recherche

L'étude du livre à l'Index amène dans une certaine mesure à poser un regard transdisciplinaire pour y inclure des notions de littérature, d'histoire de la censure et d'histoire de la lecture, du livre et de l'imprimé. Des éléments de notre recherche se réfèrent à ces disciplines auxquelles ce mémoire apporte sa modeste contribution.

### 1.3.3.1 La littérature

Les objets d'études en littérature se sont longtemps attardés à examiner les œuvres et l'ensemble de la création et de la production littéraires ainsi que le statut de l'auteur (notions bibliographiques et biographiques). Certains ouvrages produits depuis quelques années dans le champ littéraire s'inscrivent dans une interprétation nouvelle de son action et de ses acteurs en modifiant l'axe de lecture pour y incorporer la dimension sociologique. Ainsi, la série *La vie littéraire au Québec* (Lemire, 1991 - ) publiée par le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRELIQ), aborde cette analyse du phénomène littéraire d'une manière plurielle. Son approche consiste à analyser, en diachronie et en synchronie, le phénomène littéraire et à identifier les facteurs de déterminations étrangères du champ littéraire, à observer les conditions générales prévalant dans un cadre social, culturel ou économique particulier, à nommer les agents en présence dont l'action influence ou module certaines tendances, à comprendre la prose d'idées en émergence, qu'elle soit idéologique, politique ou artistique, à proposer une nomenclature des textes significatifs de l'imagination et de la subjectivité de différents auteurs en présence et enfin, d'appréhender le phénomène de la réception des œuvres. Cette méthodologie a été inspirante pour l'établissement du portrait de notre corpus et pour mettre en évidence les rôles des nombreux acteurs en présence : censeurs mais également propriétaires, relieurs, libraires, etc.

### 1.3.3.2 La censure

L'historiographie de la littérature permet de situer le phénomène de la censure des œuvres dans le champ littéraire et d'en étudier l'action et les mécanismes qui la sous-tendent. L'histoire de la censure étant plus longuement élaborée dans un chapitre subséquent, nous ne mentionnerons ici que les travaux principaux qui ont orienté notre recherche.

Le lien entre littérature et censure a suscité l'intérêt des chercheurs québécois depuis une décennie seulement. Pierre Hébert est l'un des premiers à se pencher sur ce phénomène. Il a publié un premier objet d'étude (1997) traitant des interdictions décrétées par les mandements et autres textes épiscopaux, explorant le rapport de force entre le clergé et le monde littéraire québécois. Constatant l'absence de censure répressive entre 1920 et 1959, Hébert reformule

dans un second tome (2004) une théorie où il démontre que l'absence de cas de censure n'équivaut pas à « absence de censure ». Il s'emploie à démontrer la stratégie du clergé de l'époque qui privilégie une programmation des mentalités plutôt que le recours à l'action coercitive. La publication en 2006 de l'ouvrage monumental *Dictionnaire de la censure au Québec : littérature et cinéma*, auquel Hébert participe, alimente ce champ d'étude encore peu exploré. L'année précédente, la tenue de l'exposition *Tous ces livres sont à toi* de BAnQ et la publication du catalogue éponyme (2005) ont actualisé davantage la recherche consacrée à la censure des livres et à l'émergence des bibliothèques au Québec dans un contexte de contrôle ecclésiastique.

En France, de très nombreux ouvrages ont traité de l'histoire de la censure et de ses implications sur l'histoire de l'imprimé. Parmi les études sur le travail des censeurs sous l'Ancien Régime (Legendre, 1974), nous retiendrons particulièrement celui de Barbara de Négroni (1995) qui décrit les « outils de travail » du censeur, le contexte dans lequel un ouvrage est proscrié. Elle précise le mécanisme d'application de la censure, en faisant la distinction entre la censure préalable et la censure répressive, entre la censure doctrinale et politique. L'historien américain Robert Darnton démontre une fascination pour l'époque de la fin de l'Ancien Régime en France en s'intéressant, entre autres, à la littérature clandestine (1983, 1991) et à la grande aventure de l'*Encyclopédie*, de Diderot et d'Alembert (1982). Cette œuvre monumentale du siècle des Lumières, dont l'édition originale se retrouve dans notre corpus, a été éditée et publiée dans un climat de sédition et de censure. Par ailleurs, une fascinante étude de Michel Porret (1998) décrit l'application de la censure à Genève et le processus d'incrimination, au moyen d'expertises typographico-légales, pour retracer des imprimeurs soupçonnés de fabriquer ou d'écouler des ouvrages illicites. La méthode consiste à disséquer les corps des livres suspects, afin de retrouver des preuves typographiques et matérielles de fabrication permettant de débusquer les coupables. Porret donne également des exemples d'incorporations symboliques du livre censuré qui sera « châtié » en lieu et place de l'accusé. Cette association entre livre et auteur (ou imprimeur-éditeur) est fréquente dans l'imposition de la censure, l'un et l'autre punis indistinctement. Et enfin, deux catalogues d'expositions tenues à Paris (Poulain, 1987 ; BNF, 2009) ont retenu notre attention : le premier offre, par une lecture diachronique, une réflexion diversifiée et éclatée sur le phénomène de la censure, sur sa complexité tant au niveau du débat idéologique et politique qu'elle défend que du point de vue du censeur et de celui du censuré. Le second est un ouvrage qui dévoile pour la première fois au public les livres

de l'*Enfer* de la Bibliothèque Nationale de France. D'un genre fort éloigné de celui de notre étude, ce corpus est surtout composé de matériel « galant »<sup>14</sup> dont Guillaume Apollinaire avait rédigé une liste illustrée en 1913.

### 1.3.3.3 L'histoire de la lecture, du livre et de l'imprimé

En France, Lucien Febvre et Henri-Jean Martin ouvrent ce champ d'étude avec la publication en 1958 de *L'apparition du livre*. La suite de leurs travaux a généré des ouvrages aujourd'hui considérés comme des références en la matière. Roger Chartier, collaborateur de Martin pour la monumentale *Histoire de l'édition française* (1982) s'est également intéressé aux pratiques de lecture comme phénomène social (1992) et individuel (1987, 2003), comme élément de la vie privée (1986) et à la littérature de colportage (1996), véhicule important de diffusion de certains imprimés illicites. Ces recherches offrent des éléments informatifs essentiels pour notre corpus qui recèle une importante quantité d'éditions françaises de l'Ancien Régime et du 19<sup>e</sup> siècle.

Au Québec et au Canada, l'histoire du livre, de la lecture et de l'imprimé demeure un champ d'étude récent. La publication du collectif *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada* (2004-2008) « marque l'entrée des historiens canadiens du livre dans le réseau des chercheurs qui écrivent des histoires nationales du livre » (Fleming, 2004 : xvii). Cette œuvre monumentale retrace le parcours de l'imprimé au Canada depuis les débuts de la colonie jusqu'en 1980 et comporte plusieurs bibliographies de ce champ d'étude qu'on commence à peine à investiguer. Parmi les contributions québécoises, nous retrouvons les travaux de chercheurs s'étant intéressés à certains volets de l'histoire de l'imprimé, tel Claude Galarneau qui s'est autrefois penché sur les métiers du livre (1983) ou encore Yvan Lamonde qui apporte une importante contribution avec ses nombreux travaux portant notamment sur les bibliothèques de collectivités à Montréal (1979), les bibliothèques personnelles au Québec aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles (1983), l'aspect historique de l'imprimé (1983), les débuts de l'édition et de la librairie à Montréal (1991), les pratiques de lecture personnelles des lecteurs du 19<sup>e</sup> siècle (2003). D'autres chercheurs ont mené des études portant sur l'historique institutionnel de certaines bibliothèques, comme celle

<sup>14</sup>Compte tenu de la nature très explicite des gravures et des illustrations présentées, l'entrée de l'exposition *Éros au secret* (2007) était interdite au moins de 16 ans et le catalogue éponyme vendu sous emballage plastifié scellé.

de la Législature (Gallichan, 1991, 2002), des Sulpiciens (Hubert, 2007 : 477-492) ou celle de la Bibliothèque et Archives Nationale (BAnQ, 2005 ; Goulet, 2009). Une étude de Roussel-Beaulieu (2004) sur les *ex-libris*, sujet de représentation rarement abordé, offre des données informatives intéressantes et pertinentes dans l'étude de notre corpus. Aucune étude, cependant, ne s'attarde à souligner dans sa nomenclature la présence de livres prohibés. Certains titres peuvent être mentionnés en cours d'analyse d'inventaires, tels les livres de spiritisme appartenant à la bibliothèque personnelle de Louis-Wilfrid Marchand (Lamonde et Montreuil, 2003 : 180) mais sans souligner leur nature illicite.

#### **1.4 Les limites du sujet d'étude**

---

Comme les limites du mémoire imposent d'en définir le cadre, nous avons choisi de positionner la censure en toile de fond et d'énoncer comme postulat de départ que le corpus étudié en est la résultante. Conséquemment, certains aspects relatifs à l'interprétation et à la conceptualisation de la censure ne pourront être développés. Cette restriction s'étend aussi à la dimension sociologique et symbolique de l'histoire des mentalités et à l'étude des représentations de pouvoir. De plus, l'exclusivité que représentait ce fonds méconnu commandait un inventaire complet de préférence à un échantillonnage. Son importance numérique nous a par la suite contrainte à des ajustements dans la sélection des thématiques abordées afin de conserver un regard exploratoire envers une collection ultérieurement riche à documenter. D'où la nécessité d'en construire les prolégomènes nécessaires à la compréhension du phénomène circonscrit sur un terrain particulier. Comme il existe peu de sources écrites sur la bibliothèque du Séminaire de Québec ainsi que sur le corpus à l'étude, les données recueillies constituent la première collecte d'un matériel original.

#### **1.5 Question et hypothèse de recherche**

---

L'étude de la section des livres à l'Index de la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec se présente comme une recherche qualitative sur une collection patrimoniale.

L'inventaire qui en a été fait vise d'abord à appréhender la matérialité de l'objet mis dans un contexte de censure. Ce qui nous amène à formuler la question spécifique de notre processus de recherche : la censure a-t-elle laissé des traces tangibles sur le livre de bibliothèque mis à l'Index ? Si tel est le cas, nous cherchons à comprendre et à interpréter ces indices comme des vestiges des diverses trajectoires empruntées et comme des témoignages sur les divers acteurs impliqués. Nous tenterons également d'appréhender le statut d'exclusion qui entoure le livre à l'Index, qui, bien que condamné, est conservé dans la bibliothèque et non détruit.

Ces considérations nous amènent à émettre l'hypothèse suivante, à savoir que :

comme objet de culture matérielle, le livre porte les marques de son usage et de son parcours, et sa soumission à un régime censorial s'inscrit également dans cette logique. Ces traces peuvent servir à établir la biographie d'objet du livre censuré selon un angle inusité et à dévoiler certains acteurs ayant accompagné le livre le long de son parcours. Nous croyons que l'analyse des interventions apportées au livre de bibliothèque censuré permet de déterminer que ce corpus remis en huis-clos se définit symboliquement comme une *communitas* par rapport à l'ensemble des ouvrages de la collection et que ce statut explique la conservation de ces ouvrages plutôt que leur destruction.

## **1.6 Le cadre opératoire et méthodologique**

---

### **1.6.1 Le modèle opératoire**

Le cadre opératoire que nous présentons ici consiste en une analyse empirique de différentes sources afin de vérifier notre hypothèse. Nous avons privilégié une approche par l'objet en choisissant d'effectuer les inventaires bibliographique et typologique du corpus. Deux aspects sont donc examinés : le texte dans sa dimension historiographique par une approche bibliographique, et le livre dans sa matérialité. La démarche empruntée vise à effectuer des observations qualitatives et quantitatives, utilisables pour la discipline ethnologique sur la censure livresque, à en extraire des données et à les valider, à isoler enfin des variables permettant de constituer, le plus fidèlement possible, un portrait du terrain étudié. Les données

colligées seront bonifiées s'il y a lieu par des sources primaires, soit des documents d'archives du Séminaire de Québec en lien avec notre corpus, et par des sources secondaires.

### 1.6.2 Le terrain, le corpus

La présente recherche se situe sur un terrain précis, le Séminaire de Québec<sup>15</sup>, et s'intéresse à un corpus d'objets définis : la collection des livres à l'Index de sa bibliothèque (fonds ancien), plus précisément les sections 515.7-523.3 identifiées sous le vocable *Enfer* dans le guide topographique<sup>16</sup> actuel de la bibliothèque ainsi que les rayons 579.3.1 à 579.5.1. Compte tenu de l'importance de ce fonds inactif et non traité<sup>17</sup> (48 rayonnages représentant plus de 1200 titres), seuls les ouvrages répondant à la définition de *monographies* émise par l'Unesco<sup>18</sup> ont été sélectionnés. Les brochures, les dépliants, les feuillets (sermons, mandements, lettres circulaires, etc.), ont donc été exclus de notre corpus.

### 1.6.3 La méthodologie

#### 1.6.3.1 La méthode d'observation et l'inventaire

L'inventaire des livres à l'Index permet d'effectuer une collecte d'informations pertinentes et par ailleurs inédites à ce jour. Chacun des ouvrages est examiné selon une séquence précise ; la méthode d'observation procède de l'extérieur vers l'intérieur du livre : de la couverture aux contre-plats en passant par la page de titre jusqu'au corps du livre puis vers le dernier plat de la couverture. Les éléments observés sont notés dans cet ordre.

<sup>15</sup> La présentation du terrain se retrouve au chapitre 1.7.

<sup>16</sup> Ce guide est un outil de repérage maison réalisé lors du dernier réaménagement de la bibliothèque. Il découpe le contenu de la bibliothèque par grands sujets (Patrologie, théologie, droit civil, chimie, etc.) ou par sous-collections (incunables, *Enfer*, etc.) et indique globalement pour chacun sa localisation physique, avec le numéro de section et du rayon correspondant au début et à la fin des sections occupées. Théoriquement, tous les ouvrages d'un même sujet ou identifiés à une même sous-collection devraient être regroupés, mais la pratique tend à démontrer le contraire. Ce système élémentaire ne permet pas une localisation précise des titres.

<sup>17</sup> Le catalogage des livres de la bibliothèque *historique* et le versement des notices dans une base de données informatisée a débuté en 1998 et est toujours en cours.

<sup>18</sup> Le critère de sélection s'est fait selon la définition de *livre* émise par l'Unesco, soit « une publication non périodique imprimée comptant au moins 49 pages, pages de couverture non comprises, éditée dans le pays et offerte au public » (Unesco, [En ligne], 1964).

### 1.6.3.2 Les indices recherchés :

**a) Dans l'inventaire bibliographique :** L'identification de ces ouvrages permet d'en souligner la spécificité : d'identifier les auteurs des écrits de controverse, les productions illicites, les libelles, les œuvres publiées sous de fausses représentations ou dans l'anonymat tout comme de découvrir les sujets de ces contenus prohibés, bref de cerner les multiples visages de la marginalité. Les éléments bibliographiques sont notés tels qu'ils apparaissent et sont rectifiés ou complétés selon des sources autorisées (voir Annexe 1.1 *Liste des bibliothèques consultées*). Les auteurs et éditeurs réels, le lieu de production, la langue, la date (ou l'époque), le sujet de l'ouvrage sont rétablis lorsqu'il y a lieu, afin de permettre l'identification de ces ouvrages (voir Annexe 1.2 *Validation bibliographique des données*). Certaines règles de bibliothéconomie sont utilisées pour établir les normes relatives à la transcription des données, au libellé et à la graphie, à l'attribution du nom de l'auteur et du lieu, aux ouvrages anonymes, etc. (voir Annexe 1.3 *Règles de procédures de transcription des éléments bibliographiques*).

**b) Dans l'inventaire typologique :** Dans une considération matérielle de l'objet, « l'archéologie du livre » permet d'établir, par l'étude des traces qu'il porte, une typologie illustrant, sous un angle différent, le parcours du livre, le traitement réservé aux livres décrétés interdits et la forme des interventions laissées par la censure.

1. Les variables considérées comme des indices de provenance sont recherchées :

- a) les éléments identifiant les agents commerciaux : des tampons encrés ou des étiquettes.
- b) les éléments permettant d'identifier et/ou de quantifier les propriétaires de ces ouvrages. Le relevé des *ex-libris* est ventilé afin de permettre d'en identifier le type (manuscrit, tampon, vignette, sceau) et la provenance (institutionnelle ou individuelle) (Voir Annexe 2 *Bordereau*, section 3.1). Les catégories de propriétaires individuels sont également départagées selon que ces derniers se présentent sous un statut civil ou religieux. Les initiales et les noms ne pouvant être déchiffrés ou clairement associés à un état civil ou ecclésiastique sont compilés et classés dans la catégorie « propriétaire non identifié ». Les inscriptions manuscrites diverses associées aux propriétaires de ces ouvrages, telles que les dates, les dédicaces, les annotations et les mentions diverses, sont notées. Chaque marque de propriété recensée est inscrite à des fins de compilation. Ainsi, un livre portant le tampon du Séminaire de Québec ET un *ex-libris*

identifié au nom d'un prêtre ET une signature arborant un titre civil (avocat, docteur, etc.) est enregistré dans trois catégories distinctes.

2. Les interventions présentes dans l'ouvrage : les marques de désappropriation (ratures, biffures, découpures) visant à masquer ou retirer une information présente dans l'ouvrage sont répertoriées et identifiées. Les notes d'évaluation morale, les *marginalias* et les annotations de même type sont relevées et transcrites.

3. La reliure : le livre étant un objet traduisant un souci de représentation de la part de son propriétaire, le type de reliure est noté (ouvrage broché, parchemin, reliure artisanale ou commerciale).

### 1.6.3.3 Les outils utilisés : création d'un bordereau informatisé

Compte tenu de l'importance du corpus et afin de faciliter l'extraction des informations, nous avons opté pour la création d'une base de données en format FileMaker. Ce logiciel largement utilisé, convivial et performant, permet de faire des recherches simples ou complexes en croisant plusieurs données. Un bordereau a été conçu (Voir Annexe 2 *Bordereau*) pour inscrire de manière systématique les éléments recensés. Chacune de ses sections présente un type d'information spécifique :

Section 1 : Elle regroupe la description bibliographique complète (auteur, titre, édition, lieu, éditeur et/ou imprimeur, date, description matérielle, collection) et validée selon des sources officielles. Il a ainsi été possible de bénéficier d'expertises reconnues permettant d'identifier les titres anonymes, de corriger les pastiches, les lieux d'édition fictifs ou dissimulés. Des informations additionnelles comme le code du pays, la langue<sup>19</sup> et la période historique (siècle) sont ajoutées afin de préciser le portrait d'ensemble du corpus. La mention des sources consultées est indiquée en zone de notes.

<sup>19</sup> Les abréviations indiquant le pays d'origine et la langue de publication sont celles utilisées en codage MARC 21 régissant les règles de transcription bibliographique en usage dans les bibliothèques d'Amérique du Nord.

Section 2 : Elle indique l'ancienneté du livre dans la collection du Séminaire en confirmant (ou non) sa présence dans l'inventaire de 1782 comme titre mis à l'Index. Cette section du bordereau renferme également les cotes anciennes et l'indice de localisation actuel, composé du numéro de section, de rayon et du rang occupé par chaque livre (unité physique) sur la tablette.

Section 3 : Elle décrit les éléments inhérents à la matérialité du livre. D'une part la description physique des différentes marques présentes dans le livre : la présence d'*ex-libris* et le détail de ses différentes formes (tampons, signatures, étiquettes, sceau, etc.) ; les annotations et inscriptions variées (notes, dates, dédicaces, etc.) ; les traces de désappropriation (découpage, biffures, hachures, etc.). Et d'autre part, les informations sur l'habillement du livre : types de reliure, identification du libraire et du relieur par sa marque de commerce (étiquette, tampon, etc.). Une typologie sera produite d'après les différents indices présents dans le volume.

Section 4 : Elle regroupe une zone de notes informatives de nature bibliographique, historique ou spécifique à l'exemplaire de la bibliothèque, ainsi que certaines informations relatives à l'application de la censure. Ces informations proviennent de divers ouvrages de référence sur les auteurs et leurs œuvres, en format imprimé ou en ligne, lesquels sont chaque fois nommément cités.

Sections 5 et 6 : Elles renferment des indications relatives à la prise de photographies illustrant des éléments présents dans les ouvrages ainsi qu'une zone d'indexation sommaire des titres selon le sujet principal (Théologie ; hétérodoxie ; philosophie ; droit ; histoire, etc.).

#### **1.6.3.4 La collecte des données : méthode de compilation**

Une fiche a été créée par titre et par édition différente, leur compilation permettant d'obtenir une donnée nominale de l'ordre de grandeur du corpus (total des titres). L'indicatif de localisation, attribué à chaque unité physique, permet pour sa part d'en établir le nombre. Ainsi, pour l'ouvrage *Histoire d'Angleterre*, d'Olivier Goldsmith, édition de 1837, en 4 v. : une fiche est créée pour ce titre ; son indicatif de localisation indique 519.2.16-19, signifiant qu'il se retrouve dans la section 519, sur le deuxième rayon, occupant le 16 au 19<sup>e</sup> emplacement sur la

tablette. En fin d'inventaire, l'addition simple du nombre de livres par rayon donne le total d'unités physiques présentes dans cette section des livres à l'Index. Lorsque plusieurs ouvrages sont reliés ensemble, afin de ne pas fausser le total de la compilation, puisqu'il s'agit en fait d'une seule unité physique contenant plusieurs titres différents, la fiche individuelle de chacun des titres comporte une séquence d'une lettre distinctive dans l'indicatif de localisation (ex. 516.1.15a, 516.1.15b, etc.) selon le nombre d'ouvrages reliés ensemble. La mention *Relié avec* apparaît alors dans la zone de notes locales, suivie du titre des ouvrages liés.

Les ajouts et modifications des inscriptions se sont faits au fil de la saisie, au fur et à mesure de l'accumulation d'éléments identificateurs répétitifs justifiant la création d'une nouvelle catégorie ou bonifiant l'information présente, afin d'établir la compilation la plus exacte possible. La création et l'utilisation de menus fixes ou déroulants dans certaines zones a permis de conserver l'uniformité dans la saisie des informations. Il est à noter que nous considérons cette base de données comme un outil de travail en construction continue, utile pour des recherches subséquentes.

### 1.7 Le terrain d'étude : Le Séminaire de Québec et sa bibliothèque

---

Le *Séminaire des Missions étrangères de Québec*, fondé en 1663 par Mgr François de Laval, a pour mandat la formation des prêtres du clergé séculier et de l'évangélisation de tout le diocèse (Baillargeon, 1972 : 28-29). Dès 1678, Mgr de Laval constitue une bibliothèque collective en offrant ses propres livres à consulter aux séminaristes et aux ecclésiastiques, laquelle s'enrichira par la suite d'ouvrages appartenant aux prêtres du Séminaire, selon la tradition de mise en commun<sup>20</sup>, « sans rien posséder en particulier », (Baillargeon, 1972 : 167), instaurée dès les premiers jours de l'institution. Les liens étroits entretenus avec le Séminaire des Missions-Étrangères de Paris procure au Séminaire de Québec un soutien constant durant toute la période du Régime français. Il est donc fréquent de recevoir de Paris d'importantes quantités

<sup>20</sup> L'acte de communauté de biens en vigueur précise en effet que « tous les biens tant de l'évêque et du Chapitre que du Séminaire et des curés et missionnaires resteront en commun comme ils le sont présentement » (SME 1, 1685).

de livres, ou d'utiliser leur réseau d'influence pour placer des commandes chez les libraires parisiens.

La Conquête anglaise de 1763 et le changement de régime qui s'en suit entraîne la fermeture du Collège des Jésuites<sup>21</sup> ainsi que le démembrement de sa bibliothèque. Un lot d'environ 600 ouvrages est acheminé au Séminaire qui se voit obligé de prendre la relève comme institution d'enseignement (Galarneau, 1993 : 23). « L'un des tout premiers soins des directeurs lors de l'ouverture du Grand Séminaire en 1764 avait été de se procurer des livres. Les commandes à Paris s'échelonnèrent sans interruption jusqu'en 1775 » (Baillargeon, 1981 : 154-155). Pendant plusieurs années, l'institution s'approvisionne en France puis auprès de commerçants libraires de Québec. La collection s'enrichit d'ouvrages de théologie, de philosophie, de textes d'auteurs classiques ou scientifiques, tant et si bien qu'en 1782, le catalogue dressé par l'abbé Arnault-Germain Dudevant recense 2 121 titres - dont certains inscrits à l'Index - représentant 4 883 unités physiques et consacre la bibliothèque du Séminaire comme étant la plus importante de la colonie (Laurent, 1972).

Lorsqu'en 1852, « le Séminaire de Québec, s'appuyant sur une expertise reconnue, étend son champ d'action à l'enseignement supérieur et fonde l'Université Laval grâce à une Charte royale obtenue de la reine Victoria » (Bergeron, 2002 : 13), la collection de la bibliothèque compte alors 15 000 livres, laquelle, par décision du Séminaire, devient commune et est mise à la disposition de l'Université (Lebel, 1993 : 59). Le réseau d'influence de l'institution attire les dons et legs (SME7, 1844) de bibliophiles, de chercheurs et de collectionneurs (MCQ, 1995 : 1). Ces contributions amènent dans la collection des fonds homogènes, propres à diverses disciplines, qui contiennent souvent des ouvrages rares ou précieux. Les bibliothécaires successifs, comme en témoigne leur correspondance<sup>22</sup> (SME P11, 1861), sont à l'affût du marché pour se procurer des titres pertinents. Les effectifs de la collection augmentent constamment si bien qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque est considérée comme étant, avec celles de McGill et de Toronto, l'une des trois plus importantes bibliothèques universitaires au

<sup>21</sup> Localisé sur l'emplacement actuel de l'Hôtel de Ville de Québec, le Collège de Québec ouvre ses portes en 1635 et offre, sur le modèle français, l'enseignement des sciences et des humanités aux garçons de la colonie. Les Jésuites dispenseront également la formation en théologie auprès des séminaristes (Audet, 1969).

<sup>22</sup> En 1861, après une tentative infructueuse, l'abbé Charles-Honoré Laverdière, bibliothécaire, acquiert auprès d'un libraire spécialisé de New York l'édition originale en format double folio éléphant relié des planches du désormais célèbre *The Birds of America*, du naturaliste John James Audubon.

pays (MCQ, 1995 : 2-3). Des acteurs du champ scientifique, littéraire ou historiographique tels Jérôme Demers<sup>23</sup>, Henri-Raymond Casgrain (1831-1904)<sup>24</sup>, Charles-Honoré Laverdière (1826-1873)<sup>25</sup> ou Camille Roy (1870-1943)<sup>26</sup> gravitent autour de cette bibliothèque. Les traces de leurs activités de recherche ou d'enseignement sont encore présentes dans la collection, soit par les ouvrages dont ils sont les auteurs, soit à travers ceux issus de leurs bibliothèques personnelles, repérables et identifiables grâce à leurs *ex-libris* (signature manuscrite, tampon, sceau, etc.).

En 1964, le départ de l'Université Laval du site du Séminaire de Québec vers son campus de Sainte-Foy occasionne un partage arbitraire du contenu de la bibliothèque. La collection est scindée selon une date butoir d'acquisition : les ouvrages acquis avant 1920 demeurent la propriété du Séminaire de Québec et sont désormais identifiés sous l'appellation *fonds ancien*, les autres sont cédés à l'université et acheminés sur le nouveau campus (Lambert, 2006 : 39 ; Laforge, 1992 : 17). Cette scission de la collection, qui s'opère alors que la rigueur de la censure ecclésiastique s'exerce toujours sur la société, a permis de préserver l'intégralité du corpus des livres à l'Index. Cette section de la bibliothèque, désignée sous le terme *Enfer*, renferme près d'un millier de documents (livres, brochures, mandements, etc.) datant du 16<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle.

La migration des Facultés entraîne une transformation vocationnelle importante des lieux et une rupture dans la continuité. Une relocalisation temporaire de la bibliothèque s'ensuit et son contenu est remisé en divers lieux pendant quelques années. Cependant, la valeur historique des diverses collections impose, au milieu des années 1970, la relance du Musée du Séminaire comme musée d'histoire. La reconversion en espace muséal de l'ancien couvent des Dominicaines localisé sur le site même du Séminaire, auquel s'ajoutent la Maison Thomas-

<sup>23</sup>Prêtre et administrateur au Séminaire de Québec, Jérôme Demers s'est illustré par une longue et remarquable carrière (1796-1849) dans la recherche et l'enseignement des sciences (Provost, 1964 : 459). Il participe à l'établissement d'un musée scientifique destiné à l'enseignement, lequel ouvre ses portes en 1806 et deviendra le *Musée du Séminaire de Québec*, premier musée au Canada. Le pavillon principal du *Musée de l'Amérique française* porte son nom.

<sup>24</sup>Auteur, historien, critique, animateur de « l'école littéraire de Québec », professeur à l'Université Laval, membre fondateur de la Société Royale du Canada et figure importante de l'essor de la littérature québécoise au 19<sup>e</sup> siècle, Raymond Casgrain est considéré par Maurice Lemire comme étant le premier véritable éditeur au Canada. Les archives du Séminaire de Québec, aujourd'hui gérées par le Musée de la civilisation, sont détentrices de son fonds archivistique. (Courchesne, 1998 : 106-107).

<sup>25</sup>Prêtre et professeur au Séminaire de Québec, puis bibliothécaire de la bibliothèque du Séminaire de Québec, l'abbé Laverdière est connu comme éditeur ou collaborateur de publications historiques reliées à l'histoire du Canada, dont les *Œuvres de Champlain* (1870) et le *Journal des Jésuites* (1871) (Courchesne, 1998 : 100-101).

<sup>26</sup>Ordonné prêtre en 1894 après une formation reçue au Séminaire de Québec, professeur de littérature, homme de lettres, premier doyen de la Faculté des Lettres et recteur de l'Université Laval, qualifié de « premier critique littéraire québécois », il joue un rôle de premier plan dans l'enseignement et l'établissement d'une littérature nationale (Courchesne, 1998 : 98-99).

Baillargé et la Chapelle extérieure, constituent le *Musée du Séminaire de Québec* qui prend l'appellation de *Musée de l'Amérique française* en 1993. Ce dernier devient deux ans plus tard une composante du Musée de la civilisation. Ces transformations entraînent une rupture des espaces et des fonctions dans la continuité d'appartenance de cette collection, gérée par les prêtres du Séminaire depuis la constitution de la bibliothèque en 1678 jusqu'à sa cession au Musée de la civilisation en 1995. Le lien mémoriel et la filiation avec le Séminaire se dissout quatre ans plus tard avec le départ à la retraite du prêtre occupant les fonctions d'archiviste et de bibliothécaire. Les ouvrages appartenant à cette ancienne bibliothèque sont désormais considérés comme une parmi les autres collections offertes en dépôt par le Séminaire de Québec au Musée de la civilisation, la spécificité de cette dernière étant qu'elle est composée de livres anciens.

S'inscrivant dans la tradition humaniste, cette collection à caractère encyclopédique est représentative d'une bibliothèque d'institution classique du 19<sup>e</sup> siècle. Patrimoine livresque d'une grande richesse, dont la constitution s'étend sur près de quatre siècles, ce fonds se compose de plus de 180 000 documents, incluant des incunables canadiens et européens (Dubé, 1998 : 212). Malgré les incendies de 1701 et 1705, on retrouve encore des ouvrages portant des *ex-libris* datant de l'époque du début de l'institution (MCQ, 1995 : 2).

Institution d'enseignement catholique d'importance, le Séminaire de Québec assure, par sa fonction sociale régulatrice, le maintien d'une éthique morale et religieuse et codifie la transmission de la tradition. Sa bibliothèque est naturellement assujettie au cadre censorial qui lui attribue le rôle de conserver et de gérer les livres proscrits qui y sont déposés et entreposés. La bibliothèque historique du Séminaire de Québec devient ainsi un lieu de mémoire unique qui révèle à la fois le dogme et l'interdit du patrimoine imprimé. Le livre comme objet se révèle ici le témoin d'une règle et d'une idéologie sociale, comme le suggère Thierry Bonnot : «des objets sont mis à contribution dans les rapports sociaux, [ils] participent à la construction des représentations symboliques, [et] s'intègrent aux pratiques comme aux discours. Ils sont pour une part constitutifs de la société elle-même» (2002 : 6-7).

« Entre tous les moyens  
que l'esprit du mal met en usage pour perdre les âmes,  
les livres sont l'un des plus efficaces »

Louis Petit. *L'Index, son histoire, ses lois, sa force obligatoire.*

Le corpus.

*Bûcher ardent*

---

« Les livres font les époques et la nations,  
comme les époques et les nations font les livres. »

Jean-Jacques Ampère. *Mélanges littéraires*.

## Chapitre 2

### La genèse. Le livre comme objet d'interdiction, rappel historique

---

#### 2.1 Livre et censure

Dès sa première édition de 1694, Le *Dictionnaire de l'Académie française* reconnaît deux significations au mot *censure* : le sens général de « critiquer, reprendre, blâmer », et le sens spécifique de « condamnation d'un livre » par une autorité (Bernier, 2002 : 85). Dans une édition subséquente, le dictionnaire précise au verbe *censurer* que cette condamnation s'effectue « en matière de dogme » puisque « *censurer* un livre, [c'est] déclarer qu'un livre, qu'une proposition contient des erreurs » (Académie française, 1831 : 211 [En ligne]). Ce sens premier de *censure* décrivant une *peine ecclésiastique* réfère à la construction dogmatique même du discours religieux. « L'adhésion à une religion repose sur un acte de foi, une soumission non raisonnée à un corps de doctrine, l'acceptation d'une forme de transcendance. Toute la vérité est incluse dans le dogme ou l'interprétation de ceux qui ont charge d'en diffuser le message, sa remise en cause ne saurait se prévaloir de la libre discussion : elle est l'expression d'une erreur qu'il convient de combattre. L'on se trouve enfermé dans une alternative : celle de l'orthodoxie ou de l'hétérodoxie » (Ducomte, 2007 : 16). Cette affirmation de l'absolutisme dogmatique, imposé par le pouvoir envers les voix dissidentes, se manifeste en regard de l'écrit par la nécessité d'en *expurger les erreurs* au moyen d'un cadre évolutif de censure, répressive ou prescriptive, empruntant diverses formes. Non seulement ces interdictions visent les écrits traitant de sujets religieux, mais elles s'étendent également à toutes les disciplines du savoir humain. Les textes philosophiques, littéraires, scientifiques, économiques, sociaux ou politiques doivent passer par le filtre du censeur.

## 2.2 Le livre comme objet de polémique

Au cœur de cette problématique, le livre apparaît rapidement comme le véhicule des polémiques. La pérennité de la forme écrite lui conférant un pouvoir concret d'argumentation et de représentation, il devient conséquemment le médium à contrôler. Les modalités de censure viseront donc à faire obstacle à la diffusion d'un message jugé contraire au principe d'autorité ou au dogme dominant : de l'interdiction de diffusion d'une œuvre à l'emprisonnement ou à la condamnation de son auteur, en passant par la censure judiciaire ou financière, le cadre censorial s'impose au fil des siècles sur l'imprimé avec une rigueur extrême. Les justifications de la censure envers le pouvoir de l'écrit ont tour à tour reposé sur des fondements religieux, politiques, économiques, moraux ou sociétaux, et ont amené les instances étatiques et dogmatiques à s'arroger chacune un rôle de censeur. Dans la France de l'Ancien Régime, « le pouvoir royal confie d'abord à la Sorbonne<sup>27</sup> puis au Parlement le soin de dénoncer puis de juger les écrits critiquables » (Ducompte, 2007 : 9). Le roi établit également un système de privilèges garantissant à l'éditeur des droits d'exclusivité sur certains livres. Cette procédure, si elle offre à l'industrie des garanties économiques contre le plagiat, sert surtout de mesure de contrôle étatique dans la diffusion des écrits puisque la permission d'imprimer est soumise à la censure préalable des textes (Bernier, 2002 : 85). Si en France, la *Déclaration des droits de l'homme* de 1789 semble assurer pour un temps au citoyen la liberté de « parler, écrire, imprimer librement » et l'affranchir de la censure cléricale, le pouvoir étatique reprend cependant rapidement la pratique d'un contrôle serré : censure théâtrale, censure politique en temps de guerre, censure de l'imprimé (livres ou journaux).

## 2.3 Le livre comme objet de méfiance du pouvoir religieux

La censure religieuse, - laquelle sera au cœur de la problématique traitée dans ce mémoire - est présente depuis le début de la chrétienté. Elle se traduit d'abord par des condamnations formelles promulguées par les conciles, comme celui de Nicée en 325, visant à lutter contre les doctrines considérées hérétiques ou impies. Dès le Moyen Âge, l'Église a implanté un important cadre censorial au nom de l'orthodoxie religieuse. La plus célèbre manifestation de

<sup>27</sup> La bulle papale *Parens scientiarum* promulgue la fondation de l'Université de Paris en 1231 et octroie aux clercs docteurs un pouvoir doctrinal. Ce droit de censure sera largement utilisé par la Faculté de théologie qui imprime et diffuse dès 1544 le tout premier Index des livres interdits (Batinder, 1987 : 8).

cette lutte impitoyable s'incarne dans le tribunal de l'Inquisition, créé en 1184 par le pape Lucius III, et dont les jugements basés sur le droit canon, les procès spectaculaires et les sanctions publiques ont eu l'Europe pour toile de fond (Godman, 2007). La censure exercée contre Galilée, forcé de répudier ses écrits sur la théorie de l'héliocentrisme en faveur de celle du géocentrisme, inscrite dans les Saintes Écritures selon l'interprétation qu'en faisaient les théologiens de l'époque, demeure encore l'exemple le plus célèbre de l'action du tribunal inquisitorial. Si pendant plusieurs siècles, le livre comme véhicule des idées circulant sous forme de manuscrits dans les cercles restreints d'élites lettrées ne pouvait prétendre à une large diffusion, l'innovation technique développée par Gutenberg par l'utilisation de caractères mobiles en imprimerie vers 1450 entraîne un changement radical dans l'Europe du 15<sup>e</sup> siècle. À titre d'exemple illustrant l'impact provoqué par cette nouvelle rapidité de production d'un imprimé : un atelier de Florence imprime en 1483 la traduction des *Dialogues* de Platon et produit 1 025 exemplaires pendant qu'un copiste, pendant la même période de temps, ne peut réaliser qu'une seule copie (Eisenstein, 1991 : 33). En quelques décennies, la révolution de l'imprimé permet une diffusion massive de textes, transforme les modalités d'échanges des idées et des connaissances, bouleverse les conditions de leur création et de leur production, bref, révolutionne les formes du savoir. « Au seuil du 16<sup>e</sup> siècle, le livre se met au service de l'esprit de renouveau et de contestation qui touche presque toute l'Europe. Ferment d'innovation, il est aussi objet de méfiance de la part du pouvoir politique et religieux » (Blasselle, 1997 : 69).

Ce bouillonnement intellectuel coïncide avec l'avènement de la Réforme protestante dont les principaux acteurs, percevant le potentiel de l'imprimé, l'utilisent comme moyen de communication de masse<sup>28</sup>. Le Concile de Trente (1545-49 ; 1551-52 ; 1562-63), convoqué pour faire face aux progrès de cette *religion prétendue réformée*, soumet le dogme et les pratiques catholiques à l'examen le plus critique et le plus minutieux de l'histoire de l'Église. Les Pères conciliaires réfutent finalement les thèses luthériennes et réaffirment de manière catégorique

---

<sup>28</sup> « Entre 1517 et 1520, les trente publications de Luther dépassèrent probablement les 300 000 exemplaires. (...) Sans l'imprimerie, une révolution d'une telle amplitude n'aurait pu avoir lieu. (...) Le luthéranisme fut véritablement l'enfant du livre imprimé : grâce à ce véhicule, Luther fut en mesure d'imposer, de façon exacte, standardisée et ineffaçable, ses doctrines qui marquèrent de façon indélébile l'esprit de l'Europe » Dickens, A.G., cité dans : Eisenstein, 1991 : 181.

presque tous les aspects de la doctrine contestés par les protestants. La conciliation s'avère impossible et entraîne un schisme définitif dans la chrétienté.

#### 2.4 Le livre sous haute surveillance

Dans ce nouveau contexte antagoniste, afin de réprimer la diffusion croissante des imprimés issus de l'hérésie protestante, « de défendre l'Église catholique contre les attaques extérieures et protéger l'homogénéité de la foi et de la morale contre les dangers qui surgissent de l'intérieur » (De Bujanda, 2002 : 37), un décret du Concile de Trente confie spécifiquement au pape le soin de divulguer, selon son jugement et autorité, un Index général des livres interdits. Paul IV publie en 1559 le premier *Index librorum prohibitorum* affichant plus de mille condamnations. La *Congrégation de l'Index*, instituée en 1571, devient l'officine responsable du contrôle sur le contenu et l'application de l'Index, ainsi que de toute initiative en matière de censure. Prenant la relève du tribunal de l'Inquisition, la *sainte Congrégation*, sous l'autorité papale, veille désormais sur la moralité des écrits publiés ou diffusés dans l'ensemble du monde catholique romain : « elle a les attributions nécessaires pour interdire de nouveaux écrits, expurger certains ouvrages suspects, permettre la circulation de ceux qui ne sont plus considérés comme nocifs et exercer une vigilance constante afin d'éviter la diffusion des écrits dangereux » (De Bujanda, 2002 : 28). Entre 1600 et 1966, trente-deux éditions successives de l'Index seront publiées recensant près de 5200 ouvrages officiellement condamnés et interdits de lecture par Rome (De Bujanda, 2002 : 34). Un appareil censorial structuré édicte désormais par règlements les interdictions et punitions auxquels doivent se soumettre aussi bien l'industrie de l'imprimerie<sup>29</sup> quant à la production et le commerce des écrits que les individus dans leurs pratiques publiques ou privées de lecture (Negroni, 1995). « Malgré cette sévérité, l'appareil censorial ne contrôle que le contrôlable. Anonymat, presses clandestines et impressions à l'étranger, contrefaçons et trafic de livres censurés composent ce *marché de l'interdit* qui acquiert une importance comparable, peut-être supérieure, à celui du livre permis » (Gersmann, 1996 : 43).

---

<sup>29</sup> L'*imprimatur* (loc. lat. signifiant *qu'il soit imprimé*) devient l'approbation officielle de l'autorité ecclésiastique attestant que l'ouvrage publié ne contient aucune erreur doctrinale ou morale et peut donc être légalement imprimé, vendu publiquement en librairie et lu par les fidèles catholiques romains.

## 2.5 Le livre et la censure au Québec

Au Québec, jusqu'aux années 1960, le pouvoir politique n'a jamais organisé de véritable institution censoriale : c'est plutôt l'Église catholique qui instaure un cadre censorial formel qui demeure en force jusqu'à la levée de l'Index en 1966 (Hébert et Nicol, 2007 : 15). Avec constance et vigilance, le clergé a déployé de grands efforts afin d'encadrer la diffusion des écrits ; le livre, tout comme les autres manifestations de la culture québécoise, étant assujettis aux idéologies conservatrices. Ce contrôle, souvent sévère, se traduit par une action de censure préalable visant à interdire la diffusion d'une œuvre en tout ou en partie, ou encore au moyen de la censure punitive, dont les démonstrations empruntent parfois un aspect spectaculaire<sup>30</sup> une fois l'ouvrage présent dans la sphère publique (Hébert et Nicol, 1997 ; Hébert et Salaün, 2004 ; Hébert, Lever et Landry, 2006). Les mécanismes de censure adoptés s'articulent le plus souvent dans une stratégie d'interventions directes : mandements d'évêques ou lettres pastorales, lectures en chaire de circulaires cléricales, dénonciations des fautes commises (et des fautifs) sur la place publique, articles ou prises d'opinion dans la presse pro-cléricale. Ils servent à rappeler régulièrement aux fidèles les dangers des mauvaises lectures et à envoyer un message coercitif non équivoque à une société, jusqu'alors, de structure traditionnelle. La stratégie fonctionne pour un certain temps : les grandes polémiques du 19<sup>e</sup> siècle entre écrivains ou journalistes emblématiques<sup>31</sup> et le clergé sont muselées. La première moitié du 20<sup>e</sup> siècle sera celle de la suprématie de l'Église catholique au Québec<sup>32</sup>, car hormis quelques cas isolés, on trouve peu de débats ou de traces de prises de position anticléricales dans le champ littéraire québécois, « le clergé censure de manière efficace le livre grâce à sa maîtrise du système éditorial et à son pouvoir d'influence dans les domaines politiques, scolaires et sociaux »

<sup>30</sup> Cette censure prend plusieurs formes : Autodafé (*L'Anti-Coton*, 1625), ostracisme, excommunication, refus de sépulture (*Institut canadien* de Montréal 1858 ; l'affaire Guibord 1869), dénonciation en chaire (journal *L'Événement* de Québec, 1896) mises à l'index par Rome (*Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*, de L.-O. David, 1896), censure littéraire par autorité épiscopale (*Marie Calumet*, de Rodolphe Girard, 1904 ; *La Scouine*, d'Albert Laberge, 1909 ; *Le débutant*, d'Arsène Bessette, 1914 et *Les demi-civilisés*, de Jean-Charles Harvey, 1934). À propos de cet ouvrage qui devient un symbole de la Révolution tranquille, sa réédition en 1966 renferme une introduction écrite par Harvey qui relate les événements entourant la réception, la mise à l'index de son livre ainsi que l'ostracisme qui s'en suivit.

<sup>31</sup> On réfère ici aux luttes entre libéralisme et ultramontanisme, menées entre autres par Louis-Joseph Papineau, Louis-Antoine Dessaulles, Arthur Buies ou les membres de l'Institut canadien de Montréal, qui ont conduit à des affrontements publics virulents (Lemire et Saint-Jacques, 2000 : 278-290).

<sup>32</sup> Dans un article résumant l'histoire de la censure dans le champ littéraire québécois, Marc-André Bernier illustre l'ascendance du clergé sur le peuple québécois avec l'obligation d'obtenir, même en 1959, un *rescrit* signé de la main du cardinal Léger pour se procurer les *Essais* de Montaigne (Bernier, 2002 : 86).

(Vanderpelen-Diagre, 2004 : 10-11)<sup>33</sup>. Ce système s'effondre pourtant avec la venue de la *Révolution tranquille* qui a secoué la société québécoise dans les années 1960.

## 2.6 Lecture et bibliothèques : des pratiques culturelles réglementées

L'organisation des bibliothèques québécoises, tant scolaires que publiques, se voit également soumise à un encadrement strict des autorités ecclésiastiques afin d'éviter la possibilité que de *mauvais* livres puissent tomber entre les mains du peuple (BAnQ, 2005 ; Lajeunesse, 2006 : 79). Le clergé exige d'avoir un droit de regard sur la constitution des collections en bibliothèque, estimant de son devoir d'en évaluer et d'en préserver la qualité morale. La publication de listes d'ouvrages défendus contribue à fixer les balises de l'interdit. L'*Index librorum prohibitorum*, publié par la Congrégation de l'Index, contient le nom des auteurs, des ouvrages et des textes anonymes dont Rome réproouve officiellement la possession, la lecture, la vente ou la diffusion<sup>34</sup>. Ce répertoire est largement diffusé auprès des autorités ecclésiastiques qui veillent à son application : ainsi une circulaire, en 1858, impose l'obligation aux bibliothèques paroissiales du Québec d'en posséder un exemplaire (Hébert, Lever et Landry, 2006 : 664). L'évêque détient également l'autorité d'interdire, sur le territoire de son diocèse, les titres qu'il juge contraires à la morale ou au dogme. Par ailleurs, il est fréquent que le bibliothécaire des institutions catholiques, ou ses supérieurs hiérarchiques, imposent des restrictions locales et des sanctions en matière de lecture. Les bibliothèques sont donc assujetties à un triple filtre censorial de la part des autorités religieuses. Le pouvoir du livre et la diffusion des idées nouvelles qu'il entraîne représentent un danger réel pour le clergé. Mgr Paul-Emile Léger n'hésite pas à rappeler aux bibliothécaires québécois réunis en congrès en 1951 « que l'activité du chrétien est soumise au jugement normatif de l'Église et que la législation de l'Index n'a pas été abrogée. Un chrétien doit savoir s'interdire toute une littérature très répandue, qui constitue un danger de perversion » (Lajeunesse, 2006 : 82).

<sup>33</sup> Voir également : Jacques Michon, 1999, *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XX<sup>e</sup> siècle*.

<sup>34</sup> Dans son ouvrage *Romans à lire et romans à proscrire*, qui connaîtra un exceptionnel succès de librairie, l'abbé Louis Bethléem rappelle dès le premier chapitre les décrets de l'Index aux lecteurs : « Les lois de l'Église prohibant les mauvais livres. En vertu de ses pouvoirs divins, l'Église prohibe certains livres : 1. Par lettres apostoliques et sous peine d'excommunication. 2. En les inscrivant à l'Index, sous leurs titres, sous la formule « *fabulae amatoriae* » [fabulations (i.e romans) d'amour] ou sous la formule « *opera omnia* » [œuvre complète]. 3. Par une loi générale » (Bethléem, 1932 : 19).

Le clergé est d'autre part très conscient du pouvoir d'attraction des écrits, une fois condamnés, auprès d'un certain public et surveille de près les inventaires des libraires<sup>35</sup> dont il est le principal client (Roy F., 2000 : 71). Les œuvres d'auteurs interdits, tels Voltaire, Balzac ou Sartre, alimentent néanmoins les réseaux clandestins et sont accessibles dans les arrière-boutiques aux lecteurs bravant les interdits. Les années 1940 et 1950 voient l'émergence de librairies profanes, comme celles de Michaud ou Tardivel à Québec, de Tranquille, Raffin, Lapierre et Ménard à Montréal, ainsi qu'Ayotte à Trois-Rivières (Michaud, 1996 : 57) qui offrent en vente libre des ouvrages défendus. De plus, les clubs de lecture par correspondance font leur apparition et distribuent aux abonnés des catalogues contenant des titres prohibés.

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, plusieurs pontifes apportent des modifications à la loi de l'Index : Léon XIII établit « de nouvelles règles générales sur la censure et publie en 1900 un nouvel Index des livres interdits dont le contenu est considérablement réduit par rapport aux éditions antérieures avec quelque 700 écrits dont l'interdiction ne paraît plus opportune. En promulguant le Code de droit canon en 1917, Benoît XV supprime la *Congrégation de l'Index* et ses attributions sont transférées au *Saint-Office* » (De Bujanda, 2002 : 29). Ce dernier se voit muni d'un appareil coercitif plus puissant. Mais ce sont les réformes apportées par le concile Vatican II (1962-1965), dont un décret sur la liberté religieuse, qui mettent un terme au cadre censorial. Après la suppression de l'Index en 1966, le *Saint-Office* devient la *Congrégation pour la doctrine de la foi*. « Tout en reconnaissant le principe de la liberté religieuse, Rome réaffirme le droit (...) par mandat divin de surveiller, censurer et interdire des écrits ou autres moyens de communication qui attaquent la vérité de la foi et les principes de la morale chrétienne ou naturelle. Le nouveau droit canon publié en 1983, affirme le principe que le droit et le devoir de censurer font partie de la mission pastorale de l'Église » (De Bujanda, 2006 : 338).

---

<sup>35</sup> L'appellation même de certaines librairies révélait leur soumission au clergé, telle la librairie Garneau à Québec dont le nom social est « La librairie du clergé J.P. Garneau » puis « Librairie Garneau limitée, livres et ornements d'église » au début du 20<sup>e</sup> siècle.

« Ce que vous avez devant vous est  
la somme de siècles de livres disparus et oubliés,  
des livres qui étaient condamnés pour toujours  
à la destruction et au silence,  
des livres qui préservent la mémoire et l'âme  
de temps et de prodiges dont nul ne se souvient plus. »

Carlos Ruiz Zafón. *Le jeu de l'ange*

## Chapitre 3.

### Le dévoilement. Portrait d'une *communitas*

---

#### 3.1 Le livre à l'Index, sujet de censure

Que les thèmes abordés soient de nature idéologique, scientifique, littéraire, morale, d'hétérodoxie religieuse ou œuvres d'imagination, le contenu du livre mis à l'Index présentait aux yeux des autorités ecclésiastiques un danger qu'il fallait à tout prix écarter et soustraire au regard du lecteur. *L'Enfer* de la bibliothèque du Séminaire se dévoile dans ce chapitre, dans lequel nous nous intéresserons particulièrement à sa composition et à ses caractéristiques.

#### 3.2 La bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec

Dans son état actuel, cette bibliothèque qui semble être la résultante d'un unique processus d'acquisition continu depuis son origine, n'a en réalité rien d'uniforme. Elle est plutôt le résultat d'un amalgame de sous-collections de provenances et de compositions diverses, constituées et développées au fil du temps. Mario Goupil, dans son rapport final sur la réorganisation de cette bibliothèque, parle de « (...) différentes collections qui, dans les faits, constituent ce que nous appelons la bibliothèque de documents anciens (ou fonds ancien). En effet, cette dernière ne constitue pas un ensemble unique, mais elle regroupe autour d'une collection principale, classifiée selon un système maison, diverses sous-collections classifiées selon d'autres systèmes (...) et conservées [autrefois] dans différents locaux » (Goupil, 1994 : 17). Ainsi, certaines sous-collections sont désignées d'après l'indicatif de leur localisation

d'origine : la *Réserve* rassemble de nombreux « incunables canadiens »<sup>36</sup>, *Voûte* et *Mezzanine* désignent les ouvrages classés dans ces sections de l'ancienne bibliothèque de l'époque universitaire. D'autres sous-collections sont simplement identifiées sous le vocable de leur composition : *almanachs et annuaires, journaux, partitions musicales*, etc.

### 3.2.1 La sous-collection *Enfer*

La sous-collection *Enfer* contient pour sa part les documents mis à l'Index par les autorités religieuses depuis l'établissement de la bibliothèque (circa 1678), regroupés dans la section identifiée à ce nom. Cependant, un certain nombre d'ouvrages ont été, pour diverses raisons et à une époque indéterminée, retirés de ce corpus et reclassés parmi les ouvrages de la collection régulière. L'indicatif *Index* ou *Enfer* a été biffé ou effacé, et l'ancienne cote remplacée par un nouvel indice de localisation. Malgré l'intérêt évident que constituent ces ouvrages « réhabilités », ils n'ont pas été intégrés au corpus étudié pour plusieurs raisons : aucune liste n'ayant recensé ce type de modifications n'a été constituée ; leur présence est dévoilée au fur et à mesure du processus de catalogage informatisé actuellement en cours. De plus, le nombre important d'ouvrages composant notre corpus, soit 603 titres, est nettement représentatif pour notre sujet d'étude et écarte le besoin d'en faire un inventaire plus exhaustif. Le catalogage informatisé en cours ayant traité jusqu'à présent le quart de l'ensemble de la bibliothèque, l'exercice de repérage s'avère fastidieux avec, pour seul recours, l'ancien catalogue sur fiches ; enfin, la nature même de la réintégration de ces titres dans la collection régulière entraîne une contextualisation de l'application de l'Index tout comme celle de son retrait, ce qui déborde des paramètres imposés dans le cadre de ce mémoire.

### 3.2.2 Une exception : l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert

Une seule exception cependant : l'*Encyclopédie, ou, Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, édition de 1777-1779, plus connue sous le nom de « *Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert » localisée de 579.3.1 à 579.5.1, soit plusieurs rayonnages après la section *Enfer*.

---

<sup>36</sup> L'expression *incunables canadiens* est un terme archaïque, souvent utilisée dans le vocabulaire de l'institution, pour désigner indistinctement les *Canadiana* et les *Laurentiana*, soit les premiers ouvrages imprimés au Canada et au Québec entre 1764 et 1820.

Cette édition en format *in-quarto*<sup>37</sup> (27 cm.) porte la cote *Index*, contrairement à la première édition de 1751-1765, de format *in-folio* (41 cm), qui est pourtant rangée à la suite des ouvrages censurés. L'explication de cette inversion de localisation semble en être une d'aménagement pratique pour regrouper et loger les grands formats. Cette procédure avait été en vigueur « lors du déménagement au Centre des archives de St-Augustin [au début des années 1990], les grands formats ont été placés à la fin de la cote qui leur correspondait pour sauver de l'espace » (Comité, 1993 : 11). Lors du réaménagement dans l'actuelle réserve des livres anciens au Musée de l'Amérique française, la même procédure s'est répétée puisqu'on retrouve régulièrement des grands formats (*in-plano* et *in-folio*) ici et là dans la bibliothèque, rompant l'ordre de classement des ouvrages sans autre raison apparente que l'espace disponible de rangement<sup>38</sup>.

### 3.3 Portrait d'une collection interdite

Le but de ce chapitre est de présenter un portrait d'ensemble sur la nature de ce corpus : les auteurs en présence, les sujets généraux des ouvrages, les époques de publications, la langue utilisée, les provenances géographiques, etc. La première partie trace un portrait quantitatif, alors que la seconde présente une typologie des grands sujets qui composent ce secteur ainsi qu'un relevé de quelques auteurs ou œuvres qui suscitent une attention particulière.

#### 3.3.1 Lecture diachronique : époques, langues et lieux

Le tableau illustrant les époques de publication offre un découpage par siècles d'après les années de publication et permet une lecture du corpus selon l'ancienneté et la composition proportionnelle par époque. Divers indices permettent d'établir que pour plusieurs titres, la date de publication est contemporaine à celle de l'acquisition faite par le Séminaire<sup>39</sup>.

<sup>37</sup> En imprimerie, le texte est reproduit selon un ordre précis sur une feuille, laquelle est ensuite pliée pour constituer un cahier. Le nombre de pliures de la feuille initiale détermine le format : la feuille entière est un *in-plano*, pliée en 2 (*in-folio*), en 4 (*in-quarto* ou *in-4°*), en 8 (*in-octavo*, *in-8°*), en 12 (*in-duodecimo*, *in-12°*).

<sup>38</sup> Il faut garder en mémoire la pratique ancienne de classement des livres sur les rayonnages selon leur format qui fut en vigueur à une certaine époque dans la bibliothèque du Séminaire de Québec, plusieurs indices nous permettant d'émettre cette hypothèse.

<sup>39</sup> Dans son étude sur le livre dans le milieu parlementaire au 19<sup>e</sup> siècle, Gilles Gallichan arrive au même constat : « L'examen des catalogues et des listes d'acquisition des deux bibliothèques parlementaires renverse une fois de plus l'idée d'un Bas-Canada isolé dans ses neiges et arriéré dans son information. Les exemples d'ouvrages arrivés à Québec peu de temps après leur parution sont nombreux. » (Gallichan, 1991 : 344).

### 3.3.1.1 Les époques

Classement selon l'époque de publication						
16 <sup>e</sup> s.	17 <sup>e</sup> s.	18 <sup>e</sup> s.	19 <sup>e</sup> s.	20 <sup>e</sup> s.	Indéterminée	Total
9	158	216	205	14	1	603

Dans le groupe des six ouvrages édités au 16<sup>e</sup> siècle, publiés entre 1551 et 1597, se retrouve le plus ancien document du corpus. Il s'agit d'un recueil de textes de l'Église luthérienne de Saxe rassemblant majoritairement des écrits de Johann Rivius, imprimé à Bâle par Johannes Herbster, dit Oporimus (1507-1565). À l'autre bout du spectre historique<sup>40</sup>, le livre le plus récent est une édition de 1925 des *Contes* de Jean de La Fontaine, illustrée par Georges Ripart et publiée à Paris par Maurice Glomeau. Le tableau permet de définir la composition par époque des ouvrages interdits et du caractère, davantage historique que contemporain, de cette collection.

Notre analyse portera donc sur un corpus d'ouvrages couvrant plusieurs siècles, dont chacun apporte son lot de bouleversements et d'innovations. Au 16<sup>e</sup> siècle, l'expansion de l'univers connu provoqués par les révolutions astronomiques ou la découverte de nouveaux territoires ainsi que la naissance du protestantisme provoquant le schisme dans l'Église de Rome, sont autant de facteurs qui transforment l'univers mental et entraînent une mutation culturelle. Au 17<sup>e</sup> siècle, alors que l'Église missionnaire de Nouvelle-France garde un œil vigilant sur les dangers imminents d'une présence huguenote ou de la popularité grandissante de doctrines nées de l'effervescence mystique de la Contre-Réforme, ses grandes entreprises de conversion en Amérique ne dissocient pas l'évangélisation de l'europanisation des autochtones qui subissent une acculturation radicale. Les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles seront pour l'Église d'ici une période

<sup>40</sup> Il convient de rappeler ici que la collection de la bibliothèque « historique » du Séminaire ne contient en principe que des livres dont l'édition est antérieure à 1920.

placée sous le signe de la politique, intérieure et extérieure, avec les guerres de conquête ou d'indépendance, les révolutions nationales, la montée du libéralisme qui affronte la vision ultramontaine. Un bouleversement économique et social, voire nationaliste, touche le pays qui entre dans l'ère du capitalisme moderne (Ferretti, 1999). L'Église nationale triomphante, telle qu'elle apparaît au début du 20<sup>e</sup> siècle au Québec, exerce son pouvoir sur l'ensemble de la société avec des effectifs impressionnants<sup>41</sup>. La production d'imprimés sera nécessairement tributaire des influences et des luttes inhérentes à chacune de ces périodes définies.

### 3.3.1.1.a L'ancienneté du corpus : La collection actuelle versus le catalogue Dudevant (1782)

En 1782, l'abbé Dudevant rédige le catalogue de la bibliothèque du Séminaire de Québec. Ce manuscrit, conservé aujourd'hui dans les archives du Séminaire de Québec, est considéré comme le plus ancien inventaire de bibliothèque<sup>42</sup> connu de l'époque de la Nouvelle-France (Laurent, 1972). Il présente un intérêt multiple pour l'étude de notre corpus : il permet d'une part de recenser 81 livres qui portent déjà à cette époque la mention *Index* et d'autre part d'effectuer certaines comparaisons avec le corpus actuel.

On retrouve paradoxalement dans cet inventaire des œuvres officiellement inscrites sur la liste des ouvrages défendus par Rome, mais qui ne portent aucune mention d'interdiction. Par exemple, bien que le livre *Le Chrétien intérieur* soit prohibé par décret du Saint-Office le 26 septembre 1689, le catalogue Dudevant en recense cinq exemplaires : un premier, bien que portant la mention manuscrite « condamné » est classé, avec les trois autres copies dans les rayonnages de la collection régulière, alors que le dernier exemplaire porte la localisation « S » désignant la bibliothèque ou le bureau du Supérieur, poste occupé par Thomas-Laurent Bédard (1747-1795) à l'époque de la rédaction du catalogue (Provost, 1964 : 454). Aucun de ces 5 exemplaires ne portent la cote *Index* ou *Enfer* et ne sont donc pas remisés avec les ouvrages défendus à cette époque. On observe d'ailleurs que l'abbé Dudevant se permet d'inscrire un

<sup>41</sup> « En 1900-1901, l'Église québécoise regroupe 2 276 prêtres, 2 391 religieux et 6 628 religieuses. Le Québec compte un prêtre pour 680 fidèles et un religieux ou une religieuse pour 166 fidèles » (Ferretti, 1999 : 102).

<sup>42</sup> Le catalogue Dudevant recense 5,024 titres regroupés en grands sujets : Théologie, Belles-lettres, Histoire, Écriture sainte, Patrologie, Droit civil, Livres de classe, etc. Il indique sommairement le titre, le nombre de volumes, le format du livre ainsi que sa localisation. Parmi ces différentes catégories sont identifiés 81 titres portant une cote *Index* (Laurent, 1972 : 71-75 et Annexe B).

commentaire (*hérétique, suspect, etc.*) dans la marge vis-à-vis certains ouvrages sans cependant modifier la classification pour leur accoler une mention d'Index.

Dans une démarche visant à identifier les ouvrages provenant de cet inventaire de 1782, il a été possible de croiser plusieurs indications, comme le format du livre, le type de reliure en présence et d'autres indices matériels (dates, *ex-libris*, etc.). Il est permis d'affirmer que, de la liste des ouvrages mis à l'*Enfer* apparaissant au Catalogue Dudevant, 24 de ces livres<sup>43</sup> sont toujours présents dans la section *Enfer*, alors qu'un doute raisonnable subsiste pour six autres titres<sup>44</sup>. Publiés entre 1604 et 1780, ces 24 ouvrages mis à l'Index sont tous de langue française et représentent le noyau d'origine, la genèse historique des ouvrages versés et conservés dans ce corpus. Ils offrent un condensé des sujets prohibés qui composent en grande partie la section des livres interdits : ouvrages traitant de sujets moraux, œuvres philosophiques des Lumières, écrits hétérodoxes (jansénistes, protestants, etc.) ou critiques dogmatiques visant l'Église de Rome.

### 3.3.1.2 Les langues

Classement selon la langue de publication		
Langue (code)		Nombre de titres
allemande	(ger)	0
anglais	(eng)	152
espagnol	(spa)	0
français	(fre)	381
grec	(grk)	0
Italien	(ita)	1
latin	(lat)	60
multiple :	lat & eng	2
	lat & fre	3
	lat & grk	3
	fre & eng	0
	fre & ita	1
<b>Total :</b>		<b>603</b>

<sup>43</sup>La marque « X » est utilisée comme élément de signalisation dans le champ 2.3 du bordereau.

<sup>44</sup> Voir Annexe 2, Bordereau, champ 2.4

Les langues vernaculaires s'affirment comme les principales langues de publication, donc de communication, des ouvrages de ce corpus : le français vient en tête, suivi de l'anglais. Le latin ne figure qu'en troisième position avec 68 titres, incluant les livres avec du texte en plus d'une langue. Ces chiffres illustrent sans grande surprise le rayonnement français dans la composition de la collection des livres prohibés. Ils confirment également la primauté constante de cette langue dans les échanges culturels, scientifiques, voire médiatiques qui ont alimenté cette bibliothèque, le livre étant considéré ici comme le véhicule de l'actualité dans la diffusion de la pensée ou des débats idéologiques.

### 3.3.1.3 Tableau par provenance (pays)

Pays		Nombre de titres
Allemagne	(Ger)	15 [dont 1 incertain]
Angleterre	(UK)	128 [dont 5 incertains]
Irlande	(UK-Irl)	7
Écosse	(UK-Scot)	15
Autriche	(Au)	1
Belgique	(Be)	20
Canada (Sauf le Québec)	(Can)	1
Espagne	(Spa)	0
Etats-Unis	(US)	40 [dont 1 incertain]
France	(Fr)	245 [dont 17 incertains]
Italie	(Ita)	3
Pays-Bas	(Ne)	77 [dont 2 incertains]
Québec	(Quc)	8
Suisse	(Sz)	37
Inderminé	(indeterminé)	6
<b>Total</b>		<b>603</b>

Plus du tiers des ouvrages composant ce corpus provient de France. Plusieurs titres des pays européens limitrophes sont également présents : par ordre d'importance, l'Angleterre est suivie des Pays-Bas puis par la Suisse, la Belgique et l'Allemagne. On y retrouve les grands centres producteurs comme Paris, Londres, Édinbourg, New York, mais également les hauts-lieux de production de matériel illicite : Amsterdam, La Haye, Mons, Bâle, Genève, etc. Cet arc géographique délimitant la France est également connu comme celui des terres de refuge des protestants français lors des conflits religieux (16<sup>e</sup> – 18<sup>e</sup> siècles), et conséquemment, de hauts-

lieux de production et d'échanges idéologiques ou hétérodoxes. Cette représentativité est en lien avec l'importance de cette littérature parmi les sujets des ouvrages censurés. La présence d'œuvres en provenance du Canada anglais et des États-Unis est limitée, tout comme l'édition québécoise est très peu présente avec huit titres recensés.

### 3.3.1.3a Données croisées : Époques et pays

	16 <sup>e</sup> s.	17 <sup>e</sup> s.	18 <sup>e</sup> s.	19 <sup>e</sup> s.	20 <sup>e</sup> s.	Sans date	Sous-total par pays
<b>Allemagne</b>	0	4	8 + 1 incertain	2	0	0	15
<b>Angleterre</b> (incl. Irlande & Écosse)	2	20	57 + 4 incertains	61 + 2 incertains	4	0	150
<b>Autriche</b>	0	0	1	0	0	0	1
<b>Belgique</b>	0	14	3	3	0	0	20
<b>Canada</b>	0	0	0	1	0	0	1
<b>États-Unis</b>	0	1	0	38 + 1 incertain	0	0	40
<b>France</b>	1 + 1 incertain	70 + 9 incertains	60 + 7 incertains	87	10	0	245
<b>Italie</b>	0	2	0	1	0	0	3
<b>Pays-Bas</b>	0	21 + 1 incertain	54 + 1 incertain	0	0	0	77
<b>Québec</b>	0	0	0	8	0	0	8
<b>Suisse</b>	5	13	19	0	0	0	37
<b>Indéterminé</b>	0	3	1	1	0	1	6
<b>Sous-total par époque</b>	9	158	216	205	14	1	603
							<b>Total</b>

Les publications françaises interdites s'avèrent constantes alors que celles d'Angleterre prennent davantage d'importance après la Conquête au 18<sup>e</sup> siècle. Avec 245 titres au total qui représentent la plus grande partie des livres prohibés peu importe l'époque, il est évident que le danger des « mauvais livres » vient surtout de France. La menace janséniste qui s'estompe au 18<sup>e</sup> siècle peut expliquer l'absence subséquente complète d'ouvrages litigieux en provenance des Pays-Bas. Ce commentaire s'applique également à la Suisse calviniste. Le caractère clandestin de la production et de la diffusion de ces ouvrages prohibés explique la présence de 26 titres d'origine incertaine et de six autres qui sont toujours de provenance non-déterminée.

## 3.3.1.3b Données croisées : Langues et pays

	allemand (ger)	anglais (eng)	espagnol (spa)	français (fre)	grec (grk)	Italien (ita)	latin (lat)	multi	Sous- total par pays
<b>Allemagne</b>	0	1	0	8	0	0	5	1	15
<b>Angleterre (incl. Irlande &amp; Écosse)</b>	0	106	0	26	0	0	17	1	150
<b>Autriche</b>	0	0	0	0	0	0	1	0	1
<b>Belgique</b>	0	0	0	18	0	0	2	0	20
<b>Canada</b>	0	1	0	0	0	0	0	0	1
<b>États-Unis</b>	0	37	0	3	0	0	0	0	40
<b>France</b>	0	0	0	226	0	0	16	3	245
<b>Italie</b>	0	0	0	0	0	1	2	0	3
<b>Pays-Bas</b>	0	0	0	63	0	0	11	3	77
<b>Québec</b>	0	6	0	2	0	0	0	0	8
<b>Suisse</b>	0	0	0	30	0	0	6	1	37
<b>Incertain</b>	0	1	0	5	0	0	0	0	6
<b>Sous-total par langue</b>	<b>0</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>382</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>60</b>	<b>9</b>	<b>603</b>
									<b>Total</b>

La publication d'ouvrages en langue française produite en Angleterre, aux États-Unis ou en Suisse est liée principalement à la production de textes hétérodoxes des factions francophones des Églises protestantes établies dans ces pays. D'autres encore proviennent d'écrits critiques contre l'Église catholique, comme par exemple *Histoire du Concile de Trente*, de Paolo Sarpi, traduit par « Pierre François Le Courayer, docteur en theologie de l'Universite d'Oxford », édité par Paul Vaillant en 1736 à Londres, ou encore le *Traité d'un auteur de la communion romaine ; touchant la transsubstantiation : où il fait voir que selon les principes de son eglise ce dogme ne peut être une [sic] article de foi*, un ouvrage publié anonymement, attribué à Louis Dufour de Longuerue, publié à Londres par B. Griffin en 1686.

## 3.3.2 Lecture systémique : sujets, auteurs et agents du livre interdit

Cette collection de livres prohibés telle qu'elle est constituée, pose des questions évidentes quant aux assises conceptuelles qui ont guidé l'application de la censure. Mais également, et c'est ce qui nous intéresse davantage ici, la pratique de conservation de ces ouvrages représentant une menace, une influence néfaste et/ou une hérésie condamnable. Ainsi, parmi

les grands sujets présents dans cette collection interdite, c'est sans grande surprise que nous y retrouvons majoritairement des ouvrages traitant d'hétérodoxie. Cependant, ce tri partisan qui s'arrogeait le droit d'évaluer la teneur des écrits de toutes natures, dogmatiques et autres, découlait d'un choix, d'une sélection inhérente aux perceptions et aux valeurs du censeur. Un indice de cette ligne de pensée est perceptible dans la teneur d'une lettre rédigée en 1941 par le chancelier de l'archevêque de Québec<sup>45</sup>. Il répond alors aux interrogations du bibliothécaire du Séminaire quant aux critères de sélection allouant un tiers à lire ou à conserver des ouvrages défendus. Il lui indique les circonstances permettant « d'accorder cette permission qu'avec discernement », ainsi que les catégories d'ouvrages excluant totalement l'accès à cette lecture : « les livres qui défendent ou prônent *ex professo* l'hérésie ou le schisme ; les livres qui s'acharnent à démolir les fondements même de la religion ; les livres qui traitent *ex professo* de choses obscènes » (SME9, 1941).

### 3.3.2.1 Les grands sujets de censure

Nous avons choisi de reprendre cette typologie décrétée par le regard du censeur envers la collection même du Séminaire de Québec pour regrouper sous quatre thèmes les grands sujets qui se retrouvent dans le corpus des livres interdits :

1. Les ouvrages hérétiques et hétérodoxes
2. Les ouvrages contre la religion
3. Les ouvrages contre la morale
4. Miscellanées

#### 3.3.2.1a Les ouvrages hérétiques ou hétérodoxes

Au 16<sup>e</sup> siècle, la Contre-réforme entreprise par l'Église catholique provoque un renouveau de ferveur religieuse qui se traduit par des mouvements idéologiques très puissants, dont plusieurs sont empreints d'austérité, voire de rigorisme. « Les Jésuites, principaux promoteurs de cette Réforme catholique, en réalisent le programme (...). C'est à [cet ordre] que revient l'essentiel des processus d'éducation et d'acculturation : il est l'héritier de l'humanisme dont il prolonge l'herméneutique néoplatonicienne, l'optimisme et le goût de la découverte, de l'érudition et des

<sup>45</sup> Également cité dans : Drouin, 2005 : 269.

arts » (Fragonard, 2002 : 526). La vision du monde des Jésuites, ordre fondé à l'origine pour combattre le protestantisme, se heurte à celle des jansénistes, partisans d'une doctrine développée par l'évêque belge Cornelius Jansen (1585-1638) qui attire de très nombreux adeptes dont des membres influents de la Cour de France. Jansen, dit *Jansénius*, prône une pensée austère, basée sur le fatalisme, affirmant que la déchéance de l'homme et son inclination naturelle au Mal, conséquences du péché originel, ne peuvent être rachetées que par la seule Grâce obtenue par la contrition parfaite. Cette conception de la Rédemption est diamétralement opposée à celle des Jésuites qui deviennent leurs plus farouches adversaires (Rogier, Aubert et Knowles, 1968 : v. 3, 290). Un débat théologique virulent s'élève entre les deux factions qui multiplient les sermons, les décrets et les traités sur les questions philosophiques ou doctrinales en litige. Ces conflits politico-religieux auront cours tout au long des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles jusqu'à la dissolution de la Compagnie de Jésus par le pape Clément XV en 1773. L'Ordre sera cependant reconstitué par Pie VII en 1814.

Les factions hétérodoxes sont donc largement représentées dans l'*Enfer* de la bibliothèque du Séminaire, celles de l'Ancien Régime comme celles de l'époque moderne : on y retrouve souvent les premières éditions des ouvrages jansénistes. Par exemple plus d'une douzaine de traductions françaises des Saintes Écritures (Épîtres et Nouveau Testament) publiées à Mons entre 1667 et 1679, offrent une interprétation en langue vernaculaire non-autorisée par l'Église, donc jugée hérétique et formellement condamnée de lecture par le Saint-Siège sous peine d'excommunication. Des écrits de l'Église réformée sont également présents et illustrent le long et farouche combat initié à l'époque par François de Laval, premier évêque de Québec, contre la présence des huguenots français en Nouvelle-France, obligeant les tenants de la religion « prétendue réformée » d'abjurer leur foi s'ils voulaient s'établir au Nouveau Monde (Bédard, 1978).

Quant à la littérature protestante, elle regroupe des textes en anglais et en français des diverses factions (anglicanes, épiscopales, unies, presbytériennes, méthodistes, etc.) de ce courant religieux. Enfin, un exemplaire de 1829 du *Coran* et un de *L'alcoran de Mahomet* de 1651 sont également présents.

### 3.3.2.1b Les ouvrages contre la religion

Les sujets de controverse et les écrits anticatholiques s'attaquant aux dogmes ou aux préceptes de la religion se retrouvent irrémédiablement versés dans l'*Enfer*. Le ton de ces œuvres de polémique varie entre la démonstration critique et la caricature virulente. Le pape devient une cible fréquente tout comme le Concile de Trente ou les pratiques religieuses des catholiques. Parmi ces ouvrages, on retrouve un titre éloquent : *Plain reasons against joining the Church of Rome*, par Richard Frederick Littledale, (1880), publié à Londres et à New York ; également *Sermons against popery, preached at Salters-Hall, in the year 1735*, écrit par un collectif d'auteurs se présentant comme « several Ministers », publié à Londres en 1735, et dans la même veine *History of the English martyrs, who suffer'd death for opposing the Romish religion ...*, (1720), de Henry Bilton. Enfin, un titre volontairement sensationnaliste *The escaped nun : or, Disclosures of Convent life ; and the Confessions of Sister of Charity ; giving a more minute detail of their inner life, and a bolder revelation of the mysteries and secrets of nunneries, than have ever before been submitted to the American public*, publié à New York en 1855, ouvrage anonyme dont l'auteur serait probablement Josephine M. Bunkley.

### Les écrits théologiques

La nature même de l'institution, dont le mandat premier est la formation des prêtres du clergé séculier auquel s'ajoute celui de conversion des autochtones et plus tard celui d'éducation, la rend sensible aux traductions et aux interprétations non-autorisées de la Bible, des Écritures saintes ou des divers préceptes dogmatiques. La lecture de ces textes est par ailleurs formellement interdite par le droit canon (SME9, 1941). Plusieurs ouvrages mis à l'Index composent cette catégorie, tout comme les auteurs ayant pris la liberté d'écrire sur la question. On retrouve ainsi des ouvrages tels que *Remarques sur un livre intitulé : "Théologie morale, ou Résolution des cas de conscience, selon l'Écriture sainte, les canons & les Saints pères"*, de J. Remonde, prêtre & docteur en théologie, publié en 1678 à Avignon chez Antoine Duperier. Deux siècles plus tard, en 1895, le même jugement d'interdiction s'impose envers *The Pauline theology : a study of the origin and correlation of the doctrinal teachings of the Apostle Paul*, écrit par de George B. Stevens, Ph. D, D.D. professor of New Testament, criticism and interpretation in Yale University, et publié à New York.

Il est d'ailleurs intéressant d'observer que les auteurs en général font un usage abondant de leurs titres, fonctions ou accomplissements académiques en guise de complément à leur nom apparaissant sur la page de titre. Outre l'usage en cours à une certaine époque, ce florilège de qualificatifs peut aussi être interprété, de la part de l'auteur auprès du lecteur, comme le signe d'affirmation de sa compétence et de sa légitimité à publier des critiques ou des observations.

### 3.3.2.1c Les ouvrages contre la morale

#### La philosophie

Les traités humanistes, de droit naturel, les panégyriques sur les avancées scientifiques et techniques comme panacée universelle se côtoient sur les étagères de l'huis-clos. Les ouvrages de réflexion sur le progrès de l'esprit humain, sur les principes de conduite, sur des éléments de morale et sur l'amélioration de l'humaine condition par les sciences et les arts s'appuient sur un nouveau cadre de référence, celui de la raison, et non plus sur l'ancien schème des préceptes religieux. La philosophie des Lumières s'illustre dans *l'Enfer* avec, entre autres, son œuvre maîtresse la plus célèbre, dont la publication mouvementée a nourri les plus vives polémiques : *L'Encyclopédie, ou, Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, de Diderot et d'Alembert, (Darnton, 1982).

#### De la nature scabreuse de *l'Enfer*

Le contenu d'un autre *Enfer* longtemps demeuré mythique, celui de la Bibliothèque Nationale de France, a été révélé grâce à l'exposition tenue en 2007 (BNF, 2007). La présentation mettait en lumière cette section de la bibliothèque composée presque exclusivement de livres et d'images de « littérature galante », longtemps conservée à l'abri des regards. La teneur de l'exposition, dont l'accès était interdit aux mineurs, répondait à l'idée bâtie par l'imaginaire collectif d'un lieu sulfureux composé d'ouvrages « réputés contraires aux bonnes mœurs, ceux que la société considérait comme obscènes, scandaleux, immoraux, tout en les conservant religieusement à l'abri du regard » (Racine, 2007 : 15). À l'opposé, établissement de formation ecclésiastique oblige, celui qu'on retrouve dans la bibliothèque du Séminaire de Québec, se compose presque uniquement d'ouvrages interdits sur des bases d'objections morales, éthiques

ou doxiques. Les ouvrages de littérature dite licencieuse se limitent à deux titres seulement : les *Contes et nouvelles* du fabuliste Jean de La Fontaine, présents en quatre éditions de l'époque moderne (entre 1800 et 1925) et *Tanzai et Néadarné : histoire japonaise*, (1758), en deux volumes, de Claude-Prosper Jolyot de Crébillon, dit Crébillon fils, auteur fort prisé au temps des salonniers de l'Ancien Régime.

### 3.3.2.1d Miscellanées

Parmi les autres sujets se retrouvant sur les rayonnages de l'*Enfer*, des ouvrages de littérature, des récits de voyages, des livres d'histoire, de droit, de médecine ou de science se mêlent, en quantité moins appréciable, aux écrits anti-doxiques ou ceux jugés immoraux. Les relectures non-autorisées de l'histoire religieuse, comme les ouvrages du jésuite Louis de Maimbourg apparaissent fort condamnables avec 13 titres remisés dans la section Index. Quelques curiosités apparaissent, tel cet ouvrage publié en 1603 de Henry Boguet, célèbre légiste chasseur de sorciers dans sa Bourgogne natale, *Discours execrable des sorciers, ensemble leur procez, faits depuis deux ans en divers endroits de la France, avec une instruction pour un juge, en fait de sorcellerie*. Tout comme ce manuel pour pratiquer des exorcismes, *Manuale exorcistarum ac parochorum, hoc est Tractatus de curatione ac protectione divina ...*, publié à Lyon en 1658. Les sciences cabalistiques sont évidemment une lecture hautement prohibée, tel *Le comte de Gabalis, ou, Entretiens sur les sciences secretes*, ouvrage populaire ayant connu de nombreuses éditions. Celle de « L'an cinq républicain » [i.e 1793] est conservée dans les rayons de l'*Enfer*.

### 3.3.2.2 Les auteurs

Parmi les auteurs hétérodoxes, nous retrouvons les grandes figures ou les chefs de file du protestantisme français de l'Ancien Régime : les Jacques Abbadie, Pierre du Moulin, Jacques Saurin, Charles Drelincourt, Jean Daillé, Antoine Arnaud, Pierre Jurieu, Pierre Roques, etc. Comme également Jean Alphonse Turretini, chef de file du courant protestant orthodoxe éclairé qui disserte sur la théologie naturelle dans *Cogitationes et dissertationes theologicae, quibus principia religionis, cum naturalis*, (1737). Le philosophe huguenot Pierre Bayle est présent avec la 5<sup>e</sup> édition revue et corrigée de 1734 de son célèbre *Dictionnaire historique et critique*, considéré comme un chef-d'œuvre de méthodologie du raisonnement critique. Au rayon des textes

scientifiques se retrouvent, entre autres, la 2<sup>e</sup> (1805) et la 3<sup>e</sup> édition (1815) de *Rapports du physique et du moral de l'homme* du célèbre médecin Pierre Cabanis. Trois ouvrages de Niccolo Macchiavelli [Machiavel] et quatre sélections des œuvres d'Érasme, l'une des figures importantes de la Renaissance, sont au nombre des titres censurés. S'y retrouvent également des textes de Bossuet, de Montesquieu, cinq éditions différentes de Condorcet et son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Enfin les écrits des philosophes des Lumières, que la censure tente de circonscire, et qui annoncent un nouvel art de vivre et de penser : Helvétius, Marmontel, Malebranche, Pufendorf, Rousseau et son *Contrat social*, présent en trois éditions (1762, 1791, 1878), Diderot et d'Alembert. Voltaire est peu représenté, deux ouvrages seulement, dont un exemplaire broché du *Dictionnaire philosophique portatif*, publication anonyme qui se présente telle qu'elle a dû sortir en 1765 des presses clandestines de l'éditeur Gabriel Cramer de Genève<sup>46</sup>.

Parmi les auteurs anglophones interdits de lecture figurent David Hume, John Locke, Thomas Paine et son *Age of reason*, (1831), le romancier Oliver Goldsmith, le philosophe Francis Bacon précurseur de la pensée scientifique moderne, Joseph Addison et Richard Steele, fondateurs du magazine *The Spectator*, dont huit volumes de 1767 sont rangés dans l'*Enfer*.

### 3.3.2.3 Les éditeurs

D'importants éditeurs et de grandes maisons d'édition européennes sont présents sur les rayonnages de l'*Enfer*. Des Pays-Bas, la célèbre dynastie d'imprimeurs d'Amsterdam, les Elzevier (Willems, 1962) sont représentés par quatre ouvrages dans ce corpus, publiés entre 1633 et 1675 : du juriste, philosophe et diplomate Hugo Grotius, un exemplaire malheureusement très abîmé de son manuel de droit maritime, *Mare Librorum*, aux premières pages manquantes, dont l'analyse bibliographique laisse supposer qu'il s'agit de l'édition de 1633 ; *D. [Divi] Justiniani sacratissimi principis Institutionum*, (1663), d'Arnold Vinnen, juriste réputé, professeur de droit à l'Université de Leyden, plus connu sous le nom latinisé de Arnoldus Vinnius ; du même auteur, *Arnoldi Vinnii j.c. In quatuor libros Institutionum imperialium commentarius academicus & forensic*, (1665), publié par Daniel Elsevier ; et pour fermer la boucle, à

<sup>46</sup> Au risque d'être taxée d'impartialité, il me faut avouer ici que cet exemplaire *nu*, aux tranches encore non rognées, recouvert d'un papier verdâtre en guise de reliure temporaire, donc en attente d'un possesseur-lecteur depuis plus de 300 ans, a représenté mon coup de cœur absolu au cours de cet inventaire.

nouveau un titre d'Hugo Grotius, *De veritate religionis christianae*, (1675). Nous retrouvons également six titres publiés par l'éditeur Jean Néaulme, de La Haye, l'un des éditeurs de Jean-Jacques Rousseau.

### **France**

De France, cinq titres remisés dans l'*Enfer* ont été publiés entre 1665 et 1768 par « l'imprimerie de G. [Guillaume] Desprez, imprimeur du Roi & du Clergé de France », dont la particularité est d'être également l'imprimeur de Port-Royal, place forte des jansénistes. En contrepartie, s'y retrouvent aussi des ouvrages publiés par Sébastien Cramoisy, puissant éditeur des œuvres des Jésuites et protégé du Cardinal de Richelieu. De son petit-fils, Sébastien Mabre-Cramoisy qui prendra à sa suite la direction de l'Imprimerie Royale, se retrouvent dix ouvrages du même auteur, Louis de Maimbourg. Ce jésuite destitué pour avoir écrit un *Traite historique de l'établissement et des prerogatives de l'église de Rome et de ses evesques*, dont la seconde édition de 1685 se retrouve dans ce corpus, verra ses livres d'histoire connaître un succès populaire. Firmin Didot de la célèbre dynastie d'imprimeurs typographes (Jammes, 1998) est présent avec trois ouvrages. Les éditions P. Lethielleux, qui ont développé un important créneau d'ouvrages de spiritualité au 19<sup>e</sup> siècle, ont trois de leurs titres dans la section Index. Enfin, d'autres noms, comme ceux de Louis Roulland de Paris, éditeur janséniste, de Caille et Ravier, éditeurs-libraires qui ont publié des ouvrages de science et de médecine, et de Lyon, les éditeurs Anisson & Posuel, Claude Plaignard d'allégeance huguenote, sont autant d'éditeurs français dont les publications ont été remisées dans la section des ouvrages interdits.

### **Angleterre**

Parmi les imprimeurs anglais, Thomas Cox imprimeur anti-papiste, Thomas Roycroft et ses associés, William Turner, affilié à l'université Oxford au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, tout comme plus tard, Samuel Collingwood lié à la même université pour l'impression des ouvrages liturgiques, bibles, psautiers, etc. Un nom connu, le libraire éditeur Paul Vaillant de Londres, avec lequel le Séminaire de Québec fait affaire après la Conquête, et enfin Henry Georges Bohn, libraire-éditeur et important bibliographe du 19<sup>e</sup> siècle.

## États-Unis

Les éditeurs de grandes villes américaines (New York, Boston, Philadelphie, Chicago) tels Harper, Charles Scribner's sons, ou De Witt and Davenport sont présents sur les rayonnages de l'*Enfer*. Parmi la production issue de notre voisin du Sud, un livre publié à Boston par Roger William en 1678 s'inscrit parmi les œuvres de littérature de controverse. Cette réplique de George Fox critiquant vertement des propos tenus contre les Quakers compte parmi les premiers imprimés américains. Une publication en français de l'imprimerie de Robert Wilson de la Nouvelle-York en 1803 est destinée à « l'usage de l'église protestante française de Saint-Esprit », rappelle l'existence d'une paroisse huguenote dans une ville qui sera par la suite connue sous le nom de New-York.

## Canada et Québec

Les ouvrages québécois représentent huit titres publiés au 19<sup>e</sup> siècle : quatre éditeurs de Montréal (Dawson Brother ; John Lovell ; William Drysdale (2 titres) ; The Gazette) et trois de Québec (Thomas Cary ; G. Stanley ; Hunter, Rose & co), tous d'origine anglophone. La langue de publication de six de ces ouvrages est l'anglais. Les deux autres<sup>47</sup> en langue française ont pour auteur Charles Chiniquy, charismatique abbé, célèbre dans toute la province pour sa croisade pour la tempérance et ses spectaculaires prédications publiques, qui, après un sacerdoce de trente années marquées de plusieurs conflits avec les autorités religieuses, quitte l'Église catholique pour se convertir au protestantisme (Trudel, 2001).

### 3.4 Les zones grises : l'état de clandestinité

L'histoire de l'imprimé est aussi celle de l'industrie illicite de la contrefaçon. La nature des ouvrages mis à l'Index alimente naturellement l'exercice de la clandestinité qui se traduit par l'usurpation d'identité, de publications sans autorisation ou sous de faux noms et de fausses adresses typographiques. Il n'est donc pas étonnant de retrouver dans ce corpus un lot de 124 titres publiés anonymement ou sous des pseudonymes ainsi que cinq titres dont l'auteur est toujours inconnu.

<sup>47</sup> *Le prêtre, la femme et le confessionnal*, Montréal : Librairie Évangéline, W. Drysdale, bureau de l'Aurore, 1875 – *Cinquante ans dans l'Église de Rome*, Montréal : Librairie de Wm Drysdale et cie, 1885.

### Auteurs anonymes et pseudonymes

Certaines appellations mystérieuses, fantaisistes ou carrément narquoises se retrouvent en lieu et place du nom de l'auteur. Par exemple, « a Friend to the truth » s'annonce comme l'auteur de *The discipline, morals, and faith of the Church of England* ouvrage attribué au Reverend Stoney. De même, *L'accord parfait de la nature de la raison, de la révélation, & de la politique ...* est écrite « par un gentil-homme de Normandie, ancien capitaine de cavalerie au service de S.M » qui serait plutôt le Chevalier de Beaumont. Bernières de Louvigny se cache sous l'appellation « un Solitaire » sur la page titre de *Le chrestien interieur ...*. Ce procédé fréquemment utilisé consiste à présenter un titre générique en guise de nom d'auteur, comme « un Membre de l'Ordre », « par une Société de gens de lettres » ou « par les François [français] ». Ainsi la *Morale des Jésuites extraite fidèlement de leurs livres* devient rédigée « par un docteur de Sorbonne », hyperonyme sous lequel se cache Nicolas Perreault. L'utilisation des simples initiales ou des astérisques est également monnaie courante : un « Par M. L\*\*\* de B\*\*\*, de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-lettres », désigne en fait Jean Lévesque de Burigny, à qui est attribué le *Traité de l'autorité du pape*, (1782). Le sarcasme est pleinement évident dans la signature utilisée par Jean-Chrysostôme Larche La Touraille dans la seconde édition de 1790 de son *Nouveau recueil de gaieté et de philosophie*, rédigé « par un gentilhomme (s'il en reste), retiré du monde ». Des pseudonymes deviennent des leurres classiques pour dissimuler son identité. On rencontre dans ce corpus quelques pseudonymes comme celui de « L'Hermite des Fontaines », auteur toujours non identifié ; « Jacques de Vernant », nom d'emprunt de Bonaventure Hérédie, également connu en tant que « Bonaventure de Sainte-Anne » ; Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes qui apparaît sous le nom du « Sieur de Laval ».

### De provenance incertaine

Le caractère clandestin de la production et de la diffusion de ces ouvrages prohibés comporte son lot de mécanismes protectionnistes destinés à se soustraire aux représailles punitives des autorités et à passer à travers les mailles de la censure. Tout comme pour les auteurs anonymes, la publication omettant le lieu et le nom de l'éditeur, ou encore diffusée sous des noms d'emprunt, devient un procédé fréquemment utilisé. Plusieurs études bibliographiques ont tenté de rectifier ou de découvrir les éléments manquants de certains ouvrages publiés, mais le

mystère persiste encore pour plusieurs. Dans le corpus étudié, 26 titres sont d'origine incertaine et six n'ont toujours pas d'attribution.

### **Pierre Marteau à Cologne, ou, Celui qui n'existait pas**

L'un des exemples les plus connus est probablement celui de la « fabrication » de l'éditeur Pierre Marteau, typographe imaginaire soi-disant « de Cologne », dont la production sous ce nom fantaisiste se situe entre 1660 et 1870 (Janmart de Brouillant, 1888). *L'Enfer* contient l'un des ouvrages illicites publiés sous cette célèbre bannière : *L'accord parfait de la nature de la raison, de la révélation, & de la politique ...*, (1753). D'après le bibliographe Joseph-Marie Quérard, ce texte anonyme qu'il attribue au Chevalier de Beaumont aurait été publié non pas à Cologne tel qu'il est écrit, mais à Avignon (Quérard, 1872, t. 4 : col. 54-55).

D'autres exemples d'éditeurs fantaisistes destinés à déjouer la censure se révèlent ici et là, et l'imposture s'accompagne parfois de raillerie envers les censeurs. L'adresse bibliographique apparaissant dans l'ouvrage de littérature érotique, écrit anonymement par Crébillon fils, annonce que cette « histoire japonaise » a commodément « Peking » comme lieu d'impression et « Chez Lou-Chou-Chu-la, imprimeur de sa Majesté chinoise » comme éditeur. Le même esprit de moquerie est présent dans le *Recueil précieux de la maçonnerie adonbiramite*, ouvrage de franc-maçonnerie publié anonymement en 1805 et attribué à Louis Guillemain de Saint-Victor, où tout est faux : on annonce Philadelphie comme lieu d'édition alors qu'il faudrait plutôt lire Paris, et l'éditeur se nomme avec beaucoup d'à-propos : « Chez Philarethe, rue de l'Équerre à l'A-plomb ».

### **3.5 Premier portrait esquissé**

Ce portrait d'une *communitas* d'auteurs honnis et bannis, maintenus dans une marginalité muette ou affirmée et, *in extenso*, de leurs œuvres souvent anonymes, complète la première partie de notre inventaire. Les portes de *l'Enfer* sont déverrouillées et nous avons pris connaissance, volume après volume, de la composition de ce corpus. Il est temps maintenant d'examiner le livre comme objet.

« Le succès du pouvoir disciplinaire tient sans doute à l'usage d'instruments simples : le regard hiérarchique, la sanction normalisatrice et leur combinaison dans une procédure qui lui est spécifique : l'examen. »

Michel Foucault. *Surveiller et punir*

## Chapitre 4

### L'examen. Traces, marques et stigmates

---

#### 4.1 Le livre dans sa matérialité et la teneur de son témoignage

Le livre, cet objet. L'association de ces deux termes n'est pas naturellement spontanée et commande à l'esprit un bref instant pour s'imposer, tant la dimension matérielle s'efface souvent complètement derrière le message émis par le texte. Il importe de reconsidérer le livre en tant qu'*objet écrit*, comme l'expriment pertinemment Roger Chartier et Guglielmo Cavallo :

Contre la représentation, élaborée par la littérature elle-même, selon laquelle le texte existe en lui-même, séparé de toute matérialité, on doit rappeler qu'il n'est pas de texte hors le support qui le donne à lire, hors la circonstance dans laquelle il est lu. Les auteurs n'écrivent pas des livres : non, ils écrivent des textes qui deviennent des objets écrits – manuscrits, gravés, imprimés et aujourd'hui, informatisés – maniés diversement par des lecteurs de chair et d'os (...) (Chartier et Cavallo, 2001 : 11).

La matérialité de l'objet témoigne autant des traces de la lecture que de celles de l'interdiction de lecture. Après avoir dressé un portrait du corpus à l'étude, nous nous intéressons à l'objet qu'est le livre mis à l'Index. Porteur des marques de l'exclusion, dont la première empreinte distinctive est cette mention « Index » inscrite dans l'ouvrage sitôt le jugement tombé, le livre est retiré dès son versement dans la bibliothèque et reclus dans l'*Enfer*. L'ensemble des éléments physiques résultant de l'application de la censure sur ces ouvrages prend une valeur de témoignage et d'informations multiples sur la provenance et le parcours du livre, ainsi que sur le fonctionnement, la structure et l'action du censeur au point d'entrée du titre dans la bibliothèque. Ce chapitre s'attardera à rechercher et à relever les traces présentes dans les ouvrages de notre corpus afin d'en dresser la typologie.

#### 4.1.1 Sélection des éléments colligés :

Les critères recherchés parmi les indices inscrits dans la matérialité du livre sont ceux qui apportent des éléments de compréhension ou d'interprétation, permettant de saisir les caractéristiques du livre prohibé. Elles s'inscrivent au fil des différentes étapes du parcours du livre et illustrent à divers degrés l'application de la censure sur l'objet livre. L'examen des ouvrages porte donc sur six caractéristiques physiques distinctes :

**I. La reliure :** Évaluation des ouvrages selon le type de reliures (livre broché - ou nu - reliure artisanale ou commerciale). S'il s'avère qu'une partie importante des volumes de la bibliothèque est reliée, qu'en est-il pour les livres mis à l'Index ? Des données quantitatives permettront de tracer un portrait nuancé.

**II. Le sceau ou étiquette de libraires :** La présence d'étiquette, de sceau ou de tampon encré au nom du libraire est un premier indice permettant d'établir la provenance commerciale de l'ouvrage. Des données quantitatives seront également établies selon les indices en présence.

**III. L'indicatif de localisation :** Observation de l'inscription de la localisation selon la fréquence de son intitulé, *Index* ou *Enfer* : l'utilisation est-elle un simple automatisme ou l'appellation d'un terme plutôt que l'autre sous-entend-elle un indice du degré de controverse par rapport au contenu ? Une attention particulière sera également apportée à l'apposition du sceau du Séminaire dans ces ouvrages.

**IV. Les inscriptions ou annotations :** La fréquence et la teneur du propos dans les annotations manuscrites ; les commentaires, jugements, prises de position contre le texte ou l'auteur ; les annotations en marge, le degré de virulence de certains propos, s'il y a lieu, etc. La présence de tous ces rapports à *l'objet-livre* sera signalée, les plus significatifs seront notés et cités.

**V. Les marques de désappropriation :** La fréquence des marques de désappropriation et la forme qu'elles prennent seront notées, les plus significatives seront décrites.

**VI. Les *ex-libris* :** L'importance de cet élément commande d'y consacrer une analyse substantielle qui compose le prochain chapitre (chap. 5).

#### 4.2 Typologie des reliures des livres prohibés

Le livre est un objet pouvant être personnalisé et approprié au niveau des apparences par le choix des reliures. Jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, l'amateur de livres achète un ouvrage broché, ou selon l'expression parfois utilisé en reliure, *nu* c'est-à-dire un livre constitué d'un ensemble des feuillets imprimés, cousus en cahiers et recouverts d'une couverture de papier coloré ou marbré (Blasselle, 1997 : 123). L'acheteur fait ensuite confectionner une reliure conforme à ses goûts, ses moyens financiers et à l'usage qu'il souhaite faire du livre. Certains relieurs ou libraires proposent à l'acheteur des titres déjà reliés et disponibles dans une variété de reliures offertes à différents prix (Fleming, 2004 : 115).



**Ill. 1. Étiquette de relieur.**  
Musée de la civilisation, bibliothèque du Séminaire de Québec, fonds ancien.

Cette pratique génère une activité économique destinée à combler les besoins de l'amateur de livres comme ceux des bibliothèques. Ce métier est exercé à Québec par un fort petit nombre d'artisans, moins d'une dizaine entre 1790 et 1840 (Galarneau, 1983 ; Galarneau et Gallichan, 2004). Les étiquettes de relieurs sont habituellement apposées sur les contre-plats de la couverture et attestent du travail des ateliers de reliure artisanale. L'adresse figurant sur ces vignettes révèle la proximité de plusieurs boutiques localisées dans les rues bordant le périmètre du Séminaire de Québec (rue des Remparts, rue de Laval, etc.).

Seulement 19 ouvrages sur les 603 titres inventoriés portent une identification de relieur ou de relieur-régleur. Le nom de *Charles Hianveux*, dont l'atelier se trouve au *no. 4, rue de Laval, près des*

*Remparts, Québec*, est celui qui revient le plus fréquemment (5). Viennent ensuite ceux de *L.C. Chabot, relieur et régleur au 34 Côte de la Montagne* (2), *Victor Lafrance* (1), *G.A. Lafrance* (1), *T. Lemieux* (1), *Middleton & Dawson, bookbinders, &c, &c* (1), tous de Québec. Le relieur *James Brown* (1) tient boutique à Montréal et cumule les métiers de libraire et de papetier, comme c'est souvent le cas à l'époque pour ces artisans, ainsi que le proclame sa volubile étiquette typographique commerciale, avec son *magasin de livres anglais & français & de papéterie*, où il *relie & règle les différentes sortes de livres blancs des marchands & se charge de relier les vieux livres*. On note dans ce corpus quatre ouvrages ayant été reliés dans des ateliers britanniques : *Lewis & sons, Gough Square Fleet St.* (1), *John Bird bookbinder, 52 Hatton Garden* (1), *Edmonds & Remnants* (1), tous trois de Londres, ainsi que le relieur *John Gray, Edinburgh* (1). Deux artisans, *L.M. Watkins Binder 47 St John Square* (1) et *J. Smith, binder* (2) n'ont pu être localisés précisément. Aucun relieur de France n'a été recensé dans ce lot.

En observant les rayonnages de *l'Enfer*, nous pouvons constater que les livres à l'Index sont presque tous reliés. Par contre, nous retrouvons 71 titres parmi lesquels : 22 ouvrages brochés, dont une dizaine ont une couverture de papier parfois marbré ; 12 n'ont aucun recouvrement et se présentent comme un ensemble de cahiers cousus aux coutures apparentes ; 16 portent des plats cartonnés, dont quelques-uns sont visiblement de fabrication maison ; et enfin, de ce lot, 34 titres possèdent toujours leur couverture originale en parchemin, dont certaines sont encore pourvues de leurs lacets d'attache. Leurs reliures se présentent sous divers formes, du simple feuillet de parchemin tenant lieu de couverture au plat cartonné, recouvert pleine peau ornée et dorée avec motifs en creux. Ces reliures de parchemin témoignent certes de l'ancienneté du corpus mais également du fait qu'elles n'ont pas été soumises à la tendance qui a prévalu ultérieurement de remplacer ce type de recouvrement. Il importe ici de préciser que le parchemin perd de sa souplesse avec le temps pour devenir sec et racorni, donc peu malléable, restreignant d'autant l'ouverture du livre et rendant sa lecture malaisée. Cela explique qu'à une certaine époque, la pratique de relire à nouveau les ouvrages se soit répandue, raréfiant du coup les reliures parcheminées. Le choix a donc été fait par la bibliothèque du Séminaire de conserver telle quelle la reliure de ces volumes<sup>48</sup>. Le total des livres sans reliure (38 sur 603) représente seulement 6% de l'ensemble des livres de ce corpus.

<sup>48</sup>Cet aspect de la restauration des ouvrages anciens de la bibliothèque du Séminaire n'a pas encore été étudié. Bien que la bibliothèque recèle un fort pourcentage de reliures originales, il est possible de constater que cette

Soixante-dix titres d'époque moderne, publiés entre 1812 et 1924, affichent une reliure de type industriel nettement identifiée à l'éditeur<sup>49</sup>. Les reliures artisanales représentent donc la plus grande proportion du corpus avec 427 ouvrages<sup>50</sup> se déclinant sous une vaste gamme de styles : plein cuir, demi-cuir, demi-cuir à coins, dos brisé, long ou à nerfs, etc. Plus de deux cent cinquante livres arborent une reliure au dos orné, lettré et doré, et plusieurs sont munis de pages de garde marbrées. Certains revêtent même un habillage soigné et luxueux, avec motifs en creux, signet de soie et tranches marbrées ou dorées. Ce soin témoigne d'une valeur commerciale rattachée à ces ouvrages et le souci de préservation du premier propriétaire. Il indique également que les relieurs, à une certaine époque, exerçaient aussi leur art sur les ouvrages interdits.

#### 4.3 Censure et librairie : livres à l'Index portant un sceau de libraire

La présence des libraires se fait tout aussi rare puisque sur les 603 titres du corpus, seulement 23 indices commerciaux ont été retrouvés. Ils apparaissent dans le livre sous diverses formes : étiquette typographique, tampon encre ou plus rarement poinçon à même la reliure. Les noms commerciaux ont été retranscrits dans le tableau ci-joint, tels qu'ils se présentent. Quatorze titres proviennent de commerces québécois, alors que neuf sont de provenance européenne.

Seulement deux ouvrages portent un double indicatif commercial, suggérant une quelconque association entre ces libraires et ces relieurs<sup>51</sup>. On retrouve donc la vignette *Bound by John Gray, Edinburg* côtoyant l'étiquette typographique *B. Dawson, Bookseller & stationer, Montreal*. Tout comme l'étiquette *Relieur Victor Lafrance à Québec* accompagne le tampon *Librairie du clergé J.P. Garneau, 6 rue de la Fabrique, Québec*.

---

situation n'est pas uniforme dans tous les secteurs. Par exemple, dans la section *Réserve* contenant des ouvrages relatifs à la Nouvelle-France, la majorité des éditions originales des *Relations des Jésuites* a été reliée et il reste fort peu d'exemplaires ayant conservé leur reliure de parchemin d'origine.

<sup>49</sup>Il serait pertinent de rappeler ici que la bibliothèque du Séminaire, lors du départ des facultés universitaires dans les années 1960 vers le campus actuel, a vu son contenu scindé pour ne conserver théoriquement que les ouvrages publiés avant 1920.

<sup>50</sup>À ces diverses reliures (71 d'origine, 70 de type industriel et 427 de facture artisanale) s'ajoutent les 35 titres des recueils reliés pour compléter le total des 603 titres.

<sup>51</sup>L'importation de livres européens est coûteuse car elle comporte des frais de douane, de transport, d'assurance et d'envois de paiements. Pour réduire certains frais, le libraire Édouard-Raymond Fabre « importe fréquemment les ouvrages français en feuilles, et sans doute aussi pour les livres canadiens qu'il fait imprimer, [il] a constamment un relieur à son service » (Roy, F., 2000 : 43).

Nom	Provenance	Nombre de titres
Librairie ecclésiastique J et O Crémazie	Haute ville, Québec	1
J. & O. Crémazie, libraires	12, rue de la Fabrique, Québec	3
M. L. Crémazie libraire	Québec	1
Librairie du clergé J.P. Garneau	6 rue de la Fabrique, Québec	3
Bossange, Morel &c.	Québec	1
Fabre & Gravel, libraires <sup>52</sup>	rue St-Vincent, Montréal	1
Étiquette Librairie française T. Dufort,	rue St. François Xavier, Montréal	2
Librairie Sylva Clapin	à Montréal	1
B. Dawson, Bookseller & stationer	Montreal	1
Librairie ancienne et moderne de A. Durant	7 r. des Grèves, Paris	1
Librairie de Jules Masson	20 R. de l'anc. Comédie, Paris	4
Achat et échange de livre		
Librairie de Videcoq,	Place du Panthéon, no 6, et rue	1
Achat et vente de toutes sortes de livres	des Grès, no 2, à Paris	
Etiquette Mequignon junior, libraire,	rue de la Harpe, no 115, au coin de la Sorbonne, à Paris	1
L. Guilme Labottiere	rue St-Pierre, vis-à-vis le Puits de	1
libraire Juré de l'Université	la Samaritaine, Bordeaux	
Bossange & Masson Foreign booksellers,	100 New Bond St. & 14 Great Malborough St., London	1
<b>Total des indicatifs commerciaux (étiquette, tampon, poinçon)</b>		<b>23</b>

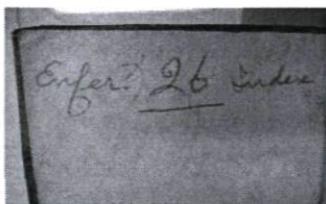
Les trois premières librairies sont les différentes appellations qu'a connues le commerce (1833-1880) des frères Joseph et Octave Crémazie, ce dernier davantage connu en tant que *poète national*. Lieu de sociabilité durant de nombreuses années, rendez-vous des poètes, des intellectuels et des lettrés, la librairie Crémazie offrait une multitude de produits, papier, objets religieux, produits de luxe, voire même des instruments de musique (Roy, F., 2000 : 53-55). Leur catalogue offrait aux diverses congrégations un vaste répertoire de livres religieux. Leur vignette est présente dans de nombreux ouvrages de la bibliothèque du Séminaire

#### 4.4 La marque initiale de l'exclusion : la cote indicative *Index / Enfer*

Hormis huit titres demeurés vierges de toute indication, chaque livre de cette section porte systématiquement une inscription le rattachant à la section des livres prohibés, parfois écrite à l'encre sur la page titre mais le plus souvent à la mine de plomb. On retrouve dans quatre cas

<sup>52</sup>Édouard-Raymond Fabre s'associe en 1844 à son neveu Jean-Adolphe Gravel pour ouvrir une librairie dont il souhaite qu'elle soit un établissement « semblable à ce qui se retrouve à Paris et qui soit remarqué par tous les étrangers qui viendront au Canada » (Roy, F., 2000 : 44-45). Il fut en outre un foyer d'animation politique et culturelle, Fabre étant un proche de Louis-Joseph Papineau (Roy, J.-L., 1974 ; Lemire, 1992 : 200-204).

seulement l'utilisation d'un tampon encre. On observe fréquemment un rappel du terme sur la page en regard de la page titre et au contreplat verso de la couverture. Il est plus rarement écrit à l'encre au dos de la reliure, accompagnant la cote de classification.



Ill. 2. Cote *Index/Enfer*  
Musée de la civilisation,  
bibliothèque du Séminaire  
de Québec. fonds ancien.

Sur 603 titres, 398 portaient la mention *Index*. L'intitulé *Enfer*, toujours inscrit au plomb, accompagne le terme *Index* dans 60 ouvrages, toutes époques confondues. Il est utilisé seul dans 102 ouvrages seulement<sup>53</sup>. Quoique la pratique locale semble donc avoir largement privilégié le nominatif *Index*, la désignation *Enfer* est cependant très ancienne puisqu'apparaissant dans l'inventaire effectué par l'abbé Dudevant en 1782 et la seule utilisée pour désigner ces ouvrages. Chaque ouvrage du corpus des livres à l'Index possède donc un indicatif, *Index* ou *Enfer*, qui sert d'appellation spécifique désignant les ouvrages de cette section<sup>54</sup>. Cette inscription devient la première marque physique apposée sur le livre désormais marginalisé. Il est ensuite définitivement remis en huis-clos<sup>55</sup>. L'inscription *Index* ou *Enfer* s'impose comme l'indicatif géographique circonscrivant le territoire de l'interdit et par lequel il devient ultérieurement possible de reconstituer cet espace.

#### 4.4.1 Neutraliser le pouvoir du livre : le sceau du Séminaire de Québec

Ces ouvrages ont la particularité de porter une marque de réappropriation commune, celle du Séminaire de Québec apposée lors de l'entrée du volume dans la collection. Les variantes de cette inscription ont été notées puisqu'elles offrent un repère chronologique d'après l'évolution de leur forme, permettant de situer approximativement l'époque d'acquisition du volume dans la bibliothèque. Nous pouvons constater que cette pratique remonte au début de l'institution,

<sup>53</sup> À ces diverses inscriptions de cote (398 *Index*, 102 *Enfer*, 60 jumelant *Index* et *Enfer*, huit sans inscription) s'ajoutent les 35 titres des recueils reliés pour compléter le total des 603 titres.

<sup>54</sup> À cet indice de localisation s'ajoute un ou plusieurs chiffres faisant office de cote mais dont la signification systémique ou référentielle demeure inconnue jusqu'à maintenant.

<sup>55</sup> « Parfois des livres mis à l'Index à une certaine époque pour des raisons d'opportunité en ont été ultérieurement retirés. Le dernier *Index librorum prohibitorum*, édité en 1930, en contient guère de suppressions de cette sorte (Bethléem, 1932 : 21) ». Cette grande réserve de l'Index officiel de Rome est observable également dans la censure exercée par les autorités religieuses locales : le traitement informatisé de la bibliothèque historique actuellement en cours recensait en mars 2007, sur quelques quarante-cinq milles titres catalogués, seulement 19 ouvrages porteurs d'une ancienne cote *Index* ayant été retournés dans la collection générale.

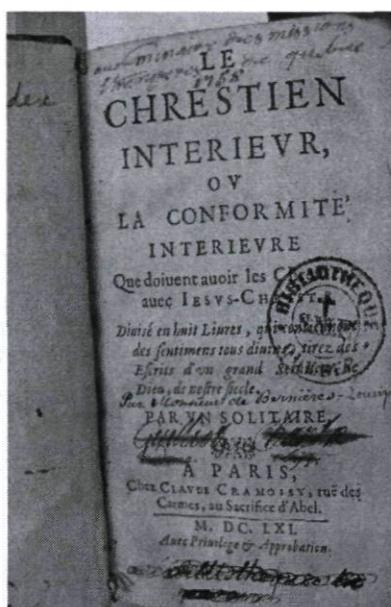
puisqu'on retrouve encore dans les livres, y compris ceux mis à l'Index, les inscriptions manuscrites des anciennes graphies, latines ou françaises, parfois accompagnées d'une date. L'inventaire a permis de compiler 14 formes différentes (voir Annexe 2, *Bordereau*, champ 3.1) variant entre l'inscription manuscrite et les tampons encrés des diverses époques. L'identification des ouvrages au nom de l'établissement étant une pratique commune dans toutes les bibliothèques, nous constatons ici qu'elle s'applique également aux ouvrages remisés à huis-clos qu'il était interdit de lire.

Cette apposition systématique du sceau « *Séminaire de Québec* » sur la page de titre n'est pas un procédé anodin. Il s'inscrit d'abord comme une action de réappropriation puisqu'on peut observer que le tampon est souvent appliqué pour masquer le nom d'ancien propriétaire figurant déjà sur la page de titre. Cette action, associée aux autres marques de la censure, complète le passage du livre mis à l'Index, d'un environnement d'échanges et de circulation vers un espace fermé et contrôlé. Le livre est désormais hors d'état de nuire. Le tampon encré portant le cachet du Séminaire ferme le cycle du parcours de l'objet et scelle le jugement de l'interdit : le livre est désormais sous bonne garde dans l'huis-clos de l'*Enfer*.

#### **4.5 Dialogue intime avec le livre censuré : inscriptions, annotations et *marginalias***

Nous avons également constaté que plus de la moitié des titres de cette section, soit 312 sur 603, contiennent des annotations manuscrites, parfois écrites de plusieurs mains, dont l'ancienneté se traduit par la forme du trait et le degré d'oxydation de l'encre. Ces notes prennent diverses formes : une remarque relative à l'auteur ou à la publication de l'ouvrage ; un jugement porté sur l'œuvre ou l'auteur ; des soulignements ou des commentaires de longueurs variables en rapport avec le texte. Il arrive que des informations ponctuelles soient également inscrites le plus souvent sur les contreplats ou encore dans les pages liminaires de l'ouvrage : une date, un lieu géographique, souvent le nom d'une ville, le prix d'achat de l'ouvrage, une quelconque provenance lorsque nous sommes par exemple en présence d'un *ex-dono*, etc. Il est fréquent qu'un ouvrage porte l'une et l'autre de ces différentes marques.

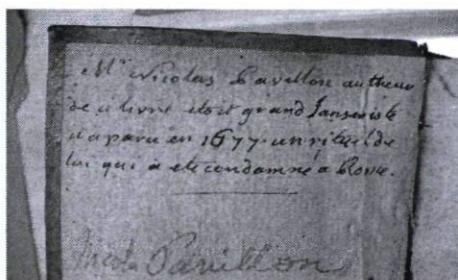
#### 4.5.1 Les notes relatives à l'auteur ou à la publication de l'ouvrage



Ill. 3. Ratures et annotations  
Musée de la civilisation,  
bibliothèque du Séminaire de  
Québec.

C'est sans surprise que nous retrouvons dans ce corpus plusieurs ouvrages publiés anonymement. Il importe alors au censeur de corriger cette lacune et d'identifier l'auteur, ou encore de détailler la provenance ou les circonstances de ces écrits. Cette nécessité se manifeste de plusieurs façons, la plus usuelle étant de restituer le nom de l'auteur sur la page titre anonyme. Ainsi dans le livre *Le chrestien interieur* ..., (1661) c'est une mention manuscrite qui annonce le nom de l'auteur : « Par Monsieur de Bernières-Louvigny. ». Le même procédé est appliqué à plusieurs autres ouvrages, dont *Lettres juives, ou, Correspondance philosophique, historique & critique, entre un juif voyageur...*, (1764), où le nom de l'auteur a été ajouté à l'encre : « J.-B. de Boyer, marquis d'Argens ».

Deux éditions du *Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus-Christ*, traduites et commentées par Charles Huré, se voient complétées d'informations jugées essentielles par le censeur : l'édition



Ill. 4. Notes sur l'auteur  
Musée de la civilisation, bibliothèque du  
Séminaire de Québec.

de 1702 affiche le texte manuscrit : « Cette version contient les erreurs de Quesnel et on peut dire que c'est la version de Mons, un peu retouchée. ». La même intention d'identification se retrouve dans les informations manuscrites apparaissant au contreplat de l'ouvrage anonyme *Les instructions du rituel du diocèse d'Alet*, (1696) : « M. Nicolas Pavillon, auteur de ce livre était grand Janséniste, il a paru en 1677 un rituel

de lui qui a été condamné à Rome ».

Un autre ouvrage, *Traité de l'autorité du pape* ..., (1782), attribué à Jean Levesque de Burigny, offre à nouveau l'exemple de cette volonté de découvrir l'identité d'un écrit anonyme. Non seulement le nom de l'auteur est ajouté, mais il est même référencé : « Jean L'évêque de

Burigny, né à... Voir ce qu'en dit l'abbé de Feller, dict. Lettre B, pag. 437... ». De plus, un long texte informatif et critique a été inscrit dans l'ouvrage : « En 1788, on vit paraître un ouvrage augmenté et qui était presque oublié sous le titre *De l'autorité du pape*, en 6 vol. par Burigny. Les trompettes philosophiques lui donnèrent beaucoup de vogue. Ouvrage où à de bonnes choses s'entremêlent beaucoup de mauvaises contre les papes, un sujet de toujours (...). »

C'est un jugement teinté de la plus profonde antipathie qui transparait dans la note inscrite dans le livre de George Bourne, *Lectures on the progress and perfection of the Church of Christ*, (1823), qui fut le premier pasteur de l'Église congrégationaliste de Québec : « À garder pour l'éternelle honte de l'infâme George Bourne que nous avons connu à Québec ».

#### 4.5.2 Jugement porté sur l'œuvre

Nous retrouvons 123 titres portant une note manuscrite traduisant un jugement censorial. Le livre devient ainsi le support tangible sur lequel s'inscrivent les termes de la désapprobation, de l'interdiction et de la condamnation. La forme la plus fréquemment rencontrée est la mention « mauvais livre » ou simplement « mauvais » qui s'affiche 38 fois. Cette remarque est le plus souvent inscrite à proximité de la mention *Index/Enfer* et du chiffre tenant lieu de la cote de classification, ce qui permet de supposer que l'une s'inscrit en simultané avec l'autre : le verdict de sujétion à la censure tombe en même temps que s'inscrit la cote indicative de l'exclusion. Ce verbatim à huis-clos s'exprime parfois éloquemment à travers diverses variations : « Pour l'Enfer » « Pour l'Enfer du Séminaire » « En Enfer ». On retrouve même : « Ce livre mérite d'être placé en *Enfer* », inscrit sur la page couverture de *Historical and philosophical memoirs of Pius the Sixth ...*, (1800), l'édition anglaise d'un ouvrage attribué à Jean-François de Bourgoing.

Plusieurs ouvrages hétérodoxes sont impitoyablement repérés et identifiés. Ils portent soit une mention brève : « protestant », « janséniste », soit une description des méfaits reprochés à l'auteur ou à l'ouvrage. Ainsi, *Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus Christ, traduit en français selon l'edition vulgate ...*, (1667), porte une longue note explicative en page de titre : « Ce titre est mal mis car il devrait y avoir... Falsification du nouveau testament de Ntre Seigneur puisqu'en effet cette traduction qui est celle des jansénistes est pleine d'erreurs, c'est pourquoy elle a été

condamnée par le St Siege comme pernicieuse et la lecture d'ycelle deffendue sous peine d'excommunication ipso facto». Les ouvrages de littérature janséniste, dont l'hérésie est fortement décriée, sont pour la plupart garnis de propos extrêmement sévères. Une explication similaire se retrouve sur le contreplat recto de *Histoire et concorde des quatre évangélistes ...*, (1669) : « Cette concorde est la traduction même du Nouveau Testament faite par les jansénistes, imprimée à Mons, laquelle a été condamnée par le St Siège et la lecture d'icelle défendue sous peine d'excommunication encourue ipso facto. »

L'analyse des ouvrages par le censeur et l'attention qu'il y apporte est révélée par une note manuscrite inscrite au verso de la page de titre de *Deffense de la discipline qui s'observe dans le diocèse de Sens, touchant l'imposition de la pénitense publique pour les péchez publics*, (1673), de Alexandre-Louis Varet : « ce livre est un peu suspect je n'ay pas eu le tems de l'examiner. ». Une inscription à l'encre apparaissant sur la couverture de l'ouvrage *De l'état présent de l'Église catholique-romaine en France*, (1875), de l'abbé E. Michauc, proclame : « Ce livre mérite d'être mis à l'Index s'il ne l'a pas été », et suggère une sentence arbitrale rendue relevant d'une application de censure locale. Une autre sanction sans équivoque apporte une condamnation certaine : « Ce livre contient beaucoup d'erreurs et plusieurs propositions formellement hérétiques », est lisible dans *La vérité rendue sensible à tout le monde, sur les contestations dont l'Église est agitée ...*, (1742), attribué à l'abbé Dusaussouy (ou Dusaussouir), curé d'Haucourt.

Il est fréquent de noter des extraits des écritures saintes ou d'expressions latines en répartie à la teneur d'un ouvrage versé à l'Enfer. Ainsi, sur la page de titre du livre jugé « très méchant » attribué à Nicolas Perreault, *La morale des Jésuites ...*, (1667), on a pris le soin de citer et de référer le verset biblique inscrit en guise de sommation : « Le progrès que feront ces hommes aura ses bornes ; car leur folie sera connue de tout le monde " 2. Epit de S. Paul à Timothée chap 3. v. 9. ». Certains jugements sont empreints d'une implacable rigueur, voire d'une véhémence cinglante. Par exemple, dans le livre de Félix Bodin, *Résumé de l'histoire de France jusqu'à nos jours, suivi de principes et moralités politiques applicables à l'histoire*, (1823), une phrase lapidaire proclame : « Méprisable production remplie d'impiétés. » Une inscription manuscrite de la même teneur peut se lire dans le roman *Bélisaire*, (1790), de Jean-François Marmontel, collaborateur de l'*Encyclopédie* : « Livre très digne du lieu où il est placé. »

### 4.5.3 Soulignements ou commentaires concernant le texte

Une dizaine d'ouvrages portent des soulignements en marge ou directement dans le texte. Ils indiquent autant de passages qui ont retenu l'attention du lecteur ou du censeur. La présence d'annotations permet de circonscrire le regard porté sur le texte et parfois de l'attribuer avec certitude à une vision censoriale. Ainsi le chapitre sur la volupté du livre *De la sagesse*, de Pierre Charron, (1773), recèle de nombreux soulignements. On y retrouve à la page 734 une citation en latin d'Hippocrate écrite en marge, et encore en page 347 vis-à-vis la phrase « ... si vous aviez une seule goutte de foy vous remueriez les montagnes ... » une note manuscrite qui répond : « Mat 17V19 ». Tout comme à la page 725, où le texte est à nouveau vilipendé : « Comment peut on savoir si quelqu'un croit » est écrit au plomb.

Le cas le plus manifeste de contestation et de dialogue avec le texte se retrouve dans l'ouvrage d'Ernest Renan<sup>56</sup>, historien et philosophe français, *La vie de Jésus*, (1863). Tout au long du volume, le texte est accompagné de nombreuses et virulentes annotations dont l'inscription manuscrite en page de titre donne le ton : « Destiné à l'*Enfer* [mot fortement souligné] du Séminaire de Québec ». Ainsi, en préface, l'auteur écrit : « Révèle-moi, ô bon génie... » ce à quoi une note manuscrite rétorque : « Il eut mieux valu s'adresser au génie [mot souligné] de l'Esprit saint. »

### 4.5.4 Informations diverses

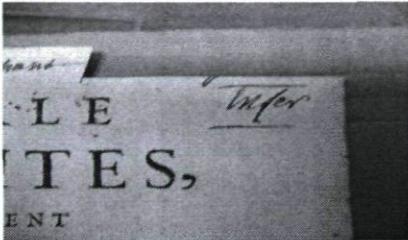
De très nombreuses notes apparaissent dans 232 titres comme autant de brefs indices mémoriels dont le sens est désormais perdu pour certains. Plusieurs indicatifs de dates précisent le jour et le mois, ou des lieux divers (Paris, Québec, Rhodes 1704, etc.), ou même le coût d'achat du volume discrètement inscrit sur le contreplat, sans doute de la main même du libraire. Certains espaces vierges de quelques livres sont remplis de graphies maladroitement et répétitivement, voire enfantines, comme si un débutant y faisait ses exercices d'écriture. Il s'y retrouve également des petits pensums, un nombre important de chiffres et de nombres fractionnaires, des dessins, des notes en grec, en latin, en anglais, bref, de multiples inscriptions

---

<sup>56</sup> L'ouvrage de Renan obtient un « foudroyant succès de scandale » avec 13 éditions en un an (Lemire et Saint-Jacques, 1996 : 15).

dont le contexte d'écriture et la signification s'avèrent à présent inexplicables mais qui laissent croire à l'action de plus d'un lecteur.

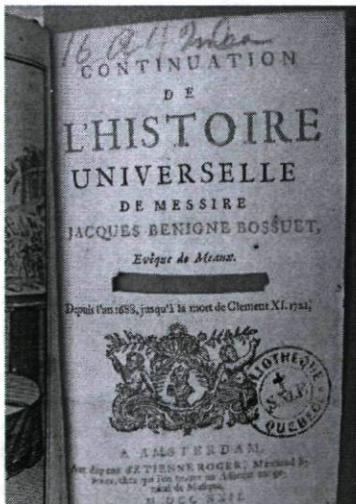
#### 4.6 Les marques de l'exclusion : ratures, excisions et autres stigmates



Ill. 5. Découpe  
Musée de la civilisation, bibliothèque  
du Séminaire de Québec,  
fonds ancien.

Mettre un livre à l'Index signifie qu'on le retire de l'espace de lecture et qu'il devient interdit aux lecteurs ; que le propriétaire est jugé sur la moralité de sa propriété et qu'il est dénié désormais de ce droit de propriété ; que le livre comme son auteur sont soumis au jugement moral des autorités ecclésiastiques. Mais surtout, il importe pour le censeur de supprimer certaines marques d'appartenance et de retourner le livre à son anonymat d'origine. On

retrouve dans ce corpus 76 titres portant des traces de manipulations volontaires visant à masquer ou carrément à supprimer ces indices de propriété. Toute une gamme de procédures orientées dans ce but précis devient observable : gribouillage sur la signature ; tache d'encre obscurcissant le nom ; étiquette d'*ex-libris* grattée ou arrachée ; hachures à gros traits d'encre recouvrant une signature manuscrite ; découpe localisée ou déchirure partielle de la page, etc. Certaines de ces coupes s'effectuent sans égard à l'intégralité du livre. Peu importe où se retrouve l'élément à faire disparaître, tous les moyens à prendre pour y parvenir sont bons.



Ill. 6. Excision  
Musée de la civilisation,  
bibliothèque du Séminaire de  
Québec. fonds ancien.

Des biffures, ratures, hachures ou taches d'encre sont apposées indifféremment sur les contreplats, les pages de garde ou la page titre. Des coupes sont effectuées sur les coins ou le long de la partie supérieure d'un feuillet, voire même au milieu d'une page de titre. L'action de désappropriation des livres présents dans la section *Enfer* de la bibliothèque du Séminaire de Québec n'est pas systématique, puisque plusieurs ouvrages possèdent toujours un *ex-libris* permettant d'identifier leur premier propriétaire (accompagné, désormais, par le sceau du Séminaire). Ces actions de « gommage » sont également présentes dans le texte où des

mots ou des phrases sont parfois oblitérés à l'encre. Ces actes de censure sont observables non seulement sur des publications datant de l'Ancien Régime français mais également sur des ouvrages plus récents (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles).

#### **4.7. La vie du livre avant l'*Enfer* : biographie d'objet et *ex-libris***

Devant la force des interdits dont ils sont l'objet, on pourrait croire ces livres vierges de toutes traces (incriminantes !) de provenance ou d'appropriation. Or, l'inventaire de ces ouvrages démontre au contraire qu'on y retrouve nombre d'*ex-libris*, se présentant sous diverses formes (signature, étiquette, armoiries, cachet de cire, etc.). Certains ouvrages portent même plus d'une marque d'appropriation, suggérant une filiation de plusieurs propriétaires antérieurs au versement du volume dans la section *Index* de la bibliothèque du Séminaire ainsi que l'émergence de certains réseaux de sociabilité connus ou méconnus.

Ce constat inattendu fait l'objet du chapitre suivant. Ces marques personnalisées sur l'objet livre deviennent d'intéressants indices de provenance tout comme elles témoignent pour le livre d'une période de vie antérieure à son versement dans l'*Enfer* de la bibliothèque. Elles permettent surtout de découvrir un trajet méconnu du livre et d'enrichir notre connaissance sur sa biographie d'objet dans sa fonction initiale, soit la pratique de lecture, malgré le contexte d'interdit.

« Chaque exemplaire d'un livre  
peut appartenir à plusieurs vies. »

Erri de Luca. *Trois chevaux*.

## Chapitre 5

### L'origine. Provenance cachée ou propriété avouée dans un contexte de censure : les *ex-libris* comme marqueurs d'appropriation

---

#### 5.1 Les signes de l'appartenance

Ces surprenantes données que révèle la présence de nombreux *ex-libris* dans les ouvrages de la section Index permettent d'esquisser une « archéologie du livre ». Grâce à ces indices, il devient possible d'identifier les premiers possesseurs de ces livres censurés et d'effectuer une reconstitution fragmentaire des collections personnelles extraites de ce corpus particulier. Plus largement, ces signes de l'appartenance révèlent les rapports entre les lecteurs-propriétaires et leurs livres illicites tout comme ils recréent pour plusieurs la trame du parcours de ces ouvrages, depuis leur acquisition jusqu'au point de chute final que constitue leur versement dans la section *Enfer* de la bibliothèque du Séminaire de Québec.

#### 5.2 Les *ex-libris* : histoire et symbolisme

On définit un *ex-libris* comme étant « une vignette destinée à orner le livre et à en indiquer le possesseur » (Jammes, 1947 : 4). Les premiers *ex-libris* apparaissent en Allemagne au 15<sup>e</sup> siècle. Le passage du manuscrit au livre imprimé ouvre alors un nouveau marché et démocratise l'accès au livre en même temps qu'il uniformise l'objet livre par une fabrication en série. « Since on the other hand printed books had lost their unique character, it was now necessary to provide a designation of individual possession to protect them from theft or even only confusion. At the same time, artistically designed signs of book ownership expressed that owner's pride of possession » (Wolf, 1985: 14).

Reproduit au moyen de techniques d'impression, l'*ex-libris*, très populaire aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles puis de nouveau en vogue vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, se présente comme une expression des arts graphiques à laquelle ont contribué de nombreux artistes<sup>57</sup>. La valeur artistique et historique de certains *ex-libris* suscite un engouement chez les collectionneurs européens et américains. Comme pour tout objet prisé, les échanges d'*ex-libris* deviennent un commerce courant entre les bibliophiles, et certaines pratiques pour se procurer les vignettes désirées, destinées à enrichir une collection, consistent parfois à les retirer simplement du livre qu'elles « ornent »<sup>58</sup>.

Le sens sémantique de l'*ex-libris* (peu importe sa forme, manuscrite ou typographique) apposé dans un livre est perçu et traduit de façon inconsciente. Il agit comme un marqueur identitaire, un signe distinctif établissant un lien direct avec son propriétaire et un signal visuel permettant sa reconnaissance (Eco, 1988 : 19).

### 5.3 Les *ex-libris* du corpus à l'Index de la bibliothèque du Séminaire

On retrouve dans le corpus des 603 titres de livres à l'Index, une vaste typologie de marques de propriété : signature manuscrite, tampon encre, *ex-libris* (vignette typographique héraldique et non héraldique), sceau perforé, cachet de cire et plat armorié. Aucun sceau sec n'a été répertorié. La signature manuscrite, qui demeure l'usage le plus répandu, se retrouve habituellement sur la page de titre des volumes, parfois sur la page de garde, inscrite à l'encre ou plus rarement à la mine de plomb. Les *ex-libris* typographiques avec étiquette personnalisée ou illustrée d'armoiries se retrouvent toujours au contreplat recto du livre. Un ouvrage est susceptible de contenir plusieurs *ex-libris* et ce détail devient intéressant quant aux filiations entre les différents propriétaires qu'il annonce.

<sup>57</sup> L'un des premiers graveurs et illustrateurs d'*ex-libris* fut Albrecht Dürer qui dessine en 1500 l'*ex-libris* du célèbre humaniste allemand Willibald Pirckheimer (Wolf, 1985 : 15).

<sup>58</sup> Paul-André Fournier, collectionneur d'*ex-libris*, donateur d'une imposante collection aux Archives de l'Université Laval et auteur d'une thèse sur le sujet, raconte : « Chez les libraires d'anciens [livres], à Montréal, nous avons trouvé de petites collections d'*ex-libris* canadiens gardées dans des fonds de tiroirs. D'autres libraires nous prêtaient des livres contenant des *ex-libris*, nous permettaient de les enlever soigneusement, sans laisser de trace, puis reprenaient leurs livres. Ces libraires disaient que l'*ex-libris* n'était pas apprécié de leurs clients. Certains de nos collègues nous ont permis d'extraire des *ex-libris* de leurs livres et la plupart de nos *ex-libris* anciens viennent d'une part des bibliothèques de ces institutions et d'autre part des libraires d'anciens qui nous aidaient dans notre recherche » (Fournier, 1996 : 52).

Tableau des *ex-libris* de la section Index  
de la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec.

Intitulé	Nombre
Tampons du Séminaire de Québec	
Inscription manuscrite Sem. MiSS. Kebec cath. Ins	3
Inscription manuscrite Sem. Mission etrang. Qc	18
Inscription manuscrite Au Sem. Mission etran. Qc	19
Inscription manuscrite Au Seminaire de Québec	48
Inscription manuscrite Séminaire de Québec	145
Tampon Bibliothèque Séminaire de Québec	523
Vignette Bibliothèque Grand Séminaire Québec	1
Vignette Petit Séminaire de Québec, bibliothèque	12
Tampon Petit Séminaire de Québec, bibliothèque des professeurs	3
Séminaire de Québec, bibliothèque de MM. les régents	1
Tampon Université Laval bibliothèque	4
Tampon SME Québec	4
Tampon Bibliothèque du S. de Qc, rue de l'Université	13
Tampon Bibliothèque du S. De Qc 1964	11
Inscription manuscrite Collège de Québec	19
<i>Ex-libris</i> personnel, membre du clergé (ptre)	112
<i>Ex-libris</i> personnel, membre du clergé (mgr)	17
<i>Ex-libris</i> personnel, congrégation religieuse	8
<i>Ex-libris</i> personnel, propriétaire civil	43
Autres bibliothèques ou collectivité	7
Propriétaires non-identifiés	168
<b>Total</b>	<b>1179</b>

La nature des livres censurés suscitant des actes fréquents de désappropriation, comme nous l'avons constaté au chapitre précédent, une importante quantité d'*ex-libris* n'a pu être identifiée pour différentes raisons : soit que les signatures ont été découpées ou retirées de l'ouvrage ou encore rendues volontairement illisibles. De même, plusieurs noms n'ont pu être déchiffrés, soit parce qu'ils se composent simplement d'initiales ou qu'ils sont écrits sous une forme abrégée, soit à cause d'une écriture difficile à déchiffrer ou encore parce qu'ils sont masqués par la superposition d'une nouvelle signature, d'un tampon ou d'une quelconque inscription. Ces derniers, tout comme ceux n'ayant pu être formellement associés à l'une ou l'autre des catégories présentes, sont compilés dans la catégorie intitulée « Propriétaires non-identifiés ».

## 5.4 Lecteurs de livres à l'Index dévoilés : les sous-collections

Les reconstitutions, partielles, faut-il le préciser, de ces collections s'effectuent autour du nom des anciens propriétaires ou celui des collectivités. La présentation de ces regroupements suit l'ordre chronologique de la période d'activité connue des propriétaires recensés. Ainsi le premier provient du Collège des Jésuites, fondé en 1635, dont la bibliothèque est considérée comme étant la plus ancienne en Nouvelle-France. Suit le regroupement des collections de livres du clergé, selon des provenances de nature collective ou individuelle, en nous attardant sur celle d'Antoine Parant (1785-1855), prêtre au Séminaire de Québec. Et finalement, la dernière catégorie représente les ouvrages ayant appartenu à des propriétaires civils de langue française et anglaise, dont certains ouvrages proviennent de la bibliothèque de Sir James Stuart, avocat du milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

### 5.4.1 Propriétaires ecclésiastiques

Cette catégorie rassemble les *ex-libris* identifiant formellement un membre du clergé catholique, de l'Archevêché de Québec ou de diverses congrégations religieuses. Plusieurs signatures portent la mention manuscrite « ptre » (prêtre) dans l'esprit du *sacerdos per aeternam* (prêtre pour l'éternité) et illustrent la coutume des ecclésiastiques d'inscrire à la fois leur nom et leur état civil dans la mention de propriété de leurs ouvrages.

#### 5.4.1.1 Sous-collection du Collège des Jésuites

Les *ex-libris* des ouvrages en provenance de la bibliothèque du Collège des Jésuites de Québec apparaissent sous la forme d'une annotation manuscrite à l'encre. L'inscription est composée de mots abrégés, qui varient peu dans leur présentation : « *Colleg. quebec. soc. Jes. cat. inscr. an ...* ». [ *Collegii Quebecensis Societatis Jesu Catalogo inscriptus anno ...*]. Certains ouvrages portent des variantes en abrégé de la mention « Inscription [au] catalogue ». Cette indication est habituellement suivie de l'une ou l'autre date 1720, 1745 -parfois les deux - correspondant aux dates d'inventaire connues de cette collection. Ces 19 titres retrouvés dans la section Index, ont été publiés entre 1640 et 1689. Comme tous les autres ouvrages portant l'*ex-libris* du Collège de Québec, ils comptent parmi les premiers livres recensés ayant circulé en Nouvelle-France.

Les Jésuites ont constitué leur bibliothèque<sup>59</sup> à partir de 1632. « On y retrouve des livres de théologie, de philosophie, de droit, de médecine et de pharmacopée, d'hydrographie, d'architecture, de sciences exactes et de la nature, dont la géométrie, la botanique, la minéralogie et l'astronomie, toutes sciences utiles pour comprendre les découvertes du Nouveau Monde » (Gallichan, 204 : 59) et appuyer leur œuvre missionnaire et d'enseignement.

Au lendemain de la Conquête, le Collège des Jésuites est réquisitionné par l'armée britannique qui l'utilise comme caserne et entrepôt. Le traité de Paris stipule que les Jésuites peuvent demeurer en Nouvelle-France mais qu'ils ne peuvent plus recruter de nouveaux membres (Beaulieu, 1972 : 10). Cette interdiction s'inscrit dans la continuité des pressions qui s'exercent alors en Europe contre l'Ordre qui sera dissous par le pape en 1774. Jean-Joseph Casot (1728-1800), dernier représentant de la Compagnie de Jésus en Nouvelle-France, doit disposer des objets mobiliers et du contenu de la bibliothèque qui sont scindés, vendus ou distribués parmi les communautés religieuses de la ville : l'Hôpital-Général, l'Hôtel-Dieu et près de 600 titres pour le Séminaire de Québec (Drolet, 1961).

Les livres portant l'*ex-libris* des Jésuites retrouvés dans la section Index traitent principalement de sujets religieux liés aux combats hétérodoxes et aux polémiques idéologiques qui font alors rage aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles en Europe et qui les opposent aux jansénistes et aux diverses factions protestantes (Drouin, 2005 : 250). Ainsi, se retrouvent sur les rayons de la bibliothèque des Jésuites au Nouveau-Monde des exemples de cette littérature janséniste avec le premier tome de 1652 de la pièce maîtresse de Jansénius, *Augustinus*, dans laquelle il expose les préceptes de sa doctrine inspirée par les écrits de saint Augustin sur la grâce. S'y trouve également un brûlot rédigé en 1657 par Georges Pirot (1599-1659)<sup>60</sup>, *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des jansenistes*. Nous pouvons également suivre la querelle entre le célèbre chef du parti janséniste Antoine Arnauld (1612-1694) et le calviniste Pierre Jurieu (1637-1713) au fil des pages de *L'esprit de M. Arnaud*, (1684). Cet ouvrage publié anonymement a la particularité de porter deux mentions manuscrites de mise à l'Index, soit l'inscription originale par le Collège des Jésuites

<sup>59</sup> Les travaux des historiens Antonio Drolet et Claude Parizeau visant à retrouver dans diverses collections des ouvrages provenant de cette bibliothèque ont permis de « retracer 685 titres qui se répartissent comme suit : 362 ont trait à la religion ; 132 traitent de médecine ; 64 de sciences, 63 des belles-lettres, 29 d'histoire et de géographie, 17 de droit, 6 d'architecture et 5 de philosophie » (Beaulieu, 1972 : 11).

<sup>60</sup>Plusieurs indices présents dans certains de ces ouvrages permettent d'affirmer que la période de leur acquisition par les Jésuites est contemporaine à celle de la publication de l'ouvrage et du vivant de l'auteur.

« *Collegii quebec. index prohibitum librus* » et celle du Séminaire de Québec, « Index », ajoutée ultérieurement lors de l'entrée du livre dans la collection de ce dernier. C'est d'ailleurs le seul ouvrage du lot en provenance de la bibliothèque des Jésuites qui porte cette mention d'exclusion.

Un livre de ce groupe, *De hierarchia et hierarchis*, prend une signification particulière. Son auteur, Louis Cellot, occupe la fonction de Provincial de l'Ordre de la Compagnie de Jésus pour la province de France à Paris. C'est à lui que les Jésuites de Québec faisaient rapport en 1655 et 1656 en lui adressant leur compte-rendu annuel, *Relation de ce qui s'est passé en la mission des peres de la Compagnie de Jesus, au pays de la Nouvelle France*. Le livre de droit canon que Cellot publie en 1641 et qui se retrouve parmi les ouvrages de la bibliothèque du Collège des Jésuites de Québec, porte la note manuscrite suivante : « Ce livre trop favorable aux religieux, mis à l'Index *donec corrigatur* » (c'est-à-dire que le texte sera *Interdit jusqu'à ce qu'il soit corrigé*). Cette mention explicative a probablement été rédigée de la main d'un censeur du Séminaire à l'égard de ce confrère jésuite. Le livre de Cellot, qui défend les privilèges de son Ordre, a fait l'objet d'une polémique avant d'être mis à l'Index officiel de Rome le 20 novembre 1641 (De Bujanda, 2002 : 207), justifiant sa présence dans la section *Enfer* de la bibliothèque du Séminaire.

#### 5.4.1.2 L'Hôpital général et les Récollets

Sept livres proviennent de la bibliothèque des religieuses de l'Hôpital-Général et portent des *ex-libris*, des vignettes ou des signatures manuscrites qui identifient formellement leur institution. Ces ouvrages sont intéressants puisqu'ils renferment des notes manuscrites ainsi que les signatures de propriétaires antérieurs, permettant de suivre le trajet du livre au fil de ses possesseurs successifs. De ce nombre, deux titres seront mentionnés ici : d'abord, *Le chrétien intérieur, ou, La conformite interieure que doivent avoir les chretiens avec Jesus-Christ* attribué à Jean de Bernières-Louvigny et qui se retrouve en deux exemplaires : l'édition de 1663 affiche l'*ex-libris* manuscrit du Collège des Jésuites et pourrait provenir du lot distribué par le père Casot. Celui publié en 1790 présente la vignette de l'Hôpital-Général de Québec, ainsi que la signature de « Sœur Elisabeth », et aussi une longue signature gravée dans le cuir du plat recto de la couverture, difficilement déchiffrable, et qui se lit comme suit : « Jean etienne Dubois dit Le

ligeur? de la compagnie de Piaget le 11 avril 1743 »<sup>61</sup>. Il est permis de supposer qu'elle appartient à un soldat ayant bénéficié des soins de l'Hôpital. Un autre ouvrage publié en 1913, *Une mystique de nos jours : soeur Gertrude-Marie religieuse de la Congrégation de Saint-Charles d'Angers* du Chanoine Legueu, porte l'indication précise de sa localisation : « Chambre de la Supérieure ».

Quant à l'unique ouvrage retrouvé affilié aux Récollets, il porte une mention manuscrite qui peut être interprétée soit comme un *ex-dono* ou un *ex-libris* : « Aux R.P. Recollets de Quebec ce 1717 ». Le livre écrit par Charles Huré, « professeur émérite de l'Université de Paris & Principal du College de Boncour » tel qu'indiqué sur la page de titre, est une publication de 1711, *Le nouveau testament de Notre seigneur Jesus-Christ traduit en françois selon la Vulgate*. La note manuscrite inscrite à l'encre au contreplat du livre fait de nouveau référence aux confrontations jansénistes mais aussi à la longue querelle idéologique (Reid, [en ligne]) qui a pendant longtemps entouré les normes canoniques de la traduction des Saintes Écritures. L'inscription du censeur se lit comme suit : *M. Huré, auteur de cette présente traduction était janséniste et elle paroît fort conforme avec celle de Mons.* L'ouvrage de Charles Huré, un janséniste membre de la Société de Port-Royal, a été mis à l'Index de Rome en 1717, soit l'année même où le livre a été versé dans la bibliothèque des révérends pères récollets de Québec.

#### 5.4.1.3 L'Archevêché

Un lot de dix-sept titres regroupe les indices de propriété identifiés aux différents évêques du diocèse de Québec. Ils rappellent les liens unissant l'Archevêché et le Séminaire, lequel a été, depuis François de Laval, le lieu de résidence du primat de l'église canadienne. Ce n'est qu'en 1847 que l'évêque emménage avec son entourage au Palais épiscopal, érigé à proximité sur une lisière de terrain cédée par le Séminaire de Québec (Baillargeon, 1994 : 53-64). La bibliothèque de l'institution s'enrichit donc à l'occasion du don des prélats. On y retrouve entre autres les *ex-libris* de Mgr Jean-Olivier Briand (1715-1794), ceux de Mgr Louis-Philippe Mariauchau d'Esgly (1710-1788), considéré comme le premier évêque d'origine canadienne, comme ceux du premier archevêque, Mgr Joseph Octave Plessis<sup>62</sup> (1763-1825). Les dates de publication des

<sup>61</sup> Les points d'interrogation remplacent les lettres non-déchiffrées.

<sup>62</sup> « Mgr Plessis est le propriétaire d'une impressionnante collection de livres, évaluée à 2 166 volumes à son décès. » Gilles Labonté, *Les bibliothèques privées à Québec*, cité dans : Lemire et Saint-Jacques, 1996 : 211.

livres de leurs bibliothèques s'échelonnent de 1661 à 1823 et correspondent à des éditions de provenance géographiques diversifiées : un ouvrage publié à Amsterdam en 1683 et mis à l'Index par Rome la même année, *Mercurius batavus, sive epistolarum opus, monitis theologicis, ethicis, politicis, oeconomicis, passim refertum*, ; un autre de l'Anglais David Clarkson, *Primitive episcopacy, evincing from scripture and ancient records, that a bishop in the apostles times*, (1689), et du côté américain, la première édition de *A summary view of the millennial church, or, United society of believers, commonly called Shakers ...*, publié à Albany, New York en 1823.

Les ouvrages issus de la bibliothèque de Mgr Briand contiennent quelques exemples de littérature janséniste : *Le bon pasteur, ou, L'idée, le devoir, l'esprit et la conduite des pasteurs*, (1702), par M. Opstraet, qui impose sa réflexion sur la conduite des ecclésiastiques. Tout comme l'édition de 1694 d'un autre auteur janséniste, Gaspard Juénin, *Institutiones theologicae ad usum seminariorum* en quatre volumes dont les deux derniers seulement semblent avoir subsistés. Ce titre semble avoir beaucoup circulé puisqu'on y retrouve pas moins de cinq signatures de provenance différente incluant celle de Mgr Briand. Ces nombreuses marques de propriété esquissent la *généalogie* des nombreux propriétaires lecteurs précédents : dans le tome 3, l'inscription manuscrite « Hôpital Général » est raturée ; dans le tome 4 apparaissent l'indication « *Ex-libris* Blondeau », deux signatures raturées « *Exlibris* G Lacolombiere 1693 » et « *Ex libris* Rjo Rouville » (?) plus difficile à déchiffrer. La mention manuscrite à l'encre « *Ex bibliotheca* J. D. Briand episcopi Quebecensis » apparaît clairement en évidence sur la page de titre de chacun des tomes.

Les livres de Mgr Plessis démontrent d'abord son intérêt pour l'histoire ecclésiastique, avec deux éditions (1753, 1755) de *Histoire des Chevaliers hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, appelés depuis Chevaliers de Rhodes, et aujourd'hui Chevaliers de Malthe*, de Vertot, tout comme pour les écrits du philosophe des Lumières, Samuel Pufendorf et son *Droit de la nature et des gens, ou, Systeme general des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence, et de la politique* de 1712. Quant à Mgr D'Esgly, évêque en titre de 1784 à 1788, il possède dans sa bibliothèque un exemplaire de la première édition de 1762 *Du contract social, ou, Principes du droit politique*, de Jean-Jacques Rousseau, qui se révèle, en fait, être une édition pirate puisque la note sur le mariage civil à la fin du chapitre huit est manquante. Cet exemplaire porte la signature de J. Charly, ainsi que les initiales L.H. et aussi la signature raturée de Mgr D'Esgly, évêque de Québec.

#### 5.4.1.4 Le clergé séculier

Dans ce groupe, nous retrouvons un exemple des premiers *ex-libris* typographiques personnalisés réalisés à Québec par William Brown et Thomas Gilmore, autour de 1770. « Les premiers à [commander la confection d'*ex-libris*] sont Bernard-Sylvestre Dosque, curé de Québec et François Le Guerne, curé de l'Île d'Orléans. Par la suite, de futurs évêques bibliophiles comme Plessis, Signay et Turgeon les imiteront » (Roussel-Beaulieu, 2004 : 221). Il s'agit ici d'étiquettes sommaires, sans ornement ni illustration, portant le nom auquel s'ajoute parfois le titre du propriétaire. Il est intéressant de noter que cette pratique de création ou d'utilisation d'un *ex-libris* personnel n'est jamais devenue un moyen d'expression populaire chez le lecteur ou le bibliophile d'ici. « Les *ex-libris* canadiens, spécialement ceux du début de l'imprimerie au Canada sont extrêmement rares, et ils sont relativement peu intéressants parce qu'un grand nombre d'entre eux représentent des armoiries de famille, ou ne sont que des étiquettes typographiques sans attrait artistique » (Fournier, 1972 : 1).

Deux ouvrages relevés dans l'inventaire de ce corpus portent l'*ex-libris* de François Le Guerne (1725-1789), professeur de rhétorique en 1768-1769 au Séminaire de Québec et nommé curé de la paroisse de Saint-François de l'Île d'Orléans en 1758, après une cure tumultueuse en Acadie à l'époque de l'arrivée des troupes britanniques et de la déportation des Acadiens (Finn [En ligne]). L'*ex-libris* « A la cure de Québec. Bibliothèque de Mr. Le Guerne » est apposé sur le contreplat verso d'un ouvrage de 1757, *La liturgie, ou, Formulaire des prières publiques, selon l'usage de l'église anglicane*, portant encore sa reliure d'origine. Aucune inscription manuscrite ne donne d'indication sur la date ou les circonstances d'acquisition de cet ouvrage publié l'année même où l'abbé Le Guerne a dû fuir l'Acadie et revenir à Québec.

Le second ouvrage contient une sélection des textes d'Érasme, *Colloquiorum Desiderii Erasmi Roterodami familiarium opus aureum*, publiée en 1750. Ce livre porte, outre la vignette de l'abbé, la signature à l'encre de Henry Deney (ou Denvey ?) *his book 1760*, qui est vraisemblablement le premier propriétaire. Nous pouvons supposer que l'apposition de l'*ex-libris* de Le Guerne, fabriqué vers 1770, étant forcément ultérieure à 1760, il apparaît donc logiquement comme étant le second propriétaire de cet ouvrage.

#### 5.4.1.5 Le Séminaire de Québec

Certains prêtres du Séminaire de Québec étaient reconnus comme bibliophiles possédant des bibliothèques bien garnies. Dans l'ordonnance de la vie quotidienne, les prêtres du Séminaire possèdent en effet des objets en propre qui, selon le principe de communauté de biens en vigueur, retournent ensuite dans la « masse commune » lors de leur décès (Baillargeon, 1972 : 95). Dans sa correspondance, Louis-Joseph Papineau raconte en 1860 ses boulimies de lecture à l'époque de ses études au Petit Séminaire de Québec, lorsqu'il « puisait dans les bibliothèques personnelles de trois prêtres de la maison, les abbés Jérôme Demers, Jean-Baptiste Lahaille et Antoine-Bernardin Robert (Lebel, 1993 : 64) ». Un seul ouvrage, dans la section Index, provient de l'une de ces trois collections personnelles, celle de l'abbé Demers, dont il porte la signature : *Controverse pacifique sur les principales questions qui divisent et troublent l'Église gallicane*, (1802).

##### 5.4.1.5a : L'abbé Antoine Parant (1785-1855)

Cette reconstitution de collections personnelles parmi les ouvrages prohibés se poursuit avec celle d'Antoine Parant, prêtre au Séminaire de Québec. Sous la direction de l'abbé Jérôme Demers, il reçoit sa formation classique au Séminaire de Québec et termine en 1804 dans la même promotion que Louis-Joseph Papineau et Jacques Labrie. Ordonné prêtre en 1808, il enseigne durant deux années pour ensuite occuper des fonctions administratives au Séminaire de Québec. D'abord comme directeur-préfet du Petit Séminaire, puis en alternance de poste, comme procureur pendant 17 ans et comme supérieur du Séminaire de Québec pendant 15 ans (Courchesne, 1998 : 149-154). En 1850, il devient conseiller de l'évêque jusqu'à sa mort, cinq années plus tard. La petite histoire ajoute que « M. Parant savait bien l'anglais et s'occupait de la conversion des protestants » (Provost, 1964 : 461). La correspondance d'Antoine Parant conservée dans les archives du Séminaire contient les documents inhérents à l'exercice de ses fonctions. Il n'existe aucun fonds privé constitué à son nom et fort peu de documents personnels subsistent. Quelques lettres adressées à des libraires parisiens ainsi que des requêtes auprès de collègues en voyage en Europe témoignent de son intérêt pour les livres. Si nul inventaire de sa bibliothèque personnelle n'est disponible, on retrouve néanmoins 37 ouvrages portant sa signature dans la section *Enfer*. L'incorporation du statut clérical à la signature étant

une pratique courante chez les ecclésiastiques, la signature manuscrite d'Antoine Parant emprunte au fil des livres de nombreuses formes : on retrouve parfois sa signature intégrale ; parfois une forme variable plus ou moins raccourcie, comme *Ante. Parant ptre* ; parfois uniquement *A.P.P.* Ces multiples versions ont causé quelques difficultés quant à l'identification de cette provenance. La pierre de Rosette donnant la clé de compréhension est apparue dans un document portant deux variantes à l'écriture identique : les initiales, suivies de la signature complète. Cette collection personnelle est intéressante à plus d'un égard. D'abord par sa quantité qui positionne les ouvrages identifiés à l'abbé Parant en tête de celle de tous les membres du clergé<sup>63</sup> ayant des ouvrages recensés dans *l'Enfer*. Ensuite, par le nombre d'ouvrages anciens, dont 19 publiés avant 1800 et un imprimé du 16<sup>e</sup> siècle. Et enfin pour la présence importante de titres en langue anglaise, 21 titres, soit plus de la moitié du lot.

Les ouvrages portant la signature d'Antoine Parant présentent également la particularité de contenir des *ex-libris* probablement antérieurs à l'acquisition du volume par l'abbé et dont plusieurs semblent avoir appartenu à des propriétaires d'origine anglophone. En effectuant l'inventaire, nous avons d'abord supposé que ces ouvrages, dont plusieurs de ces auteurs de appartiennent à l'Église réformée, avaient pu être acquis sur le marché du livre usagé. La brève remarque extraite de la courte biographie de l'abbé Parant concernant ses activités de conversion auprès des protestants offre ici une explication rationnelle quant à l'intérêt personnel qui l'anime de prendre connaissance ou de posséder une telle littérature<sup>64</sup>. Il reste à démontrer de quelle manière cette conversion des protestants, dans un contexte politique délicat, est entreprise par l'abbé Parant compte tenu du rôle stratégique qu'il joue en tant que supérieur du Séminaire de Québec.

<sup>63</sup> Quinze titres portant l'*ex-libris* de l'abbé Hospice Verreau (1828-1901), historien, chercheur et bibliophile, se retrouvent dans la section *Index* ; onze ouvrages en provenance de la bibliothèque personnelle d'un autre prélat y sont également : ceux du chanoine Henri-Arthur Scott (1858-1931) curé de Sainte-Foy, qui possédait une imposante bibliothèque. Six ouvrages portent l'*ex-libris* du curé Charles-Joseph Brassard dit Descheneaux (1752 – 1832), « qui possède l'une des plus belles bibliothèques de la colonie » (Lemire, 1992 : 76).

<sup>64</sup> À l'époque où vécut l'abbé Parant, au tournant du 19<sup>e</sup> siècle, le spectre des idéologies jansénistes était déjà chose du passé, l'attention de l'Église catholique du Québec étant alors entièrement tournée vers la menace protestante. « Dès le début du Régime anglais, l'Angleterre s'efforce d'assurer le développement de l'Église anglicane. Elle encourage la venue de pasteurs protestants et leur assure de généreuses subventions » (Lacoursière, Provencher, Vaugeois, 2001 : 269). Les rapports de l'Église avec l'autorité gouvernementale sont teintés de circonspection et de prudence. Le clergé, désirant obtenir une reconnaissance civile et le respect de ses droits, considérait qu'il est « assujéti à beaucoup de ménagement pour maintenir la religion catholique » et favorise une attitude de compromis afin d'éviter d'attiser l'intolérance anglaise (Voisine, 1989 : 50).

Un petit carnet, composé de quelques feuillets, retrouvé dans les archives de l'institution, apporte quelques éléments éclairants en ce sens. Ce document intitulé *Cabier d'abjurations depuis 1662 jusqu'à 1847* (SME P8, 1847), attribué à Antoine Parant, est en fait une liste manuscrite de noms d'émigrants protestants ayant abjuré leur croyance pour adopter la foi et la religion catholiques. Une petite croix inscrite en marge du nom indiquent les individus décédés et les quelques annotations permettent de situer plusieurs de ces conversions lors de l'épidémie de choléra de 1832 qui fit, dans la seule ville de Québec, plus de 3 000 morts en quatre mois<sup>65</sup>. Le carnet d'Antoine Parant énumère les noms de ces immigrants en provenance d'Irlande, d'Écosse, d'Angleterre ou d'ailleurs qu'il a convertis, parfois comme l'indique une courte mention, « à l'hôpital », ou plus rarement, « à domicile »<sup>66</sup>.

Ce contexte de conversion peut expliquer la présence du nombre important d'ouvrages protestants arborant l'*ex-libris* d'Antoine Parant, tout comme il éclaire sur la provenance de quelques autres titres présents dans la section *Enfer* de la bibliothèque du Séminaire. Ainsi, le nom d'Ann Boyd inscrit dans le livre *The New testament of our Lord and saviour Jesus Christ*, publié en 1825, apparaît également dans le carnet d'Antoine Parant à l'année 1828, tout comme celui de John Childs, dont la signature est présente dans l'ouvrage *Church psalmody, or, Hymns for public worship* remisé dans les rayonnages de l'*Enfer*. Les noms présents dans cette liste d'abjurations et ceux retrouvés en *ex-libris* dans les livres de littérature protestante de la même époque imposent une relecture de ces données. Elles permettent d'appréhender, de manière singulièrement personnelle, voire dans une perspective individuelle, les visées missionnaires de l'Église catholique d'ici auprès des immigrants.

#### 5.4.2 Propriétaires civils, de langue française et anglaise

Certains éléments informatifs accompagnant les *ex-libris* ont été pris en considération afin de distinguer et de départager les ouvrages ayant appartenu à des propriétaires civils : par exemple, les mentions d'adresses privées accolées au nom, ou encore les titres de fonction (avocat, « master », militaire, « Hon. », Dr., etc.) qui accompagnent la signature. Le lien avec le

<sup>65</sup> Au total, on évalue à 10 000 le nombre de décès causés par l'épidémie (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2001 : 238).

<sup>66</sup> « La crainte de ne pouvoir reposer en terre sacrée pouvait constituer un facteur de conversion au catholicisme » (Beaudin, 2006 : 75).

Séminaire de Québec demeure toutefois nébuleux pour la plupart d'entre eux et il est difficile de retracer le parcours qui a mené ces livres dans la section *Index* de la bibliothèque du Séminaire de Québec. De ce groupe, 31 des 44 livres provenant de propriétaires civils identifiés sont de langue anglaise. La présence de ce groupe linguistique rappelle le changement de régime imposé à l'ancienne colonie française et catholique, qui, après la Conquête, voit sa destinée passer entre les mains de maîtres anglais et protestants.

Plusieurs propriétaires lecteurs francophones appartiennent sans grande surprise à la bourgeoisie : on y retrouve des avocats, des juges, des médecins, dont le titre ou la fonction accompagne le nom des individus.

Des *ex-donos* apparaissant dans certains ouvrages nous informent que le livre a été offert en don au Séminaire de Québec. Par exemple, l'ouvrage de 1778 du juriste français Charles Feuret, *Traité de l'abus, et du vrai sujet des appellations qualifiées du nom d'abus* affiche un tampon *ex-libris* indiquant « R. Hamel avocat, no 70 » au-dessus duquel une main anonyme a inscrit : « Donné par Madame Veuve ». Un ouvrage de langue anglaise, *Brown's dictionary of the Holy Bible* de 1849, porte également une mention de donation à l'Université Laval, pour laquelle aucune date n'est indiquée, mais qui assurément a été faite après 1852, année de fondation de l'institution : « A kind gift to the Library of Laval University by John Reid Ross ». L'ouvrage offert à la bibliothèque mais remisé dans l'*Enfer* n'aura manifestement pas beaucoup circulé...

Un imposant ouvrage en 15 volumes identifie deux propriétaires lecteurs successifs : chacun des tomes des *Oeuvres posthumes de Frederic II, roi de Prusse*, édité par Jean-Charles Laveaux en 1788, porte la signature manuscrite à l'encre de « Lieut. Sorel King's own Infantry », raturée ou hachurée plus ou moins densément d'un tome à l'autre. Une vignette *ex-libris* accolée nettement au contreplat des livres affiche le nom du nouveau propriétaire « M. Cary's Circulating Library »<sup>67</sup>. L'entrée de ce titre dans la section *Enfer* du Séminaire de Québec lui a valu une inscription supplémentaire au plomb : « mauvais ».

<sup>67</sup> En 1797, Thomas Cary, immigrant anglais, ouvre une bibliothèque de prêt rue Saint-Louis à Québec. Les abonnés peuvent emprunter des ouvrages en langue anglaise et française moyennant un tarif dont le coût est variable selon la durée de l'abonnement. Le commerce semble connaître du succès car Cary ouvre un cabinet de lecture puis une petite librairie. En 1820, pour raison de santé, son fils doit prendre sa relève. Cette bibliothèque reste aux mains de la famille jusqu'en 1835 (Gauvin, 2000 [En ligne] ; La Terreur, 2000 [En ligne]).

#### 5.4.2.1 Propriétaires féminines

Nous retrouvons quelques ouvrages portant le nom de propriétaires féminines. Celui de Mary Casat apparaît sur la page titre de *La liturgie, c'est à dire, Le formulaire des prières publiques* avec une note en anglais : « Given me by Mrs Blakmore ». Yvonne Wickenden appose son nom dans *Miscellaneous writings 1883-1896*, une œuvre de l'auteure américaine Mary Baker Eddy, fondatrice du mouvement *Christian Science*. L'exemplaire *The select colloquies of Erasmus* de 1770 ayant appartenu à Elizabeth Hardgroves est parsemé de nombreuses notes ainsi qu'une date : 1790. Ann et Catherine Calthorpe, dont le lien de parenté n'est pas indiqué, ont apposé leurs signatures dans un ouvrage de Henry Hammond, imprimé à Londres en 1653, *Letter of resolution to six quæres, of present use in the Church of England*. Enfin, une dernière lectrice, Charlotte Philipps, signe son nom qu'elle accompagne d'une annotation personnelle, « Mrs William from her affection » sur la page titre de l'ouvrage de Thomas Secker, archevêque de Canterbury et prélat de l'église anglicane, *Lectures on the Catechism of the Church of England ; with a discourse on confirmation*. Cet *ex-dono* empreint de tendresse contraste avec le ton de la note manuscrite recouvrant sa signature : « Donné à l'Enfer avec son auteur qui est un calomniateur, un menteur, un hérétique, un infidèle ». En page sept du même ouvrage, une *marginalia* inscrite en vis-à-vis d'une ligne du texte rétorque : « infâme menteur ». Il est intéressant de signaler que cet ouvrage n'apparaît pas sur la liste de l'*Index librorum prohibitorum* de Rome, et relève donc de l'application d'une censure locale, exercée soit par l'évêque, soit par le Séminaire.

De ce groupe d'ouvrages ayant appartenu à des propriétaires civils, quatre *in-folios* richement reliés arborent sur leur plat un *ex-libris* armorié portant le nom « Sir James Stuart Bart Chief Justice of Lower Canada ». Leur provenance particulière mérite une étude plus approfondie.

#### 5.4.2.2 Sir James Stuart (1780-1853)

Homme politique brillant à la carrière orageuse, James Stuart fut solliciteur général, membre du Conseil exécutif et enfin juge en chef du Bas-Canada (Assemblée nationale, 2009 [En ligne]). Il est également reconnu comme un important bibliophile dont la bibliothèque de 2 538 titres constitue à cette époque « la plus grosse collection privée chez les gens de justice de Québec avant la Confédération (...) pouvant rivaliser avec celle de la bibliothèque du Parlement qui

comptait alors 1 955 titres » (Veilleux, 1996 : 173). En grande partie constitué d'ouvrages de jurisprudence, le contenu de la collection démontre également le goût de Stuart pour l'histoire, les sciences, les arts et la littérature, mais surtout pour les grands classiques de la littérature grecque et latine (Veilleux, 1996 : 184).

Cette imposante bibliothèque fut mise en vente à l'encan en 1867. Son *Catalogue of the law library of the late Hon. Sir James Stuart, Bart., chief justice of Lower Canada : to be sold by auction, by Messrs. A.J. Maxham & Co., of Quebec*, compte 118 pages et attire manifestement l'attention des prêtres du Séminaire, comme en témoigne la lettre du 2 novembre 1867 de l'abbé Louis-Ovide Brunet à l'abbé Hospice Verreau l'informant que la vente de la bibliothèque a été suspendue dès le premier jour (SME P32, 1867). Aucune raison n'est précisée, pas plus que les intentions du Séminaire quant à son intérêt d'acquérir ou non des ouvrages de cette importante bibliothèque. Bien que des titres ayant appartenu à Stuart se retrouvent dans la collection de la bibliothèque du Séminaire, notamment dans la section Droit, aucune trace de transaction à cet effet n'a été retrouvée jusqu'à présent dans les archives du Séminaire. Il est donc possible que des acquisitions à titre privé aient pu avoir été effectuées par l'un ou l'autre des prêtres, mais la provenance de ces ouvrages demeure pour l'instant inconnue.

Trois ouvrages aux luxueuses reliures portent l'*ex-libris* armorié de Sir James Stuart et se retrouvent sur les rayons de la section Index. Si le livre devient, avec l'apposition d'un *ex-libris*, une représentation de l'identité personnelle, c'est davantage vrai pour les *ex-libris* arborant un blason, dont le choix significatif des couleurs, motifs et éléments est minutieusement codifié. « L'art héraldique consiste essentiellement dans la représentation symbolique et graphique de l'identité d'une personne physique ou morale. » (Fournier, 1996 : 2). Créé baronnet le 5 mai 1841 (Kolish, 2000 : [En ligne]), Sir James Stuart a choisi pour représenter cette nouvelle distinction un *ex-libris* héraldique richement orné dont le blason est accompagné d'un bandeau portant la devise *Justitiae propositique tenax* qui pourrait se traduire librement par *Je tiens à la justice comme je tiens parole*. Un premier titre est porteur de l'*ex-libris* armorié : *Essai historique sur la puissance temporelle des papes : sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère spirituel*, édition de 1810 d'un ouvrage anonyme attribué à Pierre Claude François Daunou, homme politique, archiviste et historien français, qui aurait écrit cet ouvrage à demande de Bonaparte. Deux autres ouvrages *in-folio* à la reliure identique portent ses armoiries : *Traitez des droits et preuves des libertez de l'église*

*gallicane*, publié en 1731 et *Preuves des libertez de l'église gallicane*, édité la même année. Tous deux ont été mis à l'Index par Rome en 1740. Ces œuvres dont l'identité de l'auteur est contestée<sup>68</sup>, s'inscrivent dans le discours des Lumières quant au concept de modernisation des États, de leur autonomisation et de leur émancipation de la tutelle religieuse.

### 5.5 Propriétaire lecteur et châtement

Si le statut et la confessionnalité de Sir James Stuart lui permettaient de lire impunément ces ouvrages qui ont été plus tard versés à l'*Enfer*, il est évident que des sanctions attendaient ceux qui auraient osé déroger l'interdiction. Un livre de prières édité en 1695 par l'Église d'Angleterre, *La liturgie, c'est à dire, Le formulaire des prieres publiques, de l'administration des sacremens, et des autres ceremonies & coûtumes de l'Eglise, selon l'usage de l'Eglise anglicane avec le pseautier (...)* porte apparemment le nom de son premier propriétaire accompagné d'une courte phrase manuscrite. Ce commentaire inscrit sur la page de garde révèle les circonstances dans lesquelles le livre est entré dans l'*Enfer* de la bibliothèque du Séminaire : « Chevrefils, confiscation 13 jeûnes dans l'année avec 40 jours de carême & quelques autres, comme la veille de la Pentecote ». Bien que le mystère subsiste quant à l'identité réelle du « fautif » (étudiant, séminariste ou paroissien ?), la description du châtement illustre le caractère punitif imposé au lecteur, qui a dû en plus subir la perte de son livre désormais renfermé dans la section *Enfer* de la bibliothèque.

---

<sup>68</sup>La notice de la Bibliothèque nationale de France indique deux sources possibles en citant le bibliographe Barbier qui attribue ces œuvres à Pierre Pithou (1539-1596) ainsi que Quérard, qui affirme qu'elles sont plutôt de Pierre Dupuy (1582-1651), membre d'une illustre famille de juristes français.

« J'ai nommé le Diable, il est venu à moi.  
 Moi qui craignais de découvrir sa forme  
 Je vis un homme ni hideux ni bancal.  
 Charmant, courtois et bien de sa personne  
 Car le Diable est dans la fleur de l'âge.  
 Homme du monde, raffiné, diplomate.  
 Ayant le sens de la répartie, de la controverse.  
 Il m'a entretenu et de l'Église, et de l'État,  
 Avec une aisance certaine ».

Heinrich Heine (1797-1856) cité dans  
*Le Diable, autobiographie autorisée et illustrée*

## Chapitre 6

### Promenade en *Enfer*. Analyse générale

---

Nous avons posé comme hypothèse de départ que le livre comme objet de culture matérielle porte les marques de son usage et celles de son parcours. En appliquant la même logique aux livres mis à l'Index, nous avons supposé que le contexte censorial avait pu laisser son empreinte sur ces ouvrages. Il devenait donc possible d'interpréter ces traces comme des témoignages du parcours du livre prohibé. Nous nous sommes interrogé enfin sur la condition oxymorique des livres de la section *Enfer* de la bibliothèque versus ceux composant la collection générale, et sur le statut de *communitas* résultant de cette opposition. Le moment est venu de faire à nouveau une promenade dans l'*Enfer* de la bibliothèque et de vérifier la pertinence de notre hypothèse.

#### 6.1 Le livre à l'Index comme objet de censure

L'analyse des 603 titres conservés dans la section *Enfer* de la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec a permis de déterminer et de produire une typologie des marques spécifiquement reliées à l'application de la censure sur le livre. Nous reprendrons donc chacune d'entre elles en analysant les caractéristiques physiques sur lesquelles l'étude de ces ouvrages prohibés a porté.

### 6.1.1 Reliures et relieurs : l'art du paraître, l'art de durer

La fonction première de la reliure consiste à protéger l'ensemble des feuillets qui compose le corps du livre, afin de réduire la dégradation du papier et de permettre un usage durable de l'objet. À une certaine époque, le choix des reliures reflétant le goût et le statut social du propriétaire du livre permettait une appropriation esthétique de l'objet. L'observation des livres de la section *Enfer* permet de constater qu'une infime partie seulement se compose d'ouvrages brochés alors que les livres reliés, de facture artisanale ou de type industriel, en constituent la vaste majorité. Ce fait témoigne de la volonté de conservation de ces ouvrages par les premiers propriétaires, comme il permet de constater que les relieurs ont exercé leur art et mené leurs activités commerciales sans trop d'égard aux interdits, présents ou à venir, touchant le livre. Ils ont cependant été très discrets dans l'identification de leur travail puisque seulement 19 indices commerciaux (étiquette, tampon ou poinçon) sont présents parmi les 603 titres du corpus.

### 6.1.2 Libraires : un fructueux commerce d'arrière-boutique ?

Les libraires ont également fait preuve d'une grande discrétion dans l'apposition et la diffusion de leur marque de commerce : l'affichage (vignette typographique ou tampon encre) n'apparaît dans les ouvrages qu'à 23 reprises seulement, offrant ainsi peu d'indices matériels de la provenance commerciale des livres de ce corpus. De ce nombre, six commerces européens (cinq de France et un d'Angleterre) indiquent une source d'approvisionnement hors des frontières du pays. Les librairies québécoises dont le nom apparaît dans 12 ouvrages sont des établissements reconnus ayant pignon sur rue : de Québec, les frères Crémazie, J.P. Garneau et une succursale de Bossange ; de Montréal, Fabre & Gravel, T. Dufort, Clapin et un commerce anglophone, Dawson. Nous pouvons nous demander si cette quasi absence d'identifiants commerciaux est attribuable à l'efficacité de la censure, aux pressions exercées par le clergé auprès de ces établissements ou à l'extrême prudence des libraires<sup>69</sup> dans le commerce illicite de ces ouvrages. Le clergé, qui ne peut tout gérer, n'est pas dupe du procédé et dénonce, dans un

---

<sup>69</sup> Le clergé se donne pour mission de veiller à la moralité et le contrôle du livre et des lectures fait partie de sa stratégie. Ses doléances quant au commerce des « mauvais » livres s'avèrent récurrentes, peu importe l'époque. Si au 19<sup>e</sup> siècle, les libraires québécois réunis en association osent contester la concurrence déloyale de la vente des livres dans les procures ecclésiastiques, ils doivent, pour des raisons économiques, composer avec le clergé, leur principal client (Roy, F, 2000 : 65-99)

article paru dans *La Semaine religieuse de Québec* en février 1889, ces mauvais libraires qui « attirent une large part de la clientèle catholique qui n'est pourtant pas toujours ignorante de l'existence de l'arrière-boutique destinée à l'emmagasinage des productions piquantes » (cité dans F. Roy, 2000 : 84-85).

### 6.1.3 La cote et le sceau : l'indice du huis-clos et l'indice du contrôle doxique

S'inscrivant dans une démarche légitimée par le devoir infaillible et incontestable de jugement, d'encadrement et de prohibition des livres, une marque distinctive, celle du sceau de l'institution, devient l'indice reconnaissable qu'une sentence définitive a été rendue. Cet ultime *ex-libris* se retrouve dans l'ensemble des ouvrages remisés dans l'*Enfer* de la bibliothèque du Séminaire. Au moment du versement de l'ouvrage dans la collection des livres à l'Index, l'apposition systématique du sceau « *Séminaire de Québec* » sur la page de titre s'inscrit d'abord comme une action de réappropriation. Le cachet de l'institution ferme le cycle du parcours de l'objet, scelle le jugement d'interdit et appose, dans la matérialité même de l'objet, cette marque graphique qui clame le nom du gardien de la moralité, de la *doxa*.

Ce sceau est généralement apposé de manière à ce qu'il recouvre une marque antérieure de propriété, en rendant pratiquement impossible le déchiffrement du nom. La fréquence de cette action est suffisamment élevée pour supposer que le geste est volontaire afin de transmettre clairement un message visuel de primauté et de préséance. Le tampon de l'établissement fait désormais symboliquement figure de remplacement en se substituant au nom de celui qui a précédemment possédé le livre. La présence du sceau annonce que l'ouvrage prêchant l'immoralité ou l'irrégion est mis sous bonne garde et que son pouvoir est désormais inopérant.

Certains livres sont d'ailleurs acquis dans la seule intention de les retirer de la circulation, comme le démontre la note censoriale la plus percutante et probablement la plus éloquente de ce corpus inscrite dans la page de garde de l'ouvrage de Raynald, dans cette 3<sup>e</sup> édition de 1780

de *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*<sup>70</sup>. On peut y lire « L'auteur de ce livre est un impie. on peut même prouver par son ouvrage qu'il est athée. le Séminaire ne l'a acheté 110ff que pour le soustraire aux gens du monde qui auraient pu en abuser. il doit être placé dans la bibliothèque hors la vue et personne sans permission et sans nécessité ne peut le lire sans courir risque d'en recevoir le scandaleux poison. 1783. G<sup>71</sup>.»

La marque de l'institution est accompagnée par la cote l'exclusion, Index ou *Enfer*, dont l'apposition devient le premier geste du rituel punitif envers le livre. Cette notion de rangement par cote, dont la signification (*Enfer 2, Enfer 8, Index 133*, etc.) est aujourd'hui perdue, prend envers ces ouvrages interdits une signification symbolique importante. Cette catégorisation numérique vise à contrôler le désordre causé par ces écrits jugés hérétiques, immoraux, séditieux ou diffamatoires, qui ne sont pas remisés en vrac ou pêle-mêle sur les rayonnages de la section, mais rangés selon un système précis. Cette géographie des livres censurés traduit la volonté du censeur d'imposer sa mainmise jusqu'à l'ordonnance de l'*Enfer*, afin de mettre de l'ordre dans le chaos. Le livre, désormais rangé à huis clos, est neutralisé par ce signe qui confirme le pouvoir de l'orthodoxie sur l'hérésie. L'ouvrage incarcéré sur un rayonnage de l'*Enfer* représente un danger écarté de la masse des fidèles catholiques, une pensée séditieuse désormais muette ou, selon le commentaire inscrit dans l'un des livres portant l'*ex-libris* de l'abbé Antoine Parant, une « mémoire pour prouver l'égarement de l'esprit humain ».

#### 6.1.4 Les annotations et autres *marginalias* : sermonner l'hérésie

Les fréquentes annotations présentes dans les livres évoquent un dialogue, ou plutôt une action de réprimande envers le livre à l'Index. Ce procédé se veut également un moyen d'inscrire des impressions ou des opinions qui prendront la même importance que le texte imprimé. Il apparaît important de commenter, de rétorquer, de convaincre, de réfuter des allégations avancées par l'auteur, d'inscrire sur le papier l'idéologie jugée correcte en contrepois avec le

<sup>70</sup> Cet ouvrage connut un immense succès avec plus d'une trentaine d'éditions en France, et quelques éditions produites à l'extérieur du pays. Dans cette troisième édition, l'abbé Raynal se permet un ton critique plus virulent, ce qui lui attire les foudres des pouvoirs séculiers et religieux, ainsi que sa mise à l'Index.

<sup>71</sup> Supposant que l'initiale G réfère à l'auteur de ces mots, l'historien Claude Galarneau l'attribue à la main de l'abbé Henri-François Grivé, 1730-1802, arrivé à Québec en 1755 et qui fut procureur (1781-1787) et plusieurs fois supérieur du Séminaire de Québec. Cité dans : Laurent, 1972 : 5, 71-72.

texte paradoxal, d'en rectifier ainsi le sens pour rétablir la norme. La communication de ces interventions est à ce point importante pour le censeur qu'il intervient parfois dans la langue du texte afin de parler le même langage que l'auteur dissident. Ainsi, certains textes publiés en latin porteront des annotations manuscrites écrites dans la langue de Cicéron.

« La complexité de l'acte de lire n'apparaît pas d'emblée au lecteur d'aujourd'hui, qui a tendance à projeter son propre rapport au livre sur le lecteur d'hier » (Lamonde et Montreuil, 2003 : 7). Les annotations d'un commentateur ne sont donc pas perçues comme une intrusion dans un rapport intime au livre, tel que nous le vivons et le concevons aujourd'hui, mais bien comme des commentaires inscrits pour le bénéfice des autres lecteurs qui pourront également y apporter leur contribution. Dans le cas des livres mis à l'Index, nous pouvons observer que plusieurs mains d'écriture, probablement celles de propriétaires antérieurs, sont quelquefois présentes et identifiables sur les documents annotés.

La teneur de ces interventions donne souvent lieu à une simple mention qui incrimine le contenu du livre et donne la mesure de toute l'hérésie qu'il contient. Des inscriptions comme « mauvais livre » voire « livre abominable » apparaissent sur le contre-plat ou sur la page de garde de l'ouvrage. Elles annoncent dès l'ouverture du volume la teneur de l'évaluation morale effectuée sur ces écrits, et en préviennent tout lecteur éventuel. Ces notes manuscrites décrètent surtout le jugement émis qui s'inscrit dans le livre de manière pérenne.

Les préambules, qu'on retrouve dans plusieurs ouvrages servant à préciser les circonstances dans lequel le volume a été publié, s'avèrent semblables à des éléments de preuve accusatoires ou justificatifs. Cette même démarche d'enquête induit le besoin de rétablir l'identité de l'auteur des ouvrages publiés anonymement et se traduit par l'inscription manuscrite de son nom sur la page titre. À une certaine époque, ces renseignements s'obtiennent suite à une démarche de recherche, comme le démontre l'inscription de références à des ouvrages de bibliophilie faisant autorité dans le domaine<sup>72</sup>. Il est ironique de constater que ces efforts pour

<sup>72</sup> Quelques références aux écrits historiques de l'abbé François-Xavier Feller (1735-1802), opposé aux encyclopédistes français, se retrouvent dans les livres à l'Index. La bibliothèque du Séminaire possède en outre plusieurs éditions de bibliographes reconnus comme Brunet, Quérard, et Barbier qui publie dès 1806 son *Dictionnaire des auteurs anonymes*.

percer la clandestinité de l'auteur d'un ouvrage sont immédiatement suivis d'une action qui enferme le livre dans l'huis-clos de l'interdiction de lecture et de diffusion. Dans un autre état de clandestinité.

Tout ce travail d'annotations commande une attitude et une représentation du corps pendant la lecture de semblables ouvrages. Jean-Marie Goulemot parle du « livre, saisi comme genre, qui donne la position de sa lecture (...) il est vrai que le livre souvent indique (ou incite à choisir) le lieu de sa lecture. (...) plus largement, notre corps lit, et pas seulement par le biais des yeux (...) » (2003 : 122). La lecture influence donc la position du corps du lecteur. Nous avons ici le censeur, qui est un lecteur chargé d'interdire aux autres lecteurs la lecture d'un livre – ceci dit sans intention de redondance. L'environnement pour exécuter cette tâche d'examen de l'ouvrage, nous pourrions parler ici de l'*habitus* du censeur, sera commandé par la nature même de l'exercice de sacralité judiciaire à l'endroit du *mauvais* livre et du devoir à accomplir. On peut imaginer ce décorum : lecture à plat sur un pupitre ou un bureau, à la lueur de la chandelle ou d'une lampe selon l'époque, quelques outils de travail à portée de main : la plume et l'encrier ou la mine de plomb, une lame ou des ciseaux. Ce travail s'effectue dans un lieu propice au sérieux, au silence et à la concentration, afin d'émettre un jugement sûr. L'inscription « suspect » ou « livre suspect » apposée dans ces ouvrages est le signe d'une réflexion approfondie et d'une analyse systématique exercée dans une mise en scène studieuse.

### 6.1.5 Les marques de désappropriation

Les actes de désappropriation se traduisent par des mutilations apportées au livre, souvent de manière drastique. La matérialité du livre témoigne du rapport à l'objet, comme l'illustrent les traces physiques laissées par la censure, que ce soit l'inscription de notes sentencieuses, l'*ex-libris* arraché ou les portions de texte excisées. La véhémence qui a habité le censeur et que trahissent la force de certains soulignements gravés dans la page, l'épaisseur du trait de la plume ou du crayon sur lequel on a pesé et qui se duplique en creux sur la page suivante, les éclaboussures des taches d'encre obstruant des signatures, les hachures qui percent le papier, les découpes et les excisions faites dans le texte par un ciseau ou une lame affûtée sont autant de marques physiques visibles et observables du châtement réservé au livre censuré. C'est le

rituel de la punition physique qui s'applique de manière visible puisque c'est l'autorité morale légitime qui sévit. « Le supplice judiciaire est à comprendre aussi comme un rituel politique. Il fait partie, même sur un mode mineur, des cérémonies par lesquelles le pouvoir se manifeste » (Foucault, 1975 : 58).

#### 6.1.5.1 Le corps du livre comme substitut du corps humain

Derrière tous ces gestes s'exprime une intention nette et volontaire : faire disparaître le nom du propriétaire, rompre le lien entre le livre et le lecteur, dépouiller l'ouvrage de toute appartenance particulière. Certaines marques de désappropriation deviennent une atteinte directe à l'intégralité de l'objet et entraînent des mutilations visibles sur le livre. Il est intéressant à cet égard de faire une analogie avec le corps humain en soulignant la terminologie anthropomorphique du livre<sup>73</sup> : on parlera du *dos* du volume avec ses *nerfs* apparents, de la tranche de *tête*, des *plats* de la couverture (qui entrent en contact avec les plats de la main du lecteur). L'ensemble des feuillets imprimés cousus en cahiers constituera le *corps* du volume, etc. Le livre interdit subit donc physiquement et symboliquement une scarification et une exclusion similaires au sort de certains auteurs qui ont reçu des châtiments sévères dus à une censure punitive.

Dans le but de contrer les « délits de librairies », soit la production illicites d'imprimés clandestins et d'ouvrages qui échappent aux permissions étatiques et morales, la police de la librairie de la ville de Genève développe au 18<sup>e</sup> siècle des expertises « typographico-légales » afin d'établir hors de tout doute la provenance d'un imprimé suspect (Porret, 1998). Les ouvrages incriminés sont saisis pour subir la « flétrissure » : ils seront lacérés puis brûlés publiquement. Ce châtiment réservé aux « mauvais livres » est en vigueur à Genève comme ailleurs en Europe. « Durant l'Ancien Régime, le bourreau qui punit les criminels en les fustigeant ou en les exécutant sur le gibet doit en outre incinérer les objets contrefaits (...) et lacérer les « livres infects » ou « dangereux » (Porret, 1998b : 46). Le livre est donc supplicié au même titre qu'un individu reconnu coupable. La censure punitive que nous pouvons observer

<sup>73</sup> Concernant le phénomène d'identification, de représentation, voire dans certains cas de relations fusionnelles entre le livre et le corps, voir : Lafond, 2010 : [sous presse].

sur plusieurs ouvrages de ce corpus s'inscrit dans un même esprit de châtement du corps du délit, qui est ici l'objet-livre, en lieu et place de l'auteur.

#### 6.1.6. Les *ex-libris*

La présence de très nombreux *ex-libris* dans ces ouvrages prohibés a représenté un élément de surprise lors de l'inventaire de ce corpus. Ces multiples marques de propriété, (1179 incluant les écritures non déchiffrées) sont présentes parmi les 603 titres inventoriés et illustrent les deux facettes antagonistes de la censure. Pour les représentants du pouvoir religieux d'une part, l'apposition de leur sceau représente un acte de possession et d'affirmation, scellant le jugement punitif imposé à la fois sur le livre, l'auteur et les lecteurs. Ce geste d'appropriation impose les représentations sociales et morales selon un cadre doxique établi. D'autre part, on retrouve les acteurs sociaux qui, dans une pluralité d'actions et d'interventions, en petits réseaux ou dans l'anonymat, transgressent les interdits. La reconstitution de collections personnelles au moyen des *ex-libris* permet de considérer sous un angle différent ce corpus de livres prohibés, de constater en premier lieu la diversité des marques d'appartenances et de dégager ensuite les catégories des premiers propriétaires lecteurs de ces ouvrages pour en brosser un portrait précis. Le corpus des livres à l'Index prend alors un tout autre visage : le flou mythique, inscrit dans la mémoire collective entourant ces ouvrages sulfureux, se dissipe pour révéler une réalité tangible.

Le parcours du livre s'esquisse avec plus de clarté puisqu'il comporte désormais les diverses étapes précédant son versement dans l'*Enfer*. Il apparaît maintenant évident que plusieurs de ces titres interdits de lecture par l'Église ont d'abord été présents sur les rayonnages d'une bibliothèque privée et ont été la propriété d'un premier lecteur avant leur versement dans la section *Enfer* de la bibliothèque du Séminaire de Québec. Ce premier propriétaire, en inscrivant son nom à l'intérieur de l'ouvrage, l'a investi d'une valeur personnelle qui s'est transmuée au fil du temps en dimension mémorielle. « Le passé n'a de sens que dans le présent. Mais le présent, lui, est habité par l'ensemble des traces et des expériences du passé » (Mathieu et Lacoursière, 1991 : viii). L'*ex-libris* devient ici l'indice matériel permettant de compléter la biographie de ces livres *qu'il ne faut pas lire* et de retracer leur histoire.

### 6.1.6.1 Les lecteurs de livres à l'Index identifiés

#### Le Clergé

Les données inédites résultant de l'inventaire du corpus ont permis d'établir certaines constatations : les *ex-libris* recensés révèlent que le groupe le plus important de possesseurs de livres à l'Index est celui des autorités religieuses, gardiens traditionnels de la *doxa*. L'inventaire démontre que des membres du clergé, peu importe leur niveau hiérarchique, cleric ou évêque, possèdent dans leur bibliothèque de ces ouvrages *dangereux*, bien que cette pratique s'avère dérogatoire à l'application stricte des prescriptions et décisions de l'Index. En effet, ces dernières sont émises en tant que lois ecclésiastiques entraînant une obligation universelle qui « atteint tous les fidèles, soit ecclésiastiques, soit séculiers, de quelque degré, ordre et dignité qu'ils soient. Assurément si quelqu'un devait être excepté, ce seraient les Évêques et les Cardinaux. Or les Évêques ne le sont pas : ils n'ont le pouvoir de lire les livres défendus qu'en vertu d'une faculté particulière qui leur est accordée par le souverain pontife » (Petit, 1888 : 69-70). D'autre part, les règles de l'Index précisent que, dans le cas des « livres qui n'appartiennent pas à une catégorie interdite absolument, l'Ordinaire<sup>74</sup> ou l'Inquisiteur les pourront permettre à certaines personnes religieuses et instruites, pour de bonnes raisons, principalement pour faciliter des études utiles à la sainte Église » (Petit, 1888 : 44). Une note manuscrite retrouvée dans le recueil de Gaspard Juénin *Institutiones theologicae ad usum seminariorum*, dont l'édition de 1701 a été mise à l'Index par Rome en 1708, démontre que ce procédé était en vigueur au début du 19<sup>e</sup> siècle. La teneur du texte qu'on y retrouve indique qu'une permission a effectivement été demandée et accordée : « Cet ouvrage importé de France en 1832, & vendu peu après à l'encan, fut acheté à Québec, rue de la Montagne, pour le prix de seize sols, ancien cours, le volume par le soussigné Tho. Maguire<sup>75</sup>. L'auteur était janséniste & c'est en vertu d'une permission écrite de Mgr de Québec que je le puis garder & lire. T. M. 18 août 1832 ». La permission de lire les ouvrages mis à l'Index s'érige en système de privilèges accordés ou, inversement, de refus émis par les autorités religieuses. Les requêtes de lecture soumises à l'évêque doivent être préalablement justifiées tout comme la moralité du demandeur est évaluée avant d'obtenir cet accès.

<sup>74</sup> C'est-à-dire l'évêque, dont l'étymologie grecque signifie *surveillant*.

<sup>75</sup> Il s'agit fort probablement de Thomas Maguire (1776-1854), qui fut professeur de philosophie au Séminaire de Québec puis aumônier des Ursulines.

Cette précision est justement celle que le Chancelier de l'Archevêché de Québec donnait en 1941 à l'abbé Albert Aubert, bibliothécaire, concernant l'accès aux livres à l'Index, permis pour « ceux qui s'adonnent aux études théologiques ou bibliques (...) pourvu que les dogmes de la foi catholique ne soient pas attaqués ». Il ajoutait que « les Ordinaires ne peuvent, de droit commun, accorder à leurs sujets la faculté de lire ou de garder les livres prohibés (...) et encore, seulement dans les cas d'urgence. » (SME9, 1941). Les lois de l'Index statuent clairement l'interdiction de possession de livres prohibés, à moins d'une permission spéciale du Saint-Siège. Ce qui nous amène à faire le constat que beaucoup de détenteurs de livres prohibés étaient susceptibles d'avoir transgressé leurs propres préceptes.

Le nombre successif de propriétaires apparaissant dans ces ouvrages prohibés, dont plusieurs ont officiellement été mis à l'Index de Rome, peut surprendre. Cette information manuscrite est intéressante puisqu'elle permet d'identifier certains réseaux de sociabilité où l'échange et la possession de livres prohibés est tolérée sans que le besoin d'effacer ou d'éliminer les traces de propriété précédentes ne se manifeste. Il apparaît que des ouvrages en provenance du Collège des Jésuites ont transigé par l'Hôpital-Général avant d'arriver au Séminaire de Québec. Certains livres à l'Index offerts à des prêtres du Séminaire proviennent d'anciens élèves ayant étudié dans l'institution, etc. Il devient ainsi possible, pour certains titres, de suivre le parcours du livre et de découvrir des circuits précis.

### **L'abbé Antoine Parant**

Le cas de l'abbé Antoine Parant est intéressant et mérite qu'on s'y attarde un peu. Les dates inscrites dans le cahier de notes attribué à Antoine Parant démontrent de sa part un travail engagé et soutenu de conversion. A cet égard, la signature qu'il appose dans les livres de culte protestant qu'il conserve dans sa bibliothèque n'est pas celle d'un propriétaire mais bien l'*ex-libris* du censeur à l'œuvre qui régularise le chaos. Les notes manuscrites qui apparaissent dans ces ouvrages, dont plusieurs semblent de sa main, tendent à démontrer une préoccupation certaine, manifestée par une lecture attentive de ces ouvrages *hérétiques*, et un jugement ferme mais sans véhémence. Nous sommes loin ici des longues harangues qui accompagnent parfois les ouvrages jansénistes. Quelques notes sont présentes habituellement sur la page de garde ou la page en regard de la page de titre. On ne retrouve pas d'*ex-donos* à son nom et fort peu,

malheureusement, de *marginalias* dans le texte qui auraient pu fournir des informations supplémentaires sur la réception du livre. Quelques jugements censoriaux ponctuent certains ouvrages (ex : à garder, à brûler), et il serait hasardeux de les attribuer avec certitude à l'abbé Parant, quoique dans plusieurs cas, le trait de plume et l'écriture sont identiques à sa signature. Il est cependant possible qu'après le décès de l'abbé, lors du versement de ses livres personnels dans la bibliothèque du Séminaire, le bibliothécaire en poste ait fait la sélection d'usage en annotant les titres devant être remisés dans l'*Enfer*. Seule une analyse comparative plus poussée des différentes écritures pourrait apporter un éclairage supplémentaire et identifier avec une plus grande certitude les principaux acteurs en présence.

### **Les propriétaires civils**

Au lendemain de la Conquête, dans le nouveau contexte de domination britannique, les livres d'hymnes et de prières utilisés par le groupe religieux d'allégeance protestante sont considérés comme des ouvrages prohibés par le clergé catholique qui les range automatiquement dans le secteur des livres interdits. Ce constat peut d'une certaine manière expliquer, hormis les facteurs économiques et culturels associés aux habitudes de lecture respectives de ces deux groupes linguistiques, la forte proportion d'*ex-libris* relevés chez les propriétaires civils de culture anglaise par comparaison avec celle, très faible, relevée chez le lectorat francophone. Dans ce cas précis, l'*ex-libris* du lecteur francophone, dont plusieurs appartiennent à la bourgeoisie, peut s'interpréter comme une insoumission silencieuse devant la censure, qui semble particulièrement efficace compte tenu du faible nombre d'ouvrages recensés dans cette catégorie.

### **6.2 Itinéraire biographique mouvementé d'un livre censuré**

Depuis l'imprimeur-relieur en passant par le libraire, de minces indices dévoilent néanmoins les points de provenance de quelques ouvrages et le parcours du livre a pu être reconstitué. Grâce aux multiples *ex-libris* qui le garnissent, la reconstitution de la période pré-versement dans l'Index a été partiellement rendue possible par l'identification des premiers propriétaires de ces volumes. Une autre donnée révélatrice récoltée dans l'inventaire de ce corpus a été de constater la présence de plusieurs propriétaires consécutifs. L'identification de ces multiples lecteurs-

possesseurs a permis de découvrir des réseaux de convivialité dont la plupart, sans grande surprise, sont en lien avec le Séminaire de Québec : membres du clergé, anciens élèves, réseau d'influence associé aux activités de l'Université Laval, etc. Le versement dans la section Index de la bibliothèque devient le point de rupture du parcours du livre et annonce son passage de propriété individuelle à objet de prohibition, son transfert de la sphère publique de communication à l'espace immatériel de l'interdit. La valeur de l'objet n'est plus monétaire mais antithétique au niveau moral, sa prohibition et sa rétention étant une garantie de la sauvegarde de la moralité des fidèles.

Les différents statuts<sup>76</sup> attribués au livre nous sont révélés par les traces de son parcours : objet possédant une valeur d'échange monétaire, élément composite d'une bibliothèque privée, item d'intérêt particulier alimentant un réseau social, objet de production culturelle s'opposant au discours officiel, et enfin, reclus permanent sous le sceau de l'opprobre. Les différents âges du livre prohibé démontrent la mécanique d'application d'un cadre de pensée restrictif et les acteurs qui l'animent, l'alimentent ou s'y opposent. Encore ici, grâce aux indices matériels présents dans les ouvrages, il a été possible de reconstituer partiellement la mise en scène et l'action du censeur à cette étape précise. Le livre mis à l'Index, dès lors qu'il est renfermé dans la section *Enfer*, alimente un nouveau discours à teneur doxique ou contestataire, moral ou symbolique de la part des divers agents sociaux présents dans le processus, souvent en position antagoniste. Il entre enfin dans une catégorie distincte qui le singularise, celle d'objet de réprobation voué à l'interdiction de diffusion publique, dans une tentative de régulation sociale de la part des autorités cléricales.

### 6.3 L'*Enfer* comme territoire d'une *communitas*

#### 6.3.1 Uniformes dans l'adversité

Réunis sous la même mention de localisation, la cote Index ou *Enfer*, le corpus des livres à l'Index, tous sujets confondus, devient par cette pratique non plus un ensemble disparate mais une collection unifiée de livres, identifiée sous une cote d'appellation spécifique. Cette inscription devient la première marque physique apposée sur le livre désormais marginalisé.

---

<sup>76</sup> Cette séquence s'inspire de l'approche biographique [the biographical approach] d'Igor Kopytoff, (1986 : 66-68).

Il nous a semblé que la cohérence qui distingue le corpus des livres à l'Index relève surtout de leur nature commune : celle d'ouvrages passés au filtre des principes doxiques et condamnés selon des critères précis. Pour utiliser une image issue de la culture populaire, ils sont du « côté obscur de la force » du livre. Retirés de la circulation et placés à huis-clos, les livres à l'Index sont plongés dans un perpétuel état de marginalité. La trajectoire du livre connaît conséquemment un arrêt-sur-place définitif, un statut d'interdit cristallisé dans le temps.

Dans une approche comparative avec les séquences cérémonielles de la théorie des rites de passage élaborée par Van Gennep<sup>77</sup> (1969, c1909) concernant les changements de statuts rencontrés au long d'une existence, le livre à l'Index serait donc confiné à perpétuité dans l'état médian qui se caractérise par une condition fluctuante, changeante, indéterminée donc potentiellement dangereuse. Dans la trajectoire biographique du livre mis à l'Index, le dépôt dans la section *Enfer* correspond à cette phase liminaire. Le livre produit pour être diffusé est retiré de la sphère publique par une mise au ban officielle. Son statut demeure cependant ambigu : honni d'un côté par le regard dominant mais défendu de l'autre par les tenants de l'expression de ce contre-discours dont l'émergence est toujours possible.

Ce statut liminaire est aussi celui de la *communitas* qui se définit par « an unstructured or rudimentarily structured and relatively undifferentiated *communitas*, community, or even communion of equal individuals who submit together to the general authority of the ritual elders » (Turner, 1969 : 96). Bien que constitué pour définir les groupes sociaux marginaux, ce concept de Victor Turner peut également s'appliquer aux auteurs dissidents, et par extension, symboliquement aux livres interdits dont le statut marginal correspond sensiblement aux conditions décrites par Turner. L'anonymat, la soumission, le silence, l'humilité, la non-existence (*tabula rasa*) sont les principales caractéristiques inhérentes à son état de marginalité<sup>78</sup>. Elles apparaissent également comme étant *in extenso* les traits distinctifs des ouvrages de

<sup>77</sup> Le processus complet comprend trois séquences : l'étape de la séparation d'un état premier, suivie d'une période de transition et de marginalité et enfin l'accès ou l'agrégation à un nouveau statut.

<sup>78</sup> Un tableau élaboré par Turner illustre les différences et les oppositions existant entre les propriétés d'un statut liminaire et un statut défini : homogénéité / hétérogène, *communitas*/structure, égalité/inégalité, anonymat/système de nomenclature, absence de propriété/propriété, absence de statut/statut, absence de rang/distinction de rang, silence/parole (...). « Homogeneity / heterogeneity, *communitas*/structure, equality/inequality, anonymity/systems of nomenclature, absence of property/property, absence of status/status, absence of rank/distinction of rank, silence/speech ... » (Turner, 1969 : 106)

controverse publiés anonymement ou sous de fausses représentations dès leur diffusion sur le marché public, comme de ceux touchés par le statut d'interdiction imposé aux livres prohibés et finalement comme de tous ceux remisés dans l'*Enfer* par les autorités religieuses. De même, les différences opposant ceux exhibant les propriétés du statut de *liminarité* et ceux pourvus d'un statut bien défini<sup>79</sup> produisent un clivage antinomique non-équivoque. Appliquée dans l'environnement de la bibliothèque du fonds ancien, cette dichotomie reprend les caractéristiques opposant symboliquement la collection des ouvrages interdits et à ceux qui composent la collection générale, dispenseurs d'une moralité approuvée.

Les tenants d'une *communitas*<sup>80</sup>, parce qu'ils sont plongés ou maintenus dans un état de *liminarité*, sont considérés comme dangereux puisqu'imprévisibles et hors contrôle. Ainsi en est-il des ouvrages interdits, tout comme leurs auteurs par ailleurs. Par crainte de la souillure qu'ils peuvent causer, de leur moralité ou de leur discours répréhensibles, ils sont décriés par les autorités officielles, tenants de la doxa. Taxés de mauvaise influence puisque leurs activités se déroulent hors de la structure sociale acceptable et établie, ils sont conséquemment perçus comme anarchiques et menaçants. D'où l'urgente nécessité pour le censeur de les circonscrire.

### 6.3.2 Lire le livre

« Lire, c'est donner un sens d'ensemble, une globalisation et une articulation des sens produits par les séquences. (...) Lire, c'est donc constituer et non pas reconstituer un sens. La lecture est une révélation ponctuelle d'une polysémie du texte littéraire. (Goulemont, 2003 : 120). Les auteurs présents dans l'*Enfer*, les sujets abordés et traités, les écrits de diverses époques proposent cette vaste palette de lecture polysémique que le lecteur s'approprie dans une démarche autonome selon une compréhension individuelle, et non selon un enseignement collectif dirigé. Et dont il décode ensuite le sens selon son propre système de valeurs. Le pouvoir du livre permet un échange culturel, intellectuel, physique et sensoriel entre le lecteur et le texte sans besoin d'intermédiaire. De là son pouvoir d'influence. Et le danger encouru.

<sup>79</sup> « ... the difference between the properties of liminality and those of the status system in terms of a series of binary oppositions or discriminations. » (Turner, 1969 : 106-107).

<sup>80</sup> Comme exemples de *communitas*, on peut citer le mouvement hippie, les punks, les itinérants, les romanichels, voire même la communauté des sans abris ce qu'on désigne en France par S.D.F. (Sans domicile fixe). Voir à ce propos : Terrolle, 1996.

Pendant des siècles, l'attitude restrictive de l'Église empêche toute émancipation des fidèles quant à l'orthodoxie, et en prévient certainement aussi la critique. Les ouvrages hétérodoxes, les textes des Lumières, les satires et les pamphlets, les livres de sciences, de droit et autres miscellanées qui s'alignent sur les rayonnages de l'*Enfer* proposent tous cet élargissement de la pensée loin du cadre doxique imposé. Certes, c'est le texte qu'on interdit de lire. Mais c'est le livre, son contenant, qui témoigne d'actes punitifs se révélant parfois d'une grande brutalité dans leurs stratégies de contrôle doxique de la lecture, de sa production ou de sa diffusion.

« Un esprit qui s'est élargi pour saisir une idée nouvelle  
ne revient jamais à sa dimension originelle. »

Oliver Wendell Holmes

Conclusion.

*Sortir de l'Enfer*

---

Il est impie de vouloir imposer des lois à la conscience,  
règle universelle des actions.  
Il faut l'éclairer, non la contraindre.

Diderot. « Intolérance » dans *l'Encyclopédie ou  
Dictionnaire raisonné des arts, des sciences et des métiers*

## La Promenade en *Enfer* est complétée

---

La collection des livres à l'Index de la bibliothèque du Séminaire de Québec représente un ensemble remarquable par son historicité ainsi que ses caractéristiques qualitatives et quantitatives uniques. L'existence de ce corpus a permis d'effectuer une étude portant sur le livre dans une perspective de culture matérielle, et de s'interroger sur son statut et sa condition d'objet soumis à la censure. Le livre et l'écrit ont été pendant longtemps source première de la discipline historique, qui toutefois l'a peu étudié dans sa matérialité.

Nous nous sommes demandé si le livre prohibé portait la trace de l'application de la censure. La réponse à cette question est affirmative. En abordant l'objet dans sa dimension matérielle, nous avons été en mesure de colliger des données qui n'auraient pu être recensées autrement. La matérialité du livre, en conservant les traces de ces interventions, nous a permis de reconstituer des séquences de sa biographie d'objet, d'identifier certains intervenants apparaissant le long de ce parcours et de contextualiser certaines interventions qu'il a subies et dont il porte encore les marques. Si on accepte l'idée d'une vie sociale des objets intrinsèquement liée au cadre de vie collectif et individuel (Appadurai, 1986), il faut admettre que le parcours du livre mis à l'Index contient une importante part d'ombre. Son existence est le plus souvent attestée par la négative, c'est-à-dire par l'ensemble des interdictions qui le régissent et des actions punitives qu'il subit, comme le démontre l'histoire de la censure et du cadre restrictif séculaire ayant régenté l'univers de l'imprimé. Le livre mis à l'Index partage le destin occulte et silencieux des proscrits et des clandestins.

Tenter d'esquisser la biographie d'un ouvrage mis à l'Index ramène cette perspective autant au niveau collectif qu'individuel. Grâce aux traces présentes sur l'objet, l'étude systématique du livre a permis d'en reconstituer la séquence de vie. Apparition plus que discrète, révélée par

fort peu de preuves de sa provenance. Les agents impliqués dans sa production et sa diffusion brouillent souvent les pistes de leur identité. Ce sont en définitive les lecteurs-possesseurs qui ont truffé d'indices le parcours du livre et l'ont rendu reconstituable. Les différents noms révélés par les *ex-libris* permettent de découvrir non seulement l'identité de son propriétaire mais également, dans certains cas, la fonction qu'il occupe ou certaines étapes de sa vie active. Les dates, les lieux ou événements inscrits esquissent le parcours géographique de l'objet. De même, les annotations et autres notes sentencieuses contribuent à alimenter le discours sur l'objet et à ses représentations sociales et symboliques.

Le séquestre final dans l'*Enfer* devient la procédure ultime de la censure, visant à empêcher tout accès et toute diffusion de ces ouvrages. Si, pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu, « Publier, c'est rendre public, c'est faire passer de l'officieux à l'officiel. La publication est la rupture d'une censure » (Bourdieu et Chartier, 2003 : 294), le versement dans l'*Enfer* signifie la réduction vers la non-existence. Cette collection « silencieuse », inaccessible, condamnée, maintenue dans un anonymat volontaire, s'impose comme l'antithèse de la bibliothèque, le pendant oxymorique des livres de la collection générale. Cependant, cette communauté croissante d'ouvrages proscrits, cette collectivité constituée « d'intouchables » acquiert une aura de tabou qui frappe l'imaginaire collectif. Le corpus des livres à l'Index endosse alors une condition collective de *communitas* dont le pouvoir d'attraction est celui de l'interdit.

### **L'enfermement du livre : pour explorer ce qui est et ce qui reste**

L'inventaire des livres à l'Index s'est effectué sur un terrain particulier, celui de la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec. Au-delà des données quantitatives et qualitatives colligées, il s'avère être davantage une amorce sur l'étude d'un fonds singulier et unique qu'une fin en soi puisque nous n'en avons tracé ici que les prolégomènes. Déjà en début du processus d'analyse, deux angles complémentaires étaient envisagés afin d'appréhender le sujet dans une approche composite : à l'objet livre porteur des traces de la censure se conjugaient d'une part l'étude des pratiques de lecture dans un contexte d'interdits, et d'autre part, un volet sur l'application de la censure sur ce terrain particulier. En effet, il nous semblait que cette « non-lecture » soulevait des interrogations dans l'application au quotidien des mécanismes d'exclusion et des prescriptions punitives ainsi que sur l'incidence de ces pratiques culturelles

limitées au lectorat local, avec la bibliothèque comme espace de l'interdit. Interroger le discours autour du livre à l'Index à travers les récits de vie des témoins de cette époque, tout comme ses représentations dans les traces mémorielles, nous semblait un complément informatif intéressant à investiguer.

Le deuxième angle du questionnement se penchait sur la problématique de l'application de la censure ecclésiastique sur le contenu de ce corpus particulier et appelait nécessairement une contextualisation de ce phénomène. La dichotomie existant entre l'application d'un contrôle sur l'accès et la circulation de ces imprimés censurés versus le développement constant de ce corpus dans la collection de la bibliothèque, s'inscrivait dans un paradigme incluant autant le rôle prédominant que l'institution a joué comme acteur moral, social et idéologique dans l'histoire du Québec et l'étude des pratiques occultes de lecture d'une élite durant plusieurs siècles. De plus, devant le complexe processus de provenance révélé par l'étude des *ex-libris* présents (et qui explique en partie la dynamique de constitution de cette collection) nous pouvions nous interroger sur la mécanique des étapes de réception et des sanctions imposées sur le lectorat lorsque la censure tombait.

Cependant l'abondance des données récoltées par l'analyse du livre à l'Index comme objet de culture matérielle assujetti à la censure a peu à peu imposé un cadre restrictif quant à l'exploration des deux volets d'étude susmentionnés, lesquels, à regret, ont dû être écartés. L'imposante collection de brochures et de dépliants a dû, pour les mêmes raisons, être soustraite de notre analyse.

### ***Terra incognita* : perspectives de recherches futures**

Certains points identifiés soulèvent encore des questions qui pourraient sans doute faire l'objet de recherches subséquentes. Par exemple, nous constatons que les actes de désappropriation ne sont pas systématiques puisque plusieurs informations de diverses natures demeurent lisibles. Nous avons pu observer à l'inverse que certains titres ont visiblement connu un « sort » punitif d'une grande intensité. Il a cependant été impossible de comprendre la raison qui sous-tend ces actions, ni de catégoriser les ouvrages affectés afin d'établir des corrélations. Par exemple, le degré d'intensité des actes de désappropriation posés à l'endroit de l'*objet livre* n'est pas proportionnel au

prestige de certaines provenances apparaissant dans les livres et qu'il serait convenable de faire disparaître avant de les verser à l'*Enfer*, puisque des *ex-libris* d'évêques sont encore présents. La teneur offensante des textes n'est pas non plus en cause car certains portant la recommandation « à brûler » sont toujours sur les rayonnages. Est-il possible que la provenance de l'application de la censure ait été plus sévère selon qu'il s'agissait de mises à l'Index locales ou de celles relevant de la censure officielle de Rome ? Puisqu'il est désormais inventorié, le corpus offre des données permettant d'aborder l'aspect historiographique du livre censuré tout comme il permet une ventilation quant à la nature de la censure et une analyse comparative des ouvrages mis à l'Index par Rome et ceux qui relèvent de l'application d'une censure locale ou épiscopale.

De même, les données colligées dans l'inventaire de ce corpus sur la quantité impressionnante d'*ex-libris* soulèvent de nombreuses questions et autant d'hypothèses quant à la pratique des lecteurs ecclésiastiques de se soustraire à la loi de l'Index et de posséder en propre des livres interdits. Dans les bibliothèques privées des ecclésiastiques ou des bourgeois, ces ouvrages particuliers étaient-ils considérés comme des objets de curiosité ? Faut-il considérer cette prérogative comme la finalité permettant de « connaître pour mieux contrer »<sup>81</sup> l'interdit ? Ou encore de la considérer comme un régulateur social permettant de la multiplication d'objecteurs de conscience encadrant la masse des fidèles catholiques ? Puisque la possession d'ouvrages hérétiques ou séditieux entraîne le risque d'être contaminé par leur « scandaleux poison », comment expliquer l'existence d'une catégorie de personnes<sup>82</sup> pouvant consommer pareilles lectures sans être apparemment « corrompues » par le pouvoir du livre ?

<sup>81</sup> L'anglais utilise pour décrire semblable situation un adage éloquent : « Know your enemy ».

<sup>82</sup> La bibliothèque possède un ouvrage anonyme *La source du mal de l'époque au Canada*, 1881, attribué à l'abbé Alexis Pelletier, catholique intégriste. Ce brûlot, qui s'est mérité les foudres du clergé, était classé dans la section *Réserve* et non en *Enfer*. Les informations qu'il contient sont intéressantes et révélatrices. Une coupure de presse encollée réfère à une circulaire de Mgr Charles-Édouard Fabre (1827-1896) qui « condamne sans miséricorde » les auteurs et exige que « toutes personnes qui ont cette brochure en leur possession sont obligées de la brûler immédiatement, sous peine de la privation des sacrements de l'Église ». S'y trouve également une lettre du SQ à Maître Cyrille Tessier, notaire et grand donateur de l'institution : « Cher monsieur, j'ai vu Mgr l'Archevêque au sujet de la brochure (...) que vous m'avez passée et dont vous désirez conserver la propriété. Sa Grandeur vous le permet volontiers aux conditions suivantes 1<sup>e</sup> Elle restera au SQ jusqu'en sept. 1885, 2<sup>e</sup> Après cette date, vous pourrez la garder chez vous mais de manière que vous seul puissiez vous en servir, 3<sup>e</sup> Elle portera une marque qui constate que à votre décès (ou avant), la propriété en reviendra au SQ, ou à Mgr l'Archevêque de Québec, ou à toute autre personne à votre choix qui serait autorisée à garder cette brochure (...) Agréez, cher Monsieur, mes sentiments d'affectueuse amitié ». Un feuillet manuscrit inséré dans le livre et daté de 1888 nous informe que le notaire Tessier lègue sa brochure au Séminaire comme demandé. Il est intéressant de noter que le ton utilisé dans la lettre est d'une toute autre teneur que celui empreint de la virulence punitive utilisé dans la circulaire. Courtois et chaleureux, il est celui utilisé envers un égal.

La situation présente de fortes similitudes avec la notion de ce que Krzysztof Pomian décrit comme *sémiophore*<sup>83</sup>. Ces livres, puisqu'ils sont interdits, empruntent aux forces infernales une valeur symbolique négative. Ils ne sont plus de simples objets mais des choses dont l'utilité est remplacée par le signifié, lequel est ici le Mal. « Ce ne sont pas seulement les objets qui se divisent en utiles et signifiants, en choses et en sémiophores, les seconds étant tenus pour supérieurs aux premières en tant qu'ayant des liens avec l'invisible qui est, nous l'avons vu, supérieur au visible (...) Cette organisation hiérarchique de la société est projetée sur l'espace, le lieu où réside l'homme-sémiophore – le roi, l'empereur, le pape, le grand pontife ou le président d'une république – étant conçu comme un centre. Plus on s'en éloigne, plus on s'éloigne aussi de l'invisible. » (Pomian, 1987 : 44-45). Une dichotomie se crée : choses d'un côté et sémiophores de l'autre, auxquels correspondent les hommes-choses ayant peu de rapports avec l'invisible, et les hommes-sémiophores. Les livres interdits, potentiellement chargés de leur signifié, c'est-à-dire d'essence mauvaise, ne peuvent donc être fréquentés que par des hommes-sémiophores occupant la strate supérieure de la hiérarchie humaine<sup>84</sup>. Cette hypothèse pourrait expliquer la « qualité » dont sont « investies » certaines personnes, par opposition à l'humble citoyen, à fréquenter l'interdit sans risque d'être « corrompues » et leur capacité à composer avec la charge des forces négatives que représente le pouvoir séditieux du livre, sans subir sa « mauvaise » influence.

### **Le livre à l'Index dévoilé : leçons de mémoire**

Ces données soulèvent conséquemment plusieurs hypothèses intéressantes qu'il reste à vérifier par des études comparatives. Notre recherche sur le corpus des livres mis à l'Index de la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec, a permis par l'étude de leur matérialité, de dévoiler un pan de cette histoire occultée. Elle a également fourni des indices révélateurs sur un fonds qui constitue un microscope de l'espace matériel et immatériel de l'interdit, des

<sup>83</sup> Ce concept forgé par Krzysztof Pomian désigne les objets n'ayant pas (ou plus) d'utilité, qui sont maintenus hors de l'activité économique mais « qui représentent l'invisible c'est-à-dire qu'ils sont dotés de signification. (...) L'activité productrice s'avère donc maintenant orientée en deux sens différents : vers le visible, d'une part, vers l'invisible de l'autre ; vers la maximisation de l'utilité, vers celle de la signification » (1987 : 42). Les sémiophores peu importe la nature des objets en cause, « sont ramassés non pas pour leur valeur d'usage mais à cause de leur signification, en tant que représentants de l'invisible : des pays exotiques, des sociétés différentes, des climats étranges » (1987 : 49).

<sup>84</sup> Le langage familier porte dans ses expressions courantes cette révérence accordée au statut ecclésiastique : on dira « être *élevé* à la condition de prêtre, au rang d'évêque, à la pourpre cardinalice », alors que la perte de son état clérical pour un prêtre se décrit par une « *réduction* à l'état laïc ».

pratiques d'exclusion qui y étaient en vigueur ainsi que de l'encadrement dogmatique et social des pratiques de lecture d'un Québec pas si lointain.

Objet mémoriel et révélateur de tensions sociales, le témoignage du livre prohibé se retrouve gravé dans sa matérialité même. L'étude de ces traces offre une vision de l'histoire censoriale révélée sous un angle inusité. Pour l'un, objet libérateur de l'esprit par qui la connaissance arrive et pour l'autre, incarnation du mal et véhicule des mauvaises lectures, qualifié de *poison de l'erreur* par le clergé, le livre mis à l'Index fait figure de médiateur social autour duquel les luttes doxiques, morales et intellectuelles des factions antagonistes ont modelé notre monde social et culturel actuel. Ces multiples rapports au livre illustrent concrètement l'application du contrôle censorial à travers les interdits empêchant le rapport autonome au contenu, le développement du sens critique ou l'existence de visions divergentes.

L'exceptionnel patrimoine livresque de la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec représente un espace dans lequel notre mémoire collective et identitaire est conservée, il est le miroir des représentations anciennes, des savoirs et des lectures du passé, la passerelle évanescence entre hier et aujourd'hui. L'angle d'étude que nous avons privilégié avec le livre mis à l'Index s'inscrit dans une démarche précise et délibérée, visant « à rétablir le lien entre mémoire et objet en redonnant à celui-ci le statut de témoignage, en l'intégrant à la vie des humains, en lui attribuant une mémoire, en le personnifiant même » (Turgeon, 2007 : 31). Parce qu'il nous semble que le livre mis à l'Index contient deux histoires : celle que son auteur raconte au fil des pages; et la sienne, sa propre biographie d'objet, dont une partie a été écrite par la censure.

D'en faire lecture s'est imposé comme un devoir de mémoire.

## Bibliographie

### Archives du Séminaire de Québec<sup>85</sup>

SME P8, 1847 [*Cahier d'abjurations depuis 1662 jusqu'à 1847*], non-pag.

SME 1 59b *Acte de communauté de biens du Séminaire de Québec*, 24 déc. 1685.

SME 7 28 et suiv. [*Leg de l'abbé Félix Gatién au Séminaire de Québec*], 21 sept. 1844.

SME 9 321 10c [*Lettre de Paul Bernier, chancelier de l'Archevêché de Québec à l'abbé Albert Aubel, bibliothécaire*], Québec, 18 mars 1941, 2 f.

SME P11 - Fonds Charles-Honoré Laverdière, no 67. [*D. Appleton & co avise Laverdière de l'achat des Audubon's Birds*], 4 nov. 1861.

SME P32 – Fonds Viger-Verreau, 23, no 237. [*Correspondance L.-O. Brunet à H. Verreau*], 2 nov. 1867.

### Bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec

BARBIER, Antoine-Alexandre, 1822. *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 2<sup>e</sup> éd. rev. et augm. Paris, Barrois, 2 tomes.

BRUNET, Jacques-Charles, 1814. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres : contenant 1<sup>o</sup>. Un nouveau dictionnaire bibliographique... 2<sup>o</sup>. Une table en forme de catalogue raisonné...* 2<sup>e</sup> éd., augm. de plus de quatre mille articles, et d'un grand nombre de notes. Paris, Chez Brunet, libraire ; De l'Imprimerie de Chapelet, 4 v.

BRUNET, Jacques-Charles, 1838-1845. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres : contenant 1. Un nouveau dictionnaire bibliographique considérablement augmenté... 2. Une table en forme de catalogue raisonné...* 4<sup>e</sup> éd., dans laquelle les nouvelles recherches bibliographiques, publiées par l'auteur en 1834, pour y servir de supplément, sont refondues et mises à leur place, les doubles emplois des titres et un grand nombre de renvois inutiles supprimés, le tout rédigé et mis en ordre par une société de bibliophiles belges. Bruxelles, Société belge de librairie, Hauman et Cie, 5 v.

DUDEVANT, Arnault-Germain, 1782. *Catalogue des livres de la bibliothèque du Séminaire des missions étrangères de Québec fait dans le mois de May de l'an 1782*, [manuscrit]. Québec, Séminaire de Québec, 150 p.

<sup>85</sup>Note : l'information entre crochet comprend un titre restitué.

## Musée de la civilisation, documents administratifs

COMITÉ DE RÉFLEXION sur la mise en valeur de la Bibliothèque du Séminaire de Québec, 1993. *Rapport du Comité de réflexion sur la mise en valeur de la Bibliothèque du Séminaire de Québec présenté au Directeur général du Musée du Séminaire de Québec : le 28 avril 1993*. [Québec], Musée du Séminaire de Québec, 28, [60] f. : ill., portr.

MUSÉE DE LA CIVILISATION, Service la recherche et de l'évaluation, [Document interne], 1995. *Rapport final, portrait qualifié de la bibliothèque de livres anciens du Musée de l'Amérique française*, André Caissy, rédaction. [Québec, Musée de la civilisation], pag. mult.

MAF 20 [Dossier d'exposition], 1993. *La bibliothèque oubliée : concept et scénario*. [Québec, Musée de l'Amérique française], pag. mult. : ill.

## Monographies

ALTHABE, Gérard, 2001. « Pour une ethnologie du présent ». *Ethnologie*, v. 23, no 2, p. 11-34.

APPADURAI, Arjun, 1986. « Introduction. Commodities and the politics of value », dans *The social life of things : commodities in cultural perspective*, Arjun Appadurai (dir.). Cambridge, Cambridge University Press, p. 3-63.

ARPIN, Roland, 1998. *Le Musée de la civilisation : une histoire d'amour*. [Québec], Musée de la civilisation ; [Montréal], Fides, 175 p. : ill. (certaines en coul.), portr.

AUDET, Louis-Philippe, 1969. « Programmes et professeurs du Collège de Québec, 1635-1763 ». *Les cahiers des Dix*, v. 34, p. [13]-38.

BAILLARGEON, Noël, 1972. *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*. Québec, Presses de l'Université Laval, 308 p. : ill., cartes, (Les Cahiers de l'Institut d'histoire ; 18).

BAILLARGEON, Noël, 1981. *Le Séminaire de Québec de 1760 à 1800*. Québec, Presses de l'Université Laval, 297 p., [30] f. de pl. : ill., cartes, portr.

BAILLARGEON, Noël, 1994. *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*. Québec, Presses de l'Université Laval, 410 p., [41] p. de pl. (dont 1 pliée) : ill., cartes, portr.

BAJBURIN, Albert Kachfoulovitch, 1996. « Les aspects sémiotiques du fonctionnement des objets ». *Ethnologie française*, vol. XXVI, 4, p. 641-653.

BATINDER, Robert, 1987. « Avant-propos », dans *Censures : De la Bible aux larmes d'Éros, le livre et la censure en France*, Martine Poulain (éd.). Paris, Centre George-Pompidou, p. 8.

BAUDRILLARD, Jean, 1968. *Le système des objets*. Paris, Gallimard, 288 p.

- BEAUDIN, François, 2006. « Les cimetières des minorités religieuses du Québec : des paysages socioculturels variés », dans *Le patrimoine des minorités religieuses du Québec : richesse et vulnérabilité*, Marie-Claude Rocher et Marc Pelchat (dirs). Québec, Presses de l'Université Laval, p. [69]-83.
- BEAULIEU, Alain, 1972. *La première bibliothèque canadienne : la bibliothèque des Jésuites en Nouvelle-France*. Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 62 p.
- BÉDARD, Marc-André, 1978. *Les protestants en Nouvelle-France*. Québec, Société historique de Québec, 141 p. (Cahiers d'histoire ; 31).
- BERGERON, Yves, 2002. *Un patrimoine commun : les musées du Séminaire de Québec et de l'Université Laval*. Québec, Musée de la civilisation, 214 p. : ill.
- BERNIER, Marc André, 2002. « Censure », dans *Dictionnaire du littéraire*, Paul Aron, Denis Saint-Jacques, Alain Viala, (dirs.). Paris, Presses universitaires de France, p. 85-86.
- BETHLÉEM, Louis, 1932. *Romans à lire et romans à proscrire : essai de classification au point de vue moral des principaux romans et romanciers (1500-1932) avec notes et explications pratiques*. 11<sup>e</sup> éd. Paris, Éditions de la Revue des lectures, 620 p.
- BIBLIOTHÈQUE et Archives nationales du Québec, 2005. *Tous ces livres sont à toi : de l'Oeuvre des bons livres à la Grande bibliothèque, 1844-2005 : catalogue de l'exposition inaugurale de la Grande bibliothèque de la Bibliothèque nationale du Québec présentée du 29 avril 2005 au 31 janvier 2006*, [coordination à la rédaction, Sophie Montreuil et Isabelle Crevier (et al.)]. [Montréal], Bibliothèque et archives nationales du Québec ; Québec, Presses de l'Université Laval, 181 p. : ill. en coul., fac-sim., portr.
- BIBLIOTHÈQUE Nationale de France, 2007. *L'Enfer de la Bibliothèque : Éros au secret*, Marie-Françoise Quignard, Raymond-Josué Seckel (dirs). Paris, Bibliothèque Nationale de France, 460 p. : ill.
- BLANDIN, Bernard, 2002. *La construction du social par les objets*. Paris, Presses universitaires de France, 279 p., (Sociologie d'aujourd'hui).
- BLASSELLE, Bruno, 1997. *À pleines pages : l'histoire du livre*, Paris, Gallimard, 160 p.
- BONNOT, Thierry, 2002. *La vie des objets : d'ustensiles banals à objets de collection*. Paris, Maison des sciences de l'homme, vi, 246 p., [24] p. de pl. : ill.
- BONNOT, Thierry, 2004. « Itinéraire biographique d'une bouteille de cidre ». *L'homme* [no thématique : *Espèces d'objets*, Jean Bazin (dir.)], no 170 (avril-juin), p. 139-162.
- BOURDIEU, Pierre, 1979. *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris, Les Éditions de Minuit, viii, 670 p., (Le sens commun).
- BOURDIEU, Pierre, Roger CHARTIER, 2003 [c1985, 1993]. « La lecture : une pratique culturelle », dans *Les pratiques de la lecture*, Roger Chartier (dir.). Paris, Payot et Rivages, (Petite bibliothèque Payot), p. 277-306.

- BRAUDEL, Fernand, 1979. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, A. Collin, 3 v. : ill.
- BRADBURY, Ray, 1967. *Fahrenheit 451*. New York, Ballantine Books, 147 p.
- CHARTIER, Daniel, 2000. *L'émergence des classiques : la réception de la littérature québécoise des années 1930*. Montréal, Fides, 307 p.
- CHARTIER, Roger, Henri-Jean MARTIN, 1982 - . *Histoire de l'édition française*. Paris, Promodis, 4 v. parus.
- CHARTIER, Roger, 1986. « Les pratiques de l'écrit », dans *Histoire de la vie privée*, Philippe Ariès, George Duby (dirs.). Paris, Seuil, v. 3, p. [115]-162.
- CHARTIER, Roger, 1987. *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*. Paris, Éditions du Seuil, 369 p. : ill., fac-sim.
- CHARTIER, Roger, 1992. *L'ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle*. Aix-en-Provence, Alinéa, 118 p., [8] p. de pl. : ill.
- CHARTIER, Roger, Hans-Jürgen LÜSEBRINK, (dirs.). 1996. *Colportage et lecture populaire : imprimés de large circulation en Europe, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*. Paris, LIMEC ; Édition de la Maison des sciences de l'homme, 469 p.
- CHARTIER, Roger, 1997. *Le livre en révolutions*. Paris, Textuel, 159 p.
- CHARTIER, Roger, Guglielmo CAVALLO, (dirs.), 2001. *Histoire de la lecture dans le monde occidental*. Paris, Seuil, 587 p., (Point. Histoire ; H297).
- CHARTIER, Roger (dir.), 2003 [c1985, 1993]. *Les pratiques de la lecture*. Paris, Payot et Rivages, 323 p., (Petite bibliothèque Payot).
- CHARTIER, Roger, 2003 [c1985, 1993]. « Du livre au lire », dans *Les pratiques de la lecture*, Roger Chartier (dir.). Paris, Payot et Rivages, (Petite bibliothèque Payot), p. 81-117.
- CHEVALIER, Jean, Alain GHEERBRANT, 1982. *Dictionnaire des symboles*. Paris, Robert Laffont–Jupiter, 1060 p., (Bouquins).
- COURCHESNE, Marie-Josée, Chantal MICHAUD, 1998. *Plus de trois siècles d'histoire à découvrir : les archives du Séminaire de Québec*. Québec, Musée de la civilisation, 172 p. : ill., fac-sim., portr., (Les cahiers du Musée de la civilisation. Les collections ; 4).
- DARNTON, Robert, 1982. *L'aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*. Paris, A. Perrin, 445 p. [16] p. de planches : ill.
- DARNTON, Robert, 1983. *Bobème littéraire et révolution le monde des livres au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Seuil ; Gallimard, 208 p. : ill., cartes.

- DARNTON, Robert, 1991. *Édition et sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle*. Paris, Gallimard, 278 p.
- DE BUJANDA, Jesus Martinez, 2002. *Index librorum prohibitorum : 1600-1966*. Montréal, Médiaspaul, 980 p.
- DE BUJANDA, Jesus Martinez, 2006. « Enfer », dans *Dictionnaire de la censure au Québec : littérature et cinéma*, Pierre Hébert, Yves Lever, Kenneth Landry (dirs.). Saint-Laurent, Fides, p. 243-244.
- DEBARY, Octave, Laurier TURGEON, 2007. « Introduction : entre objets et mémoires », dans *Objets & mémoires*, Octave Debary, Laurier Turgeon (dirs). Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme ; Québec, Les Presses de l'Université Laval, p.[1]-12.
- DEFLEM, Mathieu, 1991. « Ritual, anti-structure, and religion : a discussion of Victor Turner's processual symbolic analysis » dans *Journal for the scientific study of religion*, vol. 30, no.1, p. 1-25. [Aussi en ligne : URL <http://www.cas.sc.edu/socy/faculty/deflem/zturn.htm> consulté le 9 août 2009)
- DETHURENS, Pascal, 2007. « L'Homme aux livres : entre pouvoir et énigme » dans *L'homme-livre*, Peter Schnyder (dir). Paris, Orizons, (Série de l'Université de Haute-Alsace - Centre de recherche sur l'Europe littéraire- ILLE), p. [13]-27.
- DOUGLAS, Mary, 1992. *De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris, La Découverte, xi, 193 p.
- DOUGLAS, Mary, Baron ISHERWOOD, 1996. *The world of goods, towards an anthropology of consumption*. New York, Routledge, xxvii, 169 p.
- DROLET, Antonio, 1961. « La bibliothèque du Collège des Jésuites ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 14, no 4 (mars), p. 487-544.
- DROUIN, Sébastien, 2005. « Le ciel aux enfers. L'hétérodoxie religieuse au Séminaire de Québec du XVIIe au XVIIIe siècle. ». *Mens : revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. V, no 2 (printemps), p. 241-269.
- DUBÉ, Richard, 1998. *Trésors de société : les collections du Musée de la civilisation*. [Québec], Musée de la civilisation ; [Montréal], Fides, 255 p. : ill. (certaines en coul.), portr.
- DUCOMTE, Jean-Michel, 2007. *La censure*. Toulouse, Éditions Milan, 64 p. : ill., (Les essentiels Milan).
- ECO, Umberto, 1988. *Le signe : histoire et analyse d'un concept*. Bruxelles, Labor, 220 p.
- EISENSTEIN, Elizabeth, 1991. *La révolution de l'imprimé dans l'Europe des premiers temps modernes*. Paris, La Découverte, 354 p. : ill., (Série anthropologie des sciences et des techniques).

- FABRE, Daniel, 2003, [c1985]. « Le livre et sa magie », dans *Les pratiques de la lecture*, Roger Chartier (dir.). Paris, Payot et Rivages, (Petite bibliothèque Payot), p. 239-[273].
- FEBVRE, Lucien, Henri-Jean MARTIN, 1999, [c1958]. *L'apparition du livre*. Paris, Albin Michel, x, 588 p. : ill.
- FERRETTI, Lucia, 1999. *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*. [Montréal], Boréal, 203 p.
- FLEMING, Patricia, 2004. « La reliure », dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada, des débuts à 1840*, Patricia Fleming, Gilles Gallichan, Yvan Lamonde, (dirs.). Montréal, Presses de l'Université de Montréal, v. 1, p. 115-118.
- FLEMING, Patricia, Gilles GALLICHAN, Yvan LAMONDE, (dirs.), 2004-2008. *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 3 v. : ill.
- FOUCAULT, Michel, 1975. *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 360 p.
- FOURNIER, Paul-André, 1972. *Ex-libris canadiens*. [Québec, L'Auteur], [1], 36 f. : 78 fac-sim.
- FOURNIER, Paul-André, 1996. *L'ex-libris et les formes changeantes de l'expression identitaire dans les arts graphiques du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Sainte-Foy, Université Laval, 2 v. : ill. (Thèse de doctorat).
- FRAGONARD, Marie-Madeleine, 2002. « Réforme catholique », dans *Dictionnaire du littéraire*, Paul Aron, Denis Saint-Jacques, Alain Viala, (dirs.). Paris, Presses universitaires de France, p. 526-527.
- GALARNEAU, Claude, 1983. « Les métiers du livre à Québec, 1764-1859 ». *Les cahiers des dix*, no 43, p. [143]-165.
- GALARNEAU, Claude, 1993. « Un souffle nouveau dans l'enseignement : l'époque de Jérôme Demers et de Jean Holmes ». *Cap-aux-diamants*, (hors-série), p. 23-25.
- GALARNEAU, Claude, Gilles GALLICHAN, 2004. « Les métiers de l'imprimerie », dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : des débuts à 1840*, Patricia Fleming, Gilles Gallichan, Yvan Lamonde, (dirs.). Montréal, Presses de l'Université de Montréal, v. 1, p. 85-97.
- GALLICHAN, Gilles, [1991]. *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*. Sillery, Septentrion, 519 p. : ill.
- GALLICHAN, Gilles (dir), 2002. *Au fil des pages et du temps : la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, deux siècles d'histoire*. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2002. 122 p. : ill., portr.
- GALLICHAN, Gilles, 2004. « Étude de cas : La bibliothèque du Collège des Jésuites », dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : des débuts à 1840*, Patricia Fleming, Gilles Gallichan, Yvan Lamonde, (dirs.). Montréal, Presses de l'Université de Montréal, v. 1, p. 58-61.

- GERSMANN, Gudrun, 1996. « Le monde des colporteurs parisiens de livres prohibés », dans *Colportage et lecture populaire : imprimés de large circulation en Europe XVI –XIX siècles*, Roger Chartier et Hans-Jürgen Lüsebrink (dirs.). Paris, Maison des sciences de l'Homme, p. 37-[47].
- GLASSIE, Henry, 1999. *Material culture*. Bloomington, Indiana University Press, 413 p. : ill.
- GODMAN, Peter, 2007. *Histoire secrète de l'Inquisition : de Paul III à Jean-Paul II*. Paris, Perrin, 342 p.
- GOULEMOT, Jean-Marie, 2003. « De la lecture comme production de sens », dans *Pratiques de la lecture*, Roger Chartier (dir). Paris, Petite bibliothèque Payot, p. 119-131.
- GOULET, Denis, 2009. *Bibliothèque et archives nationales du Québec : un siècle d'histoire*. [Saint-Laurent, Québec], Fides, 357 p. : ill., portr., fac-sim.
- GOUPIL, Mario, [1994 ?]. *Relocalisation de la Bibliothèque de documents anciens du Musée de l'Amérique française : rapport des opérations de planification et de transfert et recommandations pour la mise en valeur de la collection*. Québec, Musée de l'Amérique française, 56, [32], 20, [4], 2, [4], 15, [8] p., (Chroniques de l'Amérique française. Collections ; 7).
- HÉBERT, Pierre, Patrick NICOL, 1997. *Censure et littérature au Québec : le livre crucifié, 1625-1919*. [Saint-Laurent, Québec], Fides, 290 p.
- HÉBERT, Pierre, Elise SALAÛN, 2004. *Censure et littérature au Québec : des vieux couvents au plaisir de vivre, 1920-1959*. [Saint-Laurent, Québec], Fides, 252 p.
- HÉBERT, Pierre, Marcel LAJEUNESSE, 2005. « Censure et bibliothèques au Québec », dans *Tous ces livres sont à toi : de l'Oeuvre des bons livres à la Grande bibliothèque (1844-2005) (...)*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, [coordination à la rédaction, Sophie Montreuil et Isabelle Crevier (et al.)]. [Montréal], Bibliothèque et archives nationales du Québec ; Québec, Presses de l'Université Laval, p. 95-107.
- HÉBERT, Pierre, Yves LEVER, Kenneth LANDRY (dirs.), 2006. *Dictionnaire de la censure au Québec : littérature et cinéma*. [Saint-Laurent, Québec], Fides, 715 p., ill.
- HUBERT, Ollivier, 2007. « Stratégies culturelles sulpiciennes : le livre » dans *Les Sulpiciens de Montréal : une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*. Dominique Deslandres, John A. Dickinson, Ollivier Hubert (dirs.). [Saint-Laurent, Québec], Fides, 670 p., 48 p. de pl. : ill. (certaines en coul.), fac-sim., portr.
- HUGO, Victor, 1959. *Notre-Dame de Paris*. Lausanne, Rencontre, 624 p. (Œuvres de Victor Hugo ; 3).
- JAMMES, André, 1947. *Essai sur les ex-libris modernes français*. Paris, Chez l'auteur, 29 p. : fac-sim.
- JAMMES, André, 1998. *Les Didot : trois siècles de typographie et de bibliophilie, 1698-1998*. [Catalogue avec la coll. de Françoise Courbage, de l'exposition présentée à la Bibliothèque historique de la ville de Paris ...]. Paris, Agence culturelle de Paris, 120 p., 20 p. de pl. : ill. (certaines en coul.), portr.

- JANMART DE BOUILLANT, Léonce, 1888. *La liberté de la presse en France au XVIIe et XVIIIe siècles : histoire de Pierre Du Marteau, imprimeur à Cologne (XVIIe-XVIIIe siècles) ; suivie d'une notice d'un livre intitulé Histoire des amours du grand Alcandre*. Genève, Slatkine Reprints, 1971. Réimpression en fac-sim. de l'éd. de : Paris, Maison Quantin, 1888.
- KOPYTOFF, Igor, 1986. « The cultural biography of things : commoditization as process », dans *The social life of things : commodities in cultural perspectives*, Arjun Appadurai (dir.). Cambridge, Cambridge University Press, p. 64-91.
- LACOURSIÈRE, Jacques, Jean PROVENCHER, Denis VAUGEOIS, 2001. *Canada-Québec : synthèse historique 1534-2000*. Sillery, Septentrion, 591 p. : ill. (certaines en coul.), cartes (certaines en coul.), fac-sim., portr.
- LAFOND, Pierrette, 2010. « Quand la *Chair* se fait *Verbe*. L'anatomie du livre et son rapport au corps : essai anthropomorphique autour d'un objet-culte » dans Vincent Auzas, Van Troi Tran (dirs), *Patrimoines sensibles. Mots, espaces pratiques*. Paris, Éditions les Indes Savantes; Québec, Presses Universitaires de l'Université Laval, (Patrimoine en mouvement), [sous presse].
- LAFORGE, Valérie, 1992. « La bibliothèque oubliée ». *Continuité*, no 55, p. 14-17.
- LAJEUNESSE, Marcel, 2006. « Bibliothèques », dans *Dictionnaire de la censure au Québec : littérature et cinéma*, Pierre Hébert, Yves Lever, Kenneth Landry (dirs.). Saint-Laurent, Fides, p. 78-83.
- LAMBERT, James, 2006. « Les livres rares de la Bibliothèque de l'Université Laval ». *Art & métiers du livre*, no 252, p. 38-43.
- LAMONDE, Yvan, 1979. *Les bibliothèques de collectivités à Montréal, 17e-19e siècle : sources et problèmes*. Montréal, Ministère des affaires culturelles, Bibliothèque nationale du Québec, 139 p., [20] f. de pl. : ill.
- LAMONDE, Yvan ; Daniel OLIVIER, 1983. *Les bibliothèques personnelles au Québec : inventaire analytique et préliminaire des sources*. Montréal, Ministère des Affaires culturelles; Bibliothèque nationale du Québec, 131 p.
- LAMONDE, Yvan (dir.), 1983. *L'imprimé au Québec : aspects historiques, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 368 p. (Culture savante ; 2).
- LAMONDE, Yvan, 1991. *La librairie et l'édition à Montréal, 1776-1920*. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 198 p. : ill., fac-sim.
- LAMONDE, Yvan, Sophie MONTREUIL (dirs), 2003. *Lire au Québec au XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 330 p. : ill.
- LAURENT, Monique, 1972, *Le catalogue de la bibliothèque du Séminaire de Québec, 1782*. Québec, Université Laval, xiv, 101 p. : fac-sim., (Thèse de D.E.S.).

- LEBEL, Marc, 1993. « Livres et lecture chez les élèves du Petit Séminaire de Québec ». *Cap-aux-Diamants*, (hors série), p. 58-64.
- LEGENDRE, Pierre, 1974. *L'amour du censeur : essai sur l'ordre dogmatique*, Paris, Seuil, 269 p.
- LEMIRE, Maurice (dir.), 1992, *La vie littéraire au Québec, II : Le projet national des Canadiens* Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, xviii, 587 p. : ill., fac-sim.
- LEMIRE, Maurice, Denis SAINT-JACQUES (dirs.), 1996. *La vie littéraire au Québec, III : « Un peuple sans histoire ni littérature »*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, xxii, 671 p. : ill. fac-sim.
- LEMIRE, Maurice, Denis SAINT-JACQUES (dirs.), 2000, *La vie littéraire au Québec, IV : Je me souviens, 1870-1894*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, xxii, 669 p. : ill., fac-sim.
- LENCLUD, Gérard, 2007. « Être un artefact », dans *Objets & mémoires*, Octave Debary, Laurier Turgeon (dirs). Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme ; Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 59-90.
- LÖFGREN, Orvar. 1996. « Le retour des objets ? L'étude de la culture matérielle dans l'ethnologie suédoise ». *Ethnologie française*, XXVI, 1, p. 140-150.
- MANGUEL, Alberto, 1998. *Une histoire de la lecture*. Arles, Actes Sud; Montréal, Leméac, 428 p. : ill.
- MARTIN, Henri-Jean, Bruno DELMAS, 1988. *Histoire et pouvoir de l'écrit*. Paris, Perrin, 518 p., (Histoire et décadence).
- MARTIN, Henri-Jean, Jean-Marc CHÂTELAIN, Christian JACOB, 2004. *Les métamorphoses du livre*. Paris, Albin Michel, 296 p.
- MARTIN, Olivier, 2000. « Le livre, les livres dans la maison. Pour une sociologie de l'objet livre », dans *Objet banal, objet social : les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*, D. Desjeux et I Garabuan-Moussaoui (dirs.). Paris, L'Harmattan, p. 57-82.
- MATHIEU, Jacques, Jacques LACOURSIÈRE, 1991. *Les mémoires québécoises*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, xiv, 383 p. : ill.
- MICHAUD, Paul, 1996. *Au temps de l'Index : mémoires d'un éditeur, 1949-1961*. Montréal, Libre Expression, 283 p.
- MICHON, Jacques, 1999. *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XX<sup>e</sup> siècle*. Montréal, Fides, 2 v.
- NÉGRONI, Barbara de, 1995. *Lectures interdites : le travail des censeurs au XVIII<sup>e</sup> siècle. 1723- 1774*. Paris, Albin Michel, 377 p. : ill., (Albin Michel ; Histoire).
- PETIT, Louis, 1888. *L'Index : son histoire, ses lois, sa force obligatoire*. Paris, P. Lethielleux, iv, 120 p.

- PIZZORNI-ITIE, Florence, 2004. « Entre autres et sans les autres : les objets de l'exclusion ». *Entres autres : rencontres et conflits en Europe et en Méditerranée*. Marseille, 26-30 avril, 8<sup>e</sup> Conférence de la Société Internationale d'Ethnologie et de Folklore (SIEF) et 3<sup>e</sup> conférence de l'Association d'Anthropologie Méditerranéenne (ADAM), [résumés/abstracts].
- POMIAN, Krzysztof, 1987. *Collectionneurs, amateurs et curieux : Paris, Venise, XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Gallimard NRF, 367 p., (Bibliothèque des histoires).
- PORRET, Michel, 1998a. « Expertises typographico-légales et censure des imprimés au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple genevois ». *La lettre clandestine*, no 7, p. 73-88.
- PORRET, Michel, 1998b. « Le feu de la censure dans la Genève des Lumières : écrits séditieux, bagatelle de Monsieur Voltaire et livres remplis d'obscénités », dans *Swiss made : La Suisse en dialogue avec le monde*, Beat Schlapfer (dir.). Genève, Éditions Zoé, p. 35-48.
- POULAIN, Martine (éd.), 1987. *Censures : De la Bible aux larmes d'Éros, le livre et la censure en France*. Paris, Centre George-Pompidou, 216 p. : ill.
- PROVOST, Honorius, 1964. *Le Séminaire de Québec : documents et biographies*. Québec, Séminaire de Québec, 542 p.
- RACINE, Bruno, 2007. « Préface », dans *L'Enfer de la Bibliothèque : Éros au secret*, Marie-Françoise Quignard, Raymond Josué Seckel (dirs.). Paris, Bibliothèque nationale de France, p. 15.
- ROGIER Louis-Jacques, Roger AUBERT, Michael David KNOWLES (dirs.), 1963-1975. *Nouvelle histoire de l'Église*. Paris, Seuil, 5 v.
- ROUSSEL-BEAULIEU, Frédéric, 2004. « Les ex-libris en Nouvelle-France, dans la Province de Québec et au Bas-Canada », dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : des débuts à 1840*, Patricia Fleming, Gilles Gallichan, Yvan Lamonde (dir). Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 219-225.
- ROY, Fernande, 2000. *Histoire de la librairie au Québec*. Montréal, Leméac, 238 p.
- ROY, Jean-Louis, 1974. *Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien, 1799-1854 : contre l'isolement et la sujétion*. Montréal, Hurtubise HMH, 220 p.
- SCHNYDER, Peter, 2007. « Avant-propos », dans *L'homme-livre*, Peter Schnyder (dir). Paris, Orizons. (Série de l'Université de Haute-Alsace - Centre de recherche sur l'Europe littéraire- ILLE), p. 7-9.
- SÉGUIN, Robert-Lionel, 1967. *La civilisation traditionnelle de l'habitant au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle : fonds matériel*. Montréal, Fides, 702 p. : ill., (Collection Fleur de lys).
- TERROLLE, Daniel, 1996. « Anonymisation et défense collective : l'usage social de l'anonymat à l'encontre des S.D.F. ». *Ethnologie française*, XXVI, 3, p. [418]-425.

- TISSERON, Serge, 1999. *Comment l'esprit vient aux objets*. Paris, Aubier, 227 p.
- TRUDEL, Marcel, 2001. *Chiniquy : prêtre catholique, ministre presbytérien*. Montréal, Lidec, 62 p. : ill. cartes, portr., (Célébrités - Collection biographique ; 93).
- TURGEON, Laurier, 1997. « Le chaudron de cuivre : parcours historique d'un objet interculturel », dans *Les espaces de l'identité*, Laurier Turgeon, Jocelyn Létourneau, Khadiyatoulah Fall (dirs.). Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. [239]-259.
- TURGEON, Laurier, 2007. « La mémoire de la culture matérielle et la culture matérielle de la mémoire », dans *Objets & mémoires*, Octave Debary, Laurier Turgeon (dirs.). Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme; Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. [13]-36.
- TURNER, Victor W., 1969. *The ritual process : structure and anti-structure*. Chicago, University of Chicago, viii, 213 p. : ill.
- VAN GENNEP, Arnold, 1969, c1909. *Les rites de passage*. New York, Johnson Reprint Corp., [1969], ii, 288 p. [Réimpression de l'éd. de 1909 publ. à Paris par Nourry].
- VANDERPELEN-DIAGRE, Cécile, 2004. « À l'ombre des clochers. Le monde catholique et la littérature au Québec, 1918-1939 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, no 1, p. 3-26.
- VEILLEUX, Christine, 1996. « La bibliothèque du juge en chef James Stuart, 1853 », dans *L'Histoire de la culture et de l'imprimé : hommages à Claude Galarneau*, Yvan Lamonde, Gilles Gallichan (dirs.). Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 173-188.
- VOISINE, Nive (dir.), 1984- . *Histoire du catholicisme québécois : les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*. Montréal, Boréal, 3 v. en 5 t. : ill., cartes, portr.
- WOLF, Sylvia, 1985. *Exlibris : 1000 Beispiele aus fünf Jahrhunderten = 1000 examples from five centuries*. München, Bruckmann, 366 p. : ill.
- WILLEMS, Alphonse, 1962. *Les Elzevier : histoire et annales typographiques*. Nieuwkoop, De Graaf, cclix, 607 p., [5] f. de pl. : ill.
- WIM DE VOS, Pierre Schoentjes, 2002. « Bibliothèque », dans *Le dictionnaire du littéraire*, Paul Aron, Denis Saint-Jacques, Alain Viala (dirs.). Paris, Presses universitaires de France, p. 56-58.

### Sources virtuelles

- ACADÉMIE FRANÇOISE, 1831. « Censure, censurer », dans *Dictionnaire de l'Académie française*, rev., corr. et augm. par l'Académie elle-même. Nlle éd. Paris, Guillaume Libraire, v. 1, p. 211, [En ligne],  
[http://books.google.ca/books?id=zPAUAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_v2\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&cf=false](http://books.google.ca/books?id=zPAUAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_v2_summary_r&cad=0#v=onepage&q&cf=false) (Page consultée le 20 mai 2008).

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, 2009. « James Stuart, 1780-1853 », dans *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours* [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/es/deputes/stuart-james-5423/biographie.html> (Page consultée le 3 août 2009).
- CONTRIBUTEUR DE WIKIPÉDIA, "Caricatures de Mahomet du journal Jyllands-Posten," *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, [En ligne], [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Caricatures\\_de\\_Mahomet\\_du\\_journal\\_Jyllands-Posten&oldid=52359995](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Caricatures_de_Mahomet_du_journal_Jyllands-Posten&oldid=52359995) (Page consultée le 22 mai 2009).
- ÉGLISE CATHOLIQUE, 1849. Pape Pie IX. « Encyclique Nostis et nobiscum du 18 décembre 1849 », dans *Full texts de « Recueil des allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques : des souverains pontifes Clément XII, Benoit XIV, Pie VI, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX »*. S.l., Internet Archive et University of Toronto, [En ligne], [http://www.archive.org/stream/recueildesalloclu00cath/recueildesalloclu00cath\\_djvu.txt](http://www.archive.org/stream/recueildesalloclu00cath/recueildesalloclu00cath_djvu.txt) (Page consultée le 2 avril 2010).
- GAUVIN, Daniel, 2000. « Thomas Cary », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université de Toronto, [En ligne], [http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\\_nbr=2793&interval=25&&PHPSESSID=c95761048105bf8mtq1lqsjch6](http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=2793&interval=25&&PHPSESSID=c95761048105bf8mtq1lqsjch6) (Page consultée le 8 août 2009).
- KOLISH, Evelyn, 2000. « Sir James Stuart », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université de Toronto, [En ligne], [http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id\\_nbr=4204&&PHPSESSID=c4ln8pah3gf05n7mgsaovae5j6](http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=4204&&PHPSESSID=c4ln8pah3gf05n7mgsaovae5j6) (Page consultée le 3 août 2009).
- QUÉRARD, Joseph-Marie, 1872. *Les supercheries littéraires dévoilées* / seconde édition publiée par MM. Gustave Brunet et Pierre Jannet, tome IV. Paris, Paul Daffis. [En ligne], [http://books.google.ca/books?id=GxwqAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=querard+supercheries+devoilees&source=bl&ots=aUvhHgya7K&sig=Zme9whM5aZVIB205qGfwYZQLVqo&hl=fr&ei=WZdQTPCzBoT7lwf9-W7CQ&sa=X&oi=book\\_result&ct=result&resnum=1&ved=0CBUQ6AEwAA#v=onepage&q&f=false](http://books.google.ca/books?id=GxwqAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=querard+supercheries+devoilees&source=bl&ots=aUvhHgya7K&sig=Zme9whM5aZVIB205qGfwYZQLVqo&hl=fr&ei=WZdQTPCzBoT7lwf9-W7CQ&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=1&ved=0CBUQ6AEwAA#v=onepage&q&f=false) (Page consultée de 2006 à 2010).
- REID, George. « Canon of the New Testament », dans *Catholic encyclopedia*. [En ligne], <http://www.newadvent.org/cathen/03274a.htm> (Page consultée le 9 novembre 2007).
- UNESCO. Conférence générale. Paris. 13<sup>e</sup> session. 20 oct.-20 nov. 1964 « [Proposition concernant la normalisation internationale des statistiques de l'édition de livres et de périodiques] » [En ligne], [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=13068&URL\\_DO=DO\\_PRINTPAGE&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13068&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html) (Page consultée le 6 février 2006).
- VOLTAIRE, 1765. « De l'horrible danger de la lecture ». Naintre, France, Voltaire Intégral, c1998-2005. [En ligne], [http://www.voltaire-integral.com/Html/25/22\\_Lecture.html](http://www.voltaire-integral.com/Html/25/22_Lecture.html) (Page consultée le 4 février 2006).

## Annexes

---

### Annexe 1.1 Liste des bibliothèques consultées

La validation des données bibliographiques des notices a été effectuée dans les catalogues de bibliothèques nationales, scientifiques, collectives, patrimoniales ou universitaires, accessibles en ligne. Leur identification par leur acronyme respectif apparaît en référence lorsqu'il y a lieu sur le bordereau informatisé de chacune des fiches constituant l'inventaire des livres de la section *Enfer* de la bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec.

#### Canada et Québec

Bibliothèque et archives nationales du Canada (BAnC), catalogue Amicus, <http://amicus.nlc-bnc.ca>  
 Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ), catalogue Iris, <http://catalogue.banq.qc.ca>  
 Catalogue du réseau unifié des bibliothèques gouvernementales du Québec (CUBIQ) <http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>  
 Université Laval (UL), catalogue Ariane, <http://ariane.ulaval.ca>

#### États-Unis

Dickinson College, PA, Digital Collection, <http://deila.dickinson.edu/index.php/lection>  
 Harvard University Library, catalogue Hollis, <http://lms01.harvard.edu/>  
 Library of Congress (LC) [bibliothèque nationale] <http://catalog.loc.gov>

#### France

Bibliothèque nationale de France (BNF), <http://catalogue.bnf.fr>  
 Catalogue collectif des bibliothèques de France (CCF) <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/servlet/LoginServlet>

#### Grande-Bretagne

Catalogue collectif des bibliothèques académiques et nationales de Grande-Bretagne et d'Irlande (COPAC), <http://copac.ac.uk/search/form/main>

#### Suisse

Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), <http://opac.rero.ch/gateway> ;

#### Pays-Bas

Koninklijke Bibliotheek (KB) [bibliothèque nationale], catalogue Algemene, <http://opc4.kb.nl>  
 Short-Title Catalogue, Netherlands (STCN), [bibliographie rétrospective nationale 1540-1800], catalogue Picarta, <http://picarta.pica.nl>

#### Espagne

Biblioteca Nacional de España (BNE), Catálogo BNE, <http://catalogo.bne.es>

#### Italie

Censimento nazionale delle edizioni italiane del XVI secolo [Catalogue collectif des éditions italiennes du 16e siècle] (EDIT 16), [http://edit16.iccu.sbn.it/web\\_iccu/eimain.htm](http://edit16.iccu.sbn.it/web_iccu/eimain.htm)

**Catalogue collectif européen**

Fichier d'autorité international virtuel (VIAF), projet conjoint de la Library of Congress (LC) de la Deutsche Nationalbibliothek (DNB), de la Bibliothèque nationale de France (BNF) et de l'Online Computer Library Center (OCLC), <http://orlabs.oclc.org/viaf/>

**Catalogue collectif international**

WorldCat, projet de regroupement et de mise en commun de ressources documentaires, maintenu par l'Online Computer Library Center (OCLC), <http://www.worldcat.org/>

## Annexe 1.2 Validation bibliographique des données

### 1.2.1 Présentation des données : nom de l'auteur principal (individu ou collectivité).

Les variantes du nom ou du prénom sont inscrites entre parenthèses. Un point virgule après la mention de l'auteur principal annonce les auteurs secondaires. Le nom des individus est accompagné des dates extrêmes (naissance-mort) complètes ou partielles (par exemple m.1756), ou encore de la période connue de production (époque 1666)<sup>86</sup>. Lorsqu'aucun de ces éléments n'est connu, la mention s.d (sans date) est inscrite. Afin de fournir le maximum d'informations sur l'auteur, les titres de noblesse, de fonction, de statut ecclésiastique, etc. ont été ajoutés selon leur pertinence. Les mentions de propriété intellectuelles lorsque l'auteur se présente comme éditeur de l'œuvre [éd.] ou compilateur [comp.] ont également été ajoutées entre crochets carrés, le cas échéant.

**1.2.2 Nom des collectivités :** Les appellations des collectivités auteur apparaissent selon les variantes historiques du nom (*Church of England, United Church of England and Ireland, etc.*) tel que déterminé par les fichiers autorisés de la Library of Congress.

**1.2.3 Ouvrages anonymes :** Les attributions probables liant ou rectifiant les auteurs sont identifiées par la mention [attribué à]. Lorsque l'attribution est connue ou certifiée, le nom de l'auteur apparaît et la mention *Ouvrage anonyme* est inscrite dans la zone de notes bibliographiques (zone 4.4). Considérant les particularités inhérentes à ce corpus en matière de contrefaçons et de textes anonymes, les ouvrages de bibliographes reconnus, tels le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, de Antoine-Alexandre Barbier, le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, de Jacques-Charles Brunet, et *Les supercheries littéraires dévoilées* de Joseph Marie Quérard, ont également été consultés ou cités, lorsqu'indiqués en référence dans les notices des bibliothèques nationales.

---

<sup>86</sup>La décision d'accompagner les noms individuels des dates extrêmes permet de situer la contemporanéité de l'ouvrage en main à plusieurs niveaux : elles renseignent sur la période d'édition ou sur l'évolution de la constitution de la bibliothèque, et lorsque jumelées à d'autres indices comme des signatures, sur le parcours du livre comme objet, etc.

## Annexe 1.3 Règles de procédures de transcription des éléments bibliographiques

### 1.3.1 Saisie des données : orthographe et graphie

La transcription des différents éléments (nom de l'auteur, titre et sous-titre, lieu d'édition, nom d'éditeur, etc.) s'est faite tels qu'ils apparaissent selon leur langue respective et la graphie de l'époque. Ainsi on lira : *feste* (fête), *elemens* (éléments), *traduicts* (traduits), *ponctuez* (ponctués), *traittés*, *traitez* (traités), *answeare* (answer) *severall* (several), etc. L'utilisation du « j » a été retranscrit comme tel : on lira donc *alijs* lorsqu'il se présente et non *aliis*. L'utilisation du « I » majuscule en lieu du « J » n'a pas été modifiée : la forme transcrite sera *Iohannem* et non *Johannem*, *Iacobus* et non *Jacobus*, etc. L'absence ou la présence d'accent de ponctuation, de majuscules, de ligatures, etc. a également été respectée. Cependant pour des raisons de facilité de lecture et de compréhension, certaines graphies archaïques ont été remplacées par leur caractère typographique moderne : en français, le « s long » [ ] a été transcrit « s » ; l'utilisation du « v » a été remplacé par sa forme moderne « u » en latin seulement. Donc, *sive* a été retranscrit *sive*, *cvm* devient *cum*, etc. Cette particularité typographique archaïque a cependant été retranscrite comme telle lorsqu'elle se présente dans les autres langues. Par exemple en français : *ov* (ou); en anglais : *therevnto*, *vse* ...

### 1.2.2. Attribution et vérification du nom du lieu :

Le nom du lieu d'impression, d'édition ou de publication a été transcrit selon les normes suivantes :

**a) Indicatif du nom :** Les abréviations indiquant la langue de publication ou le pays d'origine sont empruntées au codage MARC régissant les règles de description bibliographique utilisées par les bibliothèques en Amérique du Nord. Cependant, les publications canadiennes ont été regroupées sous l'indicateur *Can*, à l'exception de celles en provenance du Québec, codées *Que*. Ces indicateurs ont été utilisés dans les tableaux au chapitre 3 : Le dévoilement : portrait d'une *communitas*.

**b) Noms latins :** Les noms latins de lieu ont été transcrits tels qu'ils apparaissent dans l'ouvrage (*Parisiis*, *Londoni*, etc.). Lorsque certains intitulés latins sont archaïques ou difficile à décoder, l'appellation vernaculaire moderne est indiquée entre crochets carrés. Par exemple :

*Vesontione* [Besançon], *Divione* [Dijon], *Rotbomagi* [Rouen]). La validation de ces informations s'est faite selon le contenu des notices appartenant aux différentes bibliothèques nationales ou universitaires. Lorsque cette donnée est manquante, la base de données en ligne RBMS/BSC (Rare Books and Manuscripts Section/Bibliographic Standards Committee) Latin Place Names File, maintenue par l'Association of College and Research Libraries, (ACRL), une division de l'American Library Association (ALA), a été consultée : <http://net.lib.byu.edu/~catalog/people/rlm/latin/names.htm>. Lorsque la localisation est supposée ou incertaine, le nom de la ville ou du pays est accompagné d'un point d'interrogation.

**c) Rectification en cas de localisation fictive ou dissimulée :** Ce type d'ouvrage est susceptible d'en contenir un certain nombre. Dans un tel cas, le nom inscrit sera tel qu'il apparaît dans le livre suivi du correctif inscrit entre crochets carrés. Ex : Cologne [i.e. Paris] L'attribution du pays éditeur sera donc la France et non l'Allemagne et compilée comme telle.

**1.3.3 Référence des sources consultées :** Compte tenu de la nature particulière de ce corpus comprenant de nombreux ouvrages anonymes, des bibliographies spécialisées comme celles de Barbier et de Quénard, bien qu'établies depuis déjà fort longtemps se sont avérées des outils indispensables à consulter. En zone des notes, une mention explicative indiquera la source bibliographique consultée (Barbier, Quérard) ou la référence relevée dans une source autorisée (bibliothèque), identifiée par le sigle de la bibliothèque (voir Annexe 1.1).

## Annexe 2 Bordereau de saisie (modèle), base de données *Hadès* (File Maker)

Bibliothèque (fonds ancien) du Séminaire de Québec, sections 515.7 à 523.3 et 579.3.1 à 579.5.1 ; 603 fiches complétées.

1.1 Auteur			
1.1.1 zone de verification			
1.2 Titre			
1.2.1 Edition		1.3 Lieu d'édition	
1.4 Editeur ou imprimeur		1.5 Date	
1.6 Descrip. maté.			
1.6.1 Collection			
1.7 Langue	1.8 Code pays	1.9 Siecle	
2.1 Cote	2.2 Localisation		
2.1.1 Code calcul	<input type="radio"/> Index <input type="radio"/> Enfer <input type="radio"/> Double cote <input type="radio"/> Recueil <input type="radio"/> Nil		
2.3 Cat 1782	2.4 Cat 1782 Note		
3.1 Appro.	<input checked="" type="checkbox"/> Tampon : Bibliothèque Séminaire de Qc <input checked="" type="checkbox"/> Tampon : Bibliothèque Sm. Qc, rue Univ. <input checked="" type="checkbox"/> Tampon : Bibliothèque Sm. Qc. 1964 <input checked="" type="checkbox"/> Tampon : Bibliothèque SME Québec <input checked="" type="checkbox"/> Étiquette : Bibliothèque Grand Séminaire Qc <input checked="" type="checkbox"/> Inscript. : Sem. Miff. Kebec cath. Ins. <input checked="" type="checkbox"/> Inscript. : Séminaire de Québec <input checked="" type="checkbox"/> Inscript. : Au Seminaire de quebec <input checked="" type="checkbox"/> Inscript. : Sem. mission etrang. Qc <input checked="" type="checkbox"/> Inscript. : Au Sem. mission etran. Qc <input checked="" type="checkbox"/> Petit Séminaire de Québec, bibliothèque <input checked="" type="checkbox"/> Petit Séminaire de Québec, Bb des profs.		
3.2 Notes sur Ex-libris, indicateur e signature ou sceau	<input checked="" type="checkbox"/> Séminaire de Québec, Bibl. Régents <input checked="" type="checkbox"/> Tampon Université Laval bibliothèque <input checked="" type="checkbox"/> Inscript. : Collège de Quebec <input checked="" type="checkbox"/> Autre bibliothèque ou collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Ex-libris personnel, memb. clergé (ptre) <input checked="" type="checkbox"/> Ex-libris personnel, memb. clergé (mgr) <input checked="" type="checkbox"/> Ex-libris personnel, congr. rel. <input checked="" type="checkbox"/> Ex-libris personnel, propriétaire. civil. <input checked="" type="checkbox"/> Proprio. non identifié		
3.3 Dedicace indicateur De	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non		
3.4 Marques de Désappropriations indicateur D	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non		
3.4.1 Inscriptions ou annotations indicateur I	<input type="checkbox"/> texte - <input type="checkbox"/> jugement <input type="checkbox"/> info <input type="checkbox"/> soulignement		

3.5 Présence étiq. relieur ou libraire  Étiquette ou tampon

3.5.1 Notes, relieur ou libraire

3.6 Reliure  Rel. orig.  Rel. artisan.  Rel commer.

3.6.1 Reliure originale

3.6.2 Reliure artisanale

3.6.3 Reliure commerciale

4.0 Privilège royal

4.1 Imprimatur

4.2 Censure officielle de Rome

4.3 Censure locale

Censure  Censure de Rome  Censure locale

4.4 Notes bibliogr.

4.5 Notes historiques

4.6 Notes locales

5.1 Photos

oui  non

6.1  
Sujet

Catégorie

Catégorie bis